

RAPPORT GÉNÉRAL
DU
**Ministre des Travaux Publics
et du Travail**

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC
POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 JUIN

1922

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR Ls-A. PROULX
IMPRIMEUR DU ROI

1922

AU TRES HONORABLE SIR CHARLES FITZPATRICK, C.P., G.C.M.G.

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

En conformité des articles 2363 et 2375 des Statuts refondus de la province de Québec, 1909, j'ai l'honneur de vous soumettre un rapport général sur le fonctionnement du département des Travaux publics et du Travail, pendant l'année financière 1921-1922.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

ANTONIN GALIPEAULT,

Ministre des Travaux publics et du Travail.

Québec, 12 octobre 1922.

PERSONNEL

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL A QUÉBEC

(Octobre 1922)

L'HON. ANTONIN GALIPEAULT, C.R. ministre.

J.-ALPH. MÉTAYER, C.R. sous-ministre.

LOUIS GUYON. sous-ministre du travail.

ALPHONSE GAGNON. secrétaire.

ELZÉAR THERRIEN. assistant-secrétaire.

MAURICE HÉBERT. secr.-particulier du ministre.

ARTHUR GAGNON. comptable.

GEORGES ST-MICHEL. arch. direct. des trav. publics

L.-P. VALLERAND. dessinateur.

IVAN-E. VALLÉE. Ing. en chef, et dir. des ch. fer.
dir. et ing. cons. ponts et
chêmins de péage.

F. BENOIT PAINCHAUD. 1er assistant-ingénieur.

ERNEST LAVIGNE. 2e assistant-ingénieur.

O. DESJARDINS. sous-asst.-ingénieur.

C. Milot. " " "

A. POULIOT. " " "

W. DUBÉ. " " "

MICHAEL-L. GUIMONT, ingénieur-inspecteur.

PHILIPPE-T. BOURGET. inspecteur des ponts.

HENRI TALBOT. dessinateur.

A. BOIVIN.

P.-E. LATOUCHE.....	dessinateur.
ALPH. GAGNÉ.....	classificateur.
E. TARDIVEL.....	inspecteur de peinture.
J.-E. GARNEAU.....	régistrare.
ADJUTOR ROBITAILLE.....	assistant-régistrare.
J.-A.-M. GAGNON.....	“ “
LÉONIDAS BLAIS.....	commis à la comptabilité.
GÉRARD PAQUET.....	“ “
ALBERT FORGUES.....	teneur de livres.
J.-A. TAILLON.....	compt. br. des ponts et ch. fer.
ERNEST MACKAY.....	commis.
ADÉLARD COTÉ.....	sténographe et dactylographe.
JOSEPH-ALPH. DROLET.....	“ “
MAJOR VICTOR PELLETIER.....	surint. de l'Hôt. du Gouvern.
J. BAILLARGEON.....	officier spécial.
AIMÉ ROY.....	Commis.
JACQUES-O. VÉZINA.....	contr. à l'hôt. du Gouvernm.
ADÉLARD GAGNON.....	électricien.
FERDINAND BERTRAND.....	assistant-électricien.
ALPH. GAGNON.....	“ “
EDOUARD POULIN.....	ingénieur-mécanicien en chef.
LOUIS CHOLLET.....	jardinier-chef.
ALPHONSE POULIOT, LOUIS LAVOIE, CY- RILLE FALARDEAU, ALEXIS CHABOT et THÉODORE BERNARD.....	Messagers.

RAPPORT

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

I

EDIFICES PUBLICS

RAPPORT DE L'ARCHITECTE-DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL

QUÉBEC, 30 juin 1922.

L'honorable ANTONIN GALIPEAULT, C.R.,
Ministre des Travaux Publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1921-22, sur les travaux exécutés aux édifices publics de la province sous le contrôle de ce département.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

La pose d'un stylobate en marbre dans les passages du 2e étage de l'Hôtel du Gouvernement a été continuée cette année. Nous avons continué la partie faisant suite au marbre déjà mis en place près des chambres du président de l'Assemblée législative jusqu'au premier pilastre du corridor du département des Terres et Forêts; aussi les deux côtés de l'entrée du viaduc, etc., soit une longueur de 285 pieds par 7 pieds de hauteur.

Le parquet du passage du 2ème étage, côté sud-est, a été refait en tuile, et le luminaire électrique a été renouvelé.

Le revêtement des colonnes de la Bibliothèque, qui était resté inachevé, à cause du marbre que nous n'avions pu nous procurer et qui était en Belgique depuis la déclaration de la guerre, a été parachevé cette année.

Un lavabo à eau chaude et froide a été placé dans le bureau de l'assistant-comptable de l'Assemblée législative.

La bibliothèque de la Législature a été peinte à quatre couches de peinture à l'huile après la pose du marbre.

Les bureaux de M. Parmelee, secrétaire du Comité Protestant de l'Instruction publique, de même que la salle de lecture et les bureaux de l'assistant-comptable de l'Assemblée législative, ont été tapissés et peints.

Un appareil avec gaudets pour enlever les cendres de la chambre des chaudières à vapeur a été placé dans la cour près du Café.

Une serre nouvelle, en annexe à celle qui existait déjà, a été construite pour recevoir les hautes plantes, telles que palmiers, lauriers, caoutchoucs, etc. La base au rez-de-chaussée de cette annexe est affectée aux voitures et outillage nécessaires à la culture.

PALAIS DE JUSTICE DE QUÉBEC

Un ascenseur nouveau a été placé à l'endroit de l'ancien, qui était devenu hors d'usage.

Deux cours au 2^{ème} étage et une chambre de juge ont été peinturées à trois couches; les boiseries et les meubles ont été polis et vernis. Deux chambres et un bout de passage affectés à la Police de la Commission des Liqueurs ont été faits dans une partie du grenier, près de l'ascenseur; ces pièces ont été pourvues de l'ameublement nécessaire à ce service.

PRISON DE QUÉBEC

La couverture a été réparée et ensuite peinte à une couche de rouge plomb et deux couches de peinture grise à base de blanc de plomb. Les joints des murs de l'hôpital, de la chapelle, de la cuisine, de la salle à manger, etc., ont été tirés sur la face du côté nord-est; le côté donnant sur le fleuve St-Laurent, à différents endroits à l'intérieur, a été peint par les prisonniers, le département des Travaux Publics fournissant la peinture.

ÉCOLE NORMALE LAVAL.

Une revue générale a été faite au système de chauffage, ainsi qu'au luminaire de cette école; quelques changements et ajoutés ont été

faits à la plomberie; l'ameublement a été retouché, verni, etc. Un menuisier affecté à l'entretien de l'école et de ses dépendances se tient en permanence à l'école, où il a une boutique et tous les outils nécessaires à son travail.

SPENCER WOOD

Ont été peints de nouveau à deux couches de peinture blanche: les vérandas au complet, les lambris du château sur deux faces, la façade de la serre (sunny parlor) du côté du fleuve, la descente du talus en face du Château, la marquise de l'entrée principale, etc. Le pontage de l'écurie et de l'étable a été réparé, ainsi que quelques travaux d'entretien à la plomberie et à la lumière électrique.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE FRASERVILLE

Nous avons renouvelé le système de la lumière électrique pour se conformer aux exigences des Assureurs.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON D'ARTHABASKA.

Une installation complète de la lumière électrique a été faite dans ce Palais de Justice, laquelle a nécessité des travaux en maçonnerie, menuiserie, peinture, etc.

ÉCOLE DES ARTS, QUÉBEC

Cette école a été restaurée au complet. Un étage a été ajouté au-dessus de la grande salle de dessin. Le premier plancher a été refait en béton; les autres planchers en merisier, polis et vernis. Le rez-de-chaussée a été complètement latté et crépi, et le crépi des autres étages a été réparé. La plomberie a été renouvelée. La couverture de l'annexe en arrière a été refaite à neuf. Tout l'intérieur de l'école, le logement du gardien., etc., ont été peints à trois couches de peinture à l'huile. L'appareil de chauffage a été augmenté et remis en ordre, et le luminaire a aussi été modifié et réparé.

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER, MONTRÉAL.

Trois portes avec ferrures ont été renouvelées à diverses entrées en arrière; un escalier a été refait à un hangar et le hangar réparé. Une lucarne a été refaite et les autres réparées. Le perron en pierre de l'en-

trée principale a été réparé, les joints tirés, etc. Le perron, côté ouest, a aussi été réparé. La salle d'étude et le réfectoire ont été restaurés et peints au complet. Les pupitres de la salle d'étude, au nombre de 100, ont été réparés, huilés et vernis. Le pontage du jeu de balle a été refait.

PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL.

Toute la partie de la couverture en tôle galvanisée du Palais de Justice a été peinte à deux couches de peinture, connue sous le nom de "Battle Ship Gray". Environ 48 toises de couverture au pied du dôme ont été renouvelées et ensuite peintes. La couverture en gravois a été renouvelée sur une étendue de 98 toises. Les noues en cuivre, les balustrades en tôle galvanisée, les coupe-feux, les pignons en tôle, les dalots, frontons, etc., ont été peints à trois couches de peinture à l'huile. Les têtes des ventilateurs, la couverture de trois abat-jour, coupe-feux, etc., sur l'annexe, ont été réparés.

Il y a eu aussi quelques travaux d'entretien en menuiserie, maçonnerie, plomberie, etc., faits à l'intérieur.

PROPRIÉTÉS RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.—MAISON ROUGIER.

Cette maison a été complètement restaurée pour y loger le département du Travail; plusieurs planchers ont été renouvelés en merisier, polis et vernis; des cloisons vitrées, peintes et vernies, ont été placées au premier, deuxième et troisième étage. Un ascenseur y a été installé.

Les bureaux du Travail, rue St-Jacques, ont été restaurés, peints, etc.

BUREAU DU CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE MONTRÉAL.

Le Conseil a pris possession des pièces évacuées par le sous-ministre du Travail, au No 59, rue Notre-Dame-Est. Les travaux nécessaires à cette fin et l'aménagement ont été faits; des armoires ont été démolies et refaites ailleurs; des cloisons ont été déplacées, etc.

NOS 61 ET 63, RUE ST-GABRIEL, MONTRÉAL

La couverture de cet édifice a été renouvelée avec du papier caoutchouc. Cette couverture n'est que temporaire, la bâtisse étant appelée à disparaître.

PRISON DE BORDEAUX

Les quatre parties basses de la couverture des ailes A et F ont été renouvelées en tôle galvanisée, ainsi que les coupe-feux, après avoir réparé la couverture en bois.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON D'AMOS

Un édifice consistant en un Palais de Justice et une prison a été construit dans ce nouveau chef-lieu, et il a été pourvu d'un ameublement complet.

Liste des propriétés du gouvernement où il n'y a eu que quelques travaux d'entretien de faits: Palais de justice et prison de St-Jean; Palais de justice et prison de Montmagny; Palais de justice et prison de Ste-Scholastique; Palais de justice et prison de la Malbaie; Palais de justice et prison de Hull; Palais de justice et prison de Mont-Laurier; Palais de justice et prison des Isles de la Madeleine; Palais de justice et prison de Beauce; Prison de Sherbrooke; Palais de justice et prison de Sorel; Palais de justice et prison de Trois-Rivières.

Liste des propriétés du gouvernement où il n'y a pas eu de travaux de faits dans le cours de l'année finissant le 30 juin 1922.

Palais de justice de Sherbrooke; Palais de justice et prison de Bryson; Palais de justice et prison de Chicoutimi; Palais de justice et prison de Roberval; Palais de justice et prison de Rimouski; Palais de justice et prison de Sweetsburg; Palais de justice et prison de Joliette; Palais de justice et prison de Valleyfield; Palais de justice et prison de Percé; Palais de justice et prison de Nicolet; Ecole normale McGill, Montréal; Prison des Femmes, rue Fullum, Montréal.

Humblement soumis,

GEO. ST-MICHEL,

Architecte et directeur des travaux publics.

II

RECETTES ET DÉPENSES

RAPPORT DU COMPTABLE

ÉTAT des recettes et des dépenses du Département des Travaux publics et du Travail, depuis le 1er juillet 1921 jusqu'au 30 juin 1922.

RECETTES	
La Cie du Château Frontenac :	
Portion du terrain occupé par le Château Frontenac, 2 janvier 1921 au 2 janvier 1922.....	\$ 760.60
Quebec Lawn Tennis Club :	
Loyer du terrain contigu au mur de la Porte St-Louis, 1er juillet 1921 au 30 juin 1922.....	1.00
Ville de Montréal :	
Loyer du terrain entre le Palais de Justice et l'Hôtel-de-Ville, vis-à-vis la colonne Nelson, 1er juin 1919 au 31 mai 1921.....	2.00
Ingénieurs stationnaires :	
4 Geo. V, ch. 42. Honoraires d'examens.	5,969.75
Inspection des hôtels :	
Honoraires.	964.00
	\$ 7,697.35

Département des Travaux publics et du Travail.
 Québec, 30 juin 1922.

ARTHUR GAGNON,
Comptable.

ÉTAT des recettes et des dépenses du Département des Travaux Publics
et du Travail, depuis le 1er juillet 1921 jusqu'au 30 juin 1922.

DÉPENSES

ENTRETIEN DES EDIFICES PUBLICS EN GÉNÉRAL :—		
Entretien des édifices publics et des départements.....	\$ 292,441.23	
Spencer Wood.....	37,065.58	
Arts et métiers.....	71.16	
Ecole Normale Laval, Chemin Ste-Foy.....	3,732.52	
Propriété, rue Ste-Julie.....	534.21	
Bureau de Poste, Edif. Lég. et Dépt.....	3,386.50	
Ancienne prison, Montréal.....	35.20	
Inspection et exploration.....	2,068.70	
Sanatorium, Lac Edouard.....	3,622.33	
Bibliothèque, Annexe.....	35.00	
Banquet Devonshire.....	3,616.36	
Embellissement.....	3,391.21	350,000.00
Assurances des édifices publics en général.....	15,539.50	
Taxes d'eau sur édifices publics en général.....	11,455.25	
Inspections et explorations.....	9,000.00	
Réparation et entretien des Ecoles Normales.....	8,000.00	
Ponts routes.....	330,000.00	
Embel. des terrains et des bâtisses du Parlement.....	5,000.00	
Entretien, Bureaux du gouvernement, Montréal.....	20,000.00	
Loi préventive des incendies.....	25,000.00	
Inspection des Hôtels, etc.....	9,000.00	
Ingénieurs stationnaires.....	7,500.00	
Abolition ponts et barrières de péage (2 G. V., ch. 2).....	6,635.00	
Abolition ponts et barrières de péage (5 G. V., ch. 10).....	5,736.00	
Protection des édifices contre les incendies (10 G. V., ch. 54).....	3,000.00	\$ 455,865.75
A reporter.....		\$ 805,865.75

ÉTAT des recettes et des dépenses du Département des Travaux Publics
et du Travail, depuis le 1er juillet 1921 jusqu'au 30 juin 1922.

DÉPENSES—*Suite*

	Reporté.....	\$ 805,865 75
Palais de Justice et Prison,	Arthabaska.....	5,812.22
“ “ “	Beauce.....	386.20
“ “ “	Bedford.....	339.04
“ “ “	Chicoutimi.....	635.78
“ “ “	Gaspé, Ste-Anne des Monts.....	250.00
“ “ “	“ Iles de la Madeleine.....	52.00
“ “ “	“ New Carlisle.....	539.78
“ “ “	Iberville.....	679.49
“ “ “	Joliette.....	171.92
“ “ “	Kamouraska.....	1,120.08
“ “ “	Montcalm.....	378.40
“ “ “	Montmagny.....	320.88
“ “ “	Hull.....	877.65
“ “ “	Pontiac.....	163.14
“ “ “	Richelieu.....	399.66
“ “ “	Rimouski.....	840.55
“ “ “	Saguenay.....	518.07
“ “ “	St-Hyacinthe.....	80.78
“ “ “	Montréal.....	18,513.89
Prison de Montréal.....		231.40
Palais de Justice, Québec.....		28,414.28
Prison de Québec.....		8,667.33
Palais de Justice, Sherbrooke.....		3,406.88
Prison de Sherbrooke.....		105.72
Palais de Justice, Trois-Rivières.....		4,756.50
Prison de Trois-Rivières.....		2,338.36
		80,000.00
Assurances Palais de Justice et Prison.....		18,282.20
Construction de voûte Palais de Justice de Amherst.....		2,000.00
Assurance Palais de Justice de Montréal.....		8,000.00
Assurance Palais de Justice de Québec.....		4,000.00
Loi des établissements industriels.....		36,000 00
Greffiers des Conseils de Conciliation et Arbitrage.....		600.00
Bureaux de Placement.....		25,000.00
		93,882.20
		\$ 979,747.95

Département des Travaux Publics et du Travail.
Québec, 30 juin 1922.

ARTHUR GAGNON,
Comptable.

III

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT

DIVISION DE QUÉBEC

NOMS DES ÉDIFICES	Sur édifices	Sur bibliothèque et ameublement	Sur hangars, remises et écuries	Totau	Dates de l'expiration des polices
	\$	\$	\$	\$	
Hôtel du gouvernement (palais législatif et départements publics) Québec.	375,000.00	125,000.00		500,000.00	1 août 1925
Ecole normale Laval (Ursulines).....		3,000.00		3,000.00	1 mai '25
Ecole normale Laval, chemin Ste-Foy.....	75,000.00	20,000.00		95,000.00	1 mai '25
Spencer Wood.....	80,000.00	17,000.00	30,000.00	127,000.00	1 mai '25
Ecole des Arts et Métiers.....	13,000.00	2,000.00		15,000.00	1 mai '25
Nouvelle Bibliothèque.....		51,000.00		51,000.00	1 août '24
Ascenseurs.....				10,000.00	16 juillet '23
Propriétés rue Ste-Julie.....				9,000.00	13 août '23
Serres (Hôtel du Gouvernement).....	8,000.00			8,000.00	1 mai '25
Serres (Spencer-Wood).....	10,000.00			10,000.00	1 mai '25
Chaudières à vap. (Hôtel du Gouvernement).....	25,000.00			25,000.00	7 nov. '22
Palais de Justice et Prisons. Prisons de Québec.....	25,000.00			25,000.00	
Maison ci-devant occupée par M. B. Larue, tourne-clef.....		6,000.00	1,500.00	32,500.00	1 mai '25
" " " M. Delâge, jardinier.....	800.00			1,600.00	" "
Palais de Justice, Québec.....	800.00			20,500.00	" "
" " et Prisons Iles-de-la-Madeleine.....	19,500.00	1,000.00		10,600.00	" "
" " " Percé, Gaspé.....	10,000.00	600.00		10,600.00	" "
" " " New-Carlisle.....	10,000.00	700.00		10,700.00	" "
" " " Beauce.....	17,000.00	700.00	400.00	18,100.00	" "
A reporter.....	679,100.00	227,600.00	31,900.00	\$957,600.00	

III

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT—(Suite)

DIVISION DE QUÉBEC

NOMS DES ÉDIFICES	Sur édifices	Sur bibliothé- que et ameublement	Sur hangars, remises et écuries	Totaux	Dates de l'expiration des polices
Report.....	\$ 19,000.00				
Palais de Justice et Prison, Chicoutimi.....	679,100.00	227,600.00	31,900.00	957,600.00	
" " " " " " " " " " " " " " " "	17,000.00	800.00	400.00	18,200.00	1 mai '25
" " " " " " " " " " " " " " " "	30,000.00	5,000.00	35,000.00	" "
" " " " " " " " " " " " " " " "	16,000.00	500.00	400.00	16,900.00	" "
" " " " " " " " " " " " " " " "	25,000.00	800.00	400.00	26,200.00	" "
" " " " " " " " " " " " " " " "	25,000.00	1,000.00	400.00	26,400.00	" "
" " " " " " " " " " " " " " " "	20,000.00	1,500.00	400.00	21,900.00	" "
" " " " " " " " " " " " " " " "	60,000.00	5,000.00	65,000.00	" "
	\$ 872,100.00	242,200.00	33,900.00	1,167,200.00	
	\$ 19,000.00				

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT—(Suite et fin)

DIVISION DES TROIS-RIVIERES, SHERBROOKE, ETC.

NOMS DES ÉDIFICES	Sur édifices	Sur bibliothèque et ameublement	Sur hangars, remises et écuries	Totaux	Dates de l'expiration des polices
	\$	\$	\$	\$	
Palais de Justice et Prisons :					
Palais de Justice des Trois-Rivières.....	80,000.00	10,000.00	90,000.00	mai 1 1925
Prison des Trois-Rivières.....	9,000.00	500.00	500.00	10,000.00	"
Palais de Justice de Sherbrooke.....	70,000.00	10,000.00	80,000.00	"
Prison de Sherbrooke.....	10,000.00	500.00	500.00	11,000.00	"
Palais de Justice et Prison, Sorel.....	25,000.00	800.00	400.00	26,200.00	"
" " Arthabaska.....	25,000.00	1,000.00	400.00	26,400.00	"
" " Joliette.....	25,000.00	2,600.00	400.00	28,000.00	"
" " Nicolet.....	15,000.00	2,500.00	17,500.00	"
	259,000.00	27,900.00	2,200.00	289,100.00	

RECAPITULATION

Assurances de la division de Québec.....	Primes	
Assurances de la division de Montréal.....	\$	14,266.10
Assurances de la division de Trois-Rivières, Sherbrooke, etc.....		18,864.80
		3,678.80
Montant total des primes payées pour les assurances portées au tableau ci-dessus.....	\$	36,809.70

Département des Travaux publics et du Travail,
Québec, 30 juin 1922.

ARTHUR GAGNON,
Comptable.

IV

CHEMINS DE FER

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR-DIRECTEUR DES CHEMINS DE FER

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL

BUREAU DES CHEMINS DE FER

Québec, 30 juin 1922.

L'HONORABLE ANTONIN GALIPEAULT,

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon quatrième rapport en ma qualité d'ingénieur et directeur des chemins de fer de la province de Québec, pour l'année écoulée depuis le 30 juin 1921 à venir au 30 juin 1922.

Vous trouverez ci-après annexés :

1° Le tableau "A", montrant les balances restées disponibles dans le Département des Travaux publics et du Travail sur les sommes reçues du Trésor ;

2° Le tableau "B", montrant (a) les subventions en argent accordées à certaines compagnies ; (b) les sommes payées au 30 juin 1922 ; (ces montants à payer à cette date ; (d) les subventions qui sont devenues caduques, etc.

3° Le tableau "C" (a), montrant les subventions en terres accordées à certaines compagnies ; (b) les sommes payées jusqu'au 30 juin 1922 ; (c) les montants restant à payer à cette dernière date ; (d) les subventions qui sont devenues caduques, etc., etc.

4° Le tableau "D", montrant les subventions en terres, non convertibles en argent, gagnées par différentes compagnies de chemin de fer à venir au 30 juin 1922, sur les subventions accordées par les Actes 4 Ed. VII, chap. 2, section 1 ; 6 Ed. VII, chap. 4, sec. 1 ; 8 Ed. VII, chap. 5, sec. 1 ; 2 Geo. V, chap. 5, sec. 1 ; 8 Geo. V, chap. 3, sec. 1 ; 9 Geo. V, chap. 2, sec. 1.

5° Le tableau "E", montrant (a) les subventions en terres non convertibles en argent accordées à certaines compagnies ; (b) les subventions gagnées jusqu'au 30 juin 1922 ; (c) les subventions restant à gagner à cette dernière date : (d) les subventions qui sont devenues caduques, etc.

6° Les tableaux "F" et "G", énumérant le nombre de milles de chemin de fer qui ont été construits et mis en exploitation ou qui sont prêts à l'être en cette Province depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 30 décembre 1921.

Humblement soumis,

IVAN-E. VALLÉE,

Ingénieur et Directeur des chemins de fer.

TABLEAU "A"

Etat indiquant les balances restant disponibles dans le Département des Travaux publics et du Travail, sur les sommes reçues du Département du Trésor, pour payer les subventions en terres non convertibles en argent, deuxième 35 centins réduits à 17½ centins, suivant les dispositions de l'Acte 60 Victoria, chap. 4, sec. 12 et les subventions en argent aux compagnies de chemins de fer suivantes :

Grand Nord :

(Section de Lachute à St-André).....	\$ 971.41
Baie des Chaleurs.....	1,029.05
Québec, Montmorency & Charlevoix.....	36.25

Total.....\$ 2036.71.

IVAN-E. VALLÉE,

Ingénieur et Directeur des chemins de fer.

Département des Travaux publics et du Travail.

Québec, 30 juin 1922.

TABLEAU "B"

TABLEAU

ETAT :—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés ; 2. des

SUBVENTIONS			
NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille	Total du nom- bre de milles subventionnés.
		\$ cts.	
Arthabaska et Wolfe.....	54 Vict., ch. 88, par. hh.....	3,200.00	60
Baie des Chaleurs (ancienne compagnie) ...	37 Vict., ch. 2, sec. 1 et 38 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000.00	180
Baie des Chaleurs, pour pont sur la rivière Grande Cascapédia.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. i.....		
Jonction de Beauharnois.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 3.....	5,000.00	20
Jonction de Beauharnois, pont sur la rivière Châteauguay.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 3.....		
Canada Atlantique, (ponts de Côteau Lan- ding à la frontière).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. b.....		
Cap-Rouge et St-Laurent.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. y et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	3,200.00	9
Comté de Drummond.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6 par d...	4,000.00	39
Comté de Drummond, construction de ponts.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. f.....		
Grand Oriental, Yamaska à Doucet's Landing.....	49-50 Vict., ch. 77, sec. 5 et 57.. Vict., ch. 5, céd. A.....	4,000.00	31
Grand Oriental, pont sur la rivière Nicolet..	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6 par. a...		
Grand-Nord, entre Caxton et Joliette par- tie des subventions déclinées par le che- min de fer Québec, Montmorency et Charlevoix et Pontiac et Pacifique.....	58 Vict. ch. 2, sec. 1 et 4; 60 Vict., ch. 4, sec. 7.....		
A Reporter.....			339

B

sommes payées jusqu'au 30 juin 1922 et-3, des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la Subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1922.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Remarques.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
192,000.00			192,000.00		
720,000.00		12,840.95	707,159.05		
50,000.00		50,000.00			
100,000.00	19.13	95,610.00	4,390.00		
50,000.00		50,000.00			
200,000.00		200,000.00			
28,800.00			28,800.00		
156,000.00	38.98	155,945.00	55.00		
50,000.00		50,000.00			
124,000.00	12.36	62,742.00	61,258.00		
32,000.00		32,000.00			
50,000.00	48.00	50,000.00			
1,752,800.00	118.47	759,137.95	993,662.05		

TABLEAU

ETAT :—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés ; 2. des

SUBVENTIONS			
NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille	Total du nom- bre de milles subventionnés.
		\$ cts	
Reports.....			339
Grand-Nord, pont sur la rivière Shawinigan	60 Vict., ch. 4, sec. 7.....		
Grand-Nord, pont sur la rivière Assomption.....	60 Vict., ch. 4, sec. 7.....		
Grand-Nord, (section des basses Laurentides).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par K, et 56 Vict., ch. 3, sec. 2 et 3.....	5,000.00	23
Grand-Nord, pont sur le St-Maurice à Grand'Mère.....	56 Vict., ch. 3, sec. 2, et 58 Vict., ch. 2, sec. 4, ss. 3.....		
Hereford, de Cookshire à Lime Ridge.....	54 Vict. ch. 88, sec. 1, par. 1.....	3,000.00	18
International.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000.00	80
International, (partie de la subvention fournie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs).....	40 Vict., ch. 3, sec. 4.....	941.45	
Lachine et Hochelaga.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. m et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	3,200.00	15
Colonisation du lac Témiscamingue.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 11, 53 Vict., ch. 101, sec. 4, 54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. t, et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	5,000.00	50
A reporter.....			525

B

sommes payées jusqu'au 30 juin 1922 et—3. des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la Subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1922.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Remarques.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
1,752,800.00	118.47	759,137.95	993,662.05		
25,000.00	25,000.00			
25,000.00	25,000.00			
115,000.00	20	115,000.00			
50,000.00	50,000.00			
54,000.00	18	54,000.00			
320,000.00	80	395,315.80			
75,315.80					
48,000.00		48,000.00		
250,000.00	45.88	232,266.82	17,733.18		
2,715,115.80	282.35	1,655,720.57	1,059,395.23		

TABLEAU

ETAT :—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés ; 2, des

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum	Total du nombre de milles subventionnés.
		par mille	
		\$	cts.
Reports			525
Vallée du Missisquoi.....	37-38 Vict., ch. 2, sec 1 et 4 et 45 Vict., ch. 23, sec. 1, par. g.....	2,500.00	56
Massawippi, de Magog à Coaticook.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. m et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	3,200.00	25
Montreal Bridge Company, pour explo- rations.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1 par. i. i., et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....		
Jonction de Montréal et lac Champlain...	51-52 Vict., ch. 91, sec. 2.....		
Montréal et lac Maskinongé.....	49-50 Vict., ch. 77, sec. 7 et 51- 52 Vict., ch. 91, sec. 3, par. b,	5,000.00	13
Montréal et Laurentides.....	37-38 Vict., ch. 2 et 40 Vict., ch. 3	4,000.00	15
Montréal et Laurentides, (aux municipa- lités de St-Lin et Ste-Anne-des-Plaines...)	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. o. o.....		
Montréal et Ottawa, pont sur la rivière " La Graisse ".....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. w et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....		
Montréal, Portland et Boston.....	37 Vict., ch. 2, sec. 1, 39 Vict., ch. 3, 40 Vict., ch. 3, sec. 3 et 46 Vict., ch. 85.....	4,000.00	58
Montréal et Sorel.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6, par. b.....	2,500.00	45
A reporter.....			737

B

sommes payées jusqu'au 30 juin 1922 et 3. des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la Subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1922.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Remarques.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
2,715,115.80	282.35	1,655,720.57	1,059,395.23		
140,000.00	10.10	43,842.50	96,157.50		
80,000.00	80,000.00		
10,000.00	2,449.96	7,550.04		
150,000.00	150,000.00			
65,000.00	13	65,000.00			
60,000.00	15	60,000.00			
30,000.00	30,000.00			
37,500.00	24,710.00	12,790.00		
232,000.00	57.76	231,122.00	878.00		
112,500.00	45	112,500.00			
3,632,115.80	423.21	2,375,345.03	1,256,770.77		

TABLEAU

ETAT :—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés ; 2. des

SUBVENTIONS			
NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille	Total du nombre de milles subventionnés.
		\$ cts.	
Reports			737
Montréal et Sorel.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. B. B. et 57 Vict., ch. 5, céd. A.		
Montréal et Sorel, pont sur la rivière Richelieu.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. a. a. et 57 Vict., ch. 5, céd. A.		
Montréal et Occidental.....	49-50 Vict., ch. 77, sec. 4, 51-52 Vict., ch. 91, sec. 5 et 54 Vict., ch. 88, sec. 3.....	5,000.00	70
Montagne d'Orford.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1 et 4 ; 52 Vict., ch. 86, sec. 3 ; 54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. C. C., 2 Ed. VII, ch. 2, sec. 2 ; 62 Vict., ch. 4, sec. 4 ; 4 Ed. VII, ch. 2, sec. 9 ; 6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. u.	4,000.00	38.50
Vallée d'Ottawa et de la Gatineau.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 7, et 54 Vict., ch. 88, sec. 2.....	5,161.00	62
Vallée d'Ottawa, (partie des subventions déclinées par le Q. M. et C., et jonction de Pontiac au Pacifique).....	58 Vict., ch. 2, sec. 1 ; 63 Vict., ch. 2, sec. 4 et 2 Ed. VII, ch. 2, sec. 1.....		
Jonction des carrières de Philipsburg, (subvention caduque du St-Laurent et Lac Champlain).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. j. j.	4,000.00	6.75
A reporter.....			914.25

B

sommes payées jusqu'au 30 juin 1922 et—3. des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la Subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1922.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Remarques.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
3,632,115.80	423.21	2,375,345.03	1,256,770.77		
150,000.00	114,145.00	35,855.00		
50,000.00	50,000.00		
350,000.00	70	350,000.00			
153,907.50	36,383	150,340.31	3,567.19	
319,982.00	62.00	319,982.00			
115,320.00	1.00	115,320.00			
25,720.00	6.87	25,720.00			
4,797,045.30	599,463	3,450,852.34	1,342,625.77	3,567.19	

TABLEAU

ETAT :—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés ; 2. des

SUBVENTIONS			
NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille	Total du nombre de milles subventionnés.
		\$. cts	
Reports.....			914.25
Québec Frontière, (exploration).....	37-39 Vict., ch 2.....		
Québec et Lac St-Jean.....	37-38 Vict. ch. 2, sec. 1 et 45 Vict., ch. 23, sec. 1.....	5,000.00	170
Québec et Lac St-Jean.....	O. C. No 293 du 22 avril 1897.....		
Québec et Lac St-Jean, (Pointe aux Trembles à Métabetchouan).....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 1, par. a, et 55-56 Vict., ch. 66.....	5,000.00	14
Québec et Lac St-Jean, (Jeune Lorette à Québec).....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 1, par. c.....	5,000.00	12
Québec et Lac St-Jean, (Métabetchouan à la Baie des Ha ! Ha !).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. p. et 55-56 Vict., ch. 66.....	5,000.00	
Québec et Lac St-Jean.....	55-56 Vict., ch. 66.....		66
Québec et Lac St-Jean.....	57 Vict., ch. 5, sec. 5.....		
Québec et Lac St-Jean, (construction de ponts sur les rivières Métabetchouan, Kouspiganiche et Belle-Rivière).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. q.....		
Québec, Montmorency et Charlevoix, (Québec à Cap Tourmente).....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6.....	4,000.00	
Québec, Montmorency et Charlevoix, (partie de subvention déclinée entre le Cap Tourmente et Murray Bay).....	53 Vict., ch. 2, sec. 1.....		30
A reporter.....			1,206.25

B

sommes payées jusqu'au 30 juin 1922 et —3. des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la Subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1922.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Remarques.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
4,797,045.30	599,463	3,450,852.34	1,342,625.77	3,567.19	
6,027.00	6,027.00			
850,000.00	170	850,000.00			
148,171.20	148,171.20			
70,000.00	7.71	38,550.00	31,450.00		
60,000.00	12	60,000.00			
330,000.00	46,347	456,408.43	5,041.57		
31,450.00					
100,000.00					
150,000.00	150,000.00			
120,000.00	30	220,000.00			
100,000.00					
6,762,693.50	865.52	5,380,008.97	1,379,117.34	3,567.19	

TABLEAU

ETAT :—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés ; 2. des

SUBVENTIONS			
NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille	Total du nombre de milles subventionnés.
		\$ cts.	
Reports.....			1,206.25
Jonction Pontiac au Pacifique.....	44-45 Vict., ch. 2 ; 51-52 Vict., ch. 91 ; 57 Vict., ch. 5 et 58 Vict., ch. 2.....	6,000.00	95
Jonction de Pontiac, au Pacifique (pour construction de pont).....	38 Vict., ch. 2, sec. 7.....		
Jonction de Pontiac au Pacifique (partie de subvention déclinée sur les derniers 24 milles).....	58 Vict., ch. 2, sec. 1 et 63 Vict., ch. 2, sec. 5.....		
Québec et Boston Air Line.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. x et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	3 000.00	100
Québec Central.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000.00	
Québec Central, (partie de subvention caduque du chemin de fer de la Baie des Chaleurs).....	40 Vict., ch. 3, sec. 4.....	739.22	100
Québec Central (Lévis et Kennebec).....	37-38 Vict., ch. 3, sec. 1 ; 40 Vict., ch. 3, sec. 1 et 4 ; 41 Vict., ch. 2, sec. 1 et 54 Vict., ch. 88, sec. 4.....	4,000.00	
Québec Central, (partie de la subvention caduque du chemin de fer de la Baie des Chaleurs).....	40 Vict., ch. 8, sec. 4.....	710.53	90
Québec Central, (Jonction de Tring au Lac Mégantic).....	52 Vict., ch. 86, sec. 1 et 53 Vict., ch. 101, sec. 1.....	2,250.00	
Québec Central, (partie de la subvention caduque du Lévis et Kennebec).....	54 Vict., ch. 88, sec. 4.....		52
A reporter.....			1,643.25

B

sommes payées jusqu'au 30 juin 1922 et—3. des montants restant à payer à cette dernière date

EN ARGENT.

Total de la Subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1922.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Remarques.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
6,762,693.50	865.52	5,380,008.97	1,379,117.34	3,567.19	
570,000.00	71	426,000.00	144,000.00		
30,000.00			30,000.00		
110,000.00	8.50	110,000.00			
300,000.00		7,500.00	292,500.00		
400,000.00					
73,894.75	99,964	473,750.79	143.96		
360,000.00					
63,947.35	60.86	321,660.00	102,287.35		
117,000.00					
102,287.35	40	219,287.35			
8,889,822.95	1,145.844	6,938,207.11	1,948,048.65	3,567.19	

TABLEAU

ETAT :—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés ; 2. des

SUBVENTIONS			
NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille	Total du nom- bre de milles subventionnés.
		\$ cts.	
Reports.....			1,643.25
Québec, Montmorency et Charlevoix, (Cap- Tourmente à Murray Bay).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. K. K. 57 Vict., ch. 5, céd. A, et 58 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000.00	60
Québec, Montmorency et Charlevoix, (pour la construction d'un pont sur la rivière St-Charles, et d'une gare, etc.).....	45 Vict., ch. 88, sec. 1, par. s.....		
Sud-Est (primitif).....	37 Vict., ch. 2, sec. 1.....	1,000.00	43
Sud-Est, (de Sorel à la jonction de Sutton).	37 Vict., ch. 2, sec. 1 et 39 Vict., ch. 3, sec. 5.....	3,932.30	
Sud-Est, (partie de subvention devenue caduque du chemin de la Baie des Cha- leurs).....	40 Vict., ch. 3, sec. 4.....	592.10	96
Sud-Est, (primitif), Embranch. de l'Avenir, (abandonnée).....	32 Vict., ch. 52.....	1,710.00	11,50
De la rive sud, (partie de subvention dé- clinée par les compagnies de Q. M. et C et P. et P.....	58 Vict., ch. 2, sec. 5.....		
Embranchement St-Jérôme du chemin de colonisation de Montréal, au-delà de St-Jérôme.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000.00	18,00
St-Laurent et Adirondack.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. A, et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	3,200.00	22,00
A reporter.....			1,893.75

B

sommes payées jusqu'au 30 juin 1922 et—3. des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la Subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payé jusqu'au 30 juin 1922.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Remarques.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
8,889,822.95	1,145.844	6,938,207.11	1,948,048.65	3,567.19	
240,000.00			240,000.00		
30,000.00	30,000.00			
43,000.00	43	43,000.00			
377,500.00	} 96	434,342.10			
56,842.10					
19,665.00	19,665.00			
50,000.00	50,000.00			
72,000.00	3,150.00	68,850.00		
70,400.00	20,38	65,216.00	5,184.00		
9,849,230.05	1,305.224	7,583,580.21	2,262,082.65	3,567.19	

TABLEAU

ETAT :—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés ; 2. des

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille	Total du nom- bre de milles subventionnés.
		\$ cts.	
Reports.....			1,893.75
St-Laurent et Lac Champlain	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1 et 49-50 Vict., ch. 77, sec. 5.....	4,000.00	69
Waterloo et Magog.....	37-38 Vict., ch. 12, sec. 1 et 40 Vict., ch. 3.....	4,000.00	43
Compagnie du Pont de Québec	63 Vict., ch. 2, sec. 1		
Chemin de fer depuis Labelle au Lac Nomingue.....	63 Vict., ch. 2, sec. 3 ; 2 Ed. VII, ch. 2, sec. 3.....		
Chemin de fer de la rive sud.....	63 Vict., ch. 2, sec. 2.....		
Chemin de fer de la colonisation de Mont- fort	60 Vict., ch. 4, sec. 3.....		
Chemin de fer de colonisation de Mont- fort (pour exploration).....			
Chemin de fer Grand-Nord	4 Ed. VII, ch. 2, par. 3.....		
A reporter.....			2,005.75

B

sommes payées jusqu'au 30 juin 1922 et —3. des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la Subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1922.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Remarques.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
9,849,230.05	1,305.224	7,583,580.21	2,262,082.65	3,567.19	
276,000.00	62.57	250,280.00	25,720.00		
172,000.00	43.00	172,000.00			
250,000.00	250,000.00			
96,000.00	20.90	96,000.00	ont été pris sur les sommes votées pour la colonisation.
89,000.00	87,964.49	1,035.51	à être pris sur les sommes votées pour l'agriculture.
60,000.00	12.00	60,000.00	ont été pris la moitié sur les sommes votées pour la colonisation et l'autre moitié sur les sommes votées pour l'agriculture.
5,000.00	5,000.00			
6,000.00	6,000.00			
10,803,230.05	1,443.604	8,510,824.70	2,287,802.65	4,602.70	

TABLEAU

ETAT :—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés ; 2. des

SUBVENTIONS			
NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille	Total du nom- bre de milles subventionnés
Reports.....		\$ cts	2,005.75
Grand Lake Railway and Transportation Company.....	8 Geo. V, ch. 3, sec. 1, par. b.....	5,000.00	10
Canadien du Pacifique.....	10 Geo. V, ch. 2, sec. 1, par. f....	1,600.00	66
Subsides transportés à Interprovincial and James Bay.....	11 Geo. V, ch. 2.		
do do	do	6,400.00	
Totaux.....			2,081.75

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL,

BUREAU DES CHEMINS DE FER

Québec, 30 juin, 1922

B

sommes payées jusqu'au 30 juin 1921 et-3, des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la Subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1922.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Remarques.
\$ cts		\$ cts	\$ cts	\$ cts	
10,803,230.05	1,443,604	8,510,824.70	2,287,802.65	4,602.70	
50,000.00				50,000.00	Subvention payable par le ministre des terres et forêts, en déduisant chaque année, pendant une période ne devant pas excéder 10 ans, 50% des droits de coupe dus au gouvernement sur le bois fait par la dite Compagnie, dans la région traversée par son chemin de fer.
105,600.00				105,600.00	
422,400.00				422,400.00	
11,381,230.05	1,443,604	8,510,824.70	2,287,802.65	582,602.70	

IVAN-E, VALLÉE,
Ingénieur et Directeur des chemins de fer.

TABLEAU "C"

TABLEAU C

ETAT—1° des subventions accordées à certaines compagnies de chemin de fer ; 2° des sommes payées à ces compagnies jusqu'au 30 juin 1921 ; 3° des montants à payer à cette date ; 4° des subventions qui sont devenues caduques, etc.

SUBVENTIONS EN TERRE

NOMS DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Nombres de milles donnant droit à une subvention.	Nombre d'acres par mille.	Subventions totales en acres de terre.	Date de la convention en argent à 70 cts l'acre.	Montants des 1er 35cts par acre.		Nombre de milles actuellement construits.	Montants payés sur les 1ers 35cts jusqu'au 30 juin 1922.		Balance à payer quand elles seront dues sur les premiers 35cts.	Subventions qui sont devenues caduques par laps de temps ou par nombres de milles en moins, etc.			
						\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.		1ers 35cts	2èmes 35cts réduits à 17½ cts		
Baie des Chaleurs	45 Vict., chap. 23, sec. 1, par. b	180.	10,000	1,800,000	14 août '86	630,000.00	315,000.00	100.	630,000.00	49,530.49			265,469.51		
do do	51-52 Vict., ch. 91, sec. 12 et 3 Edouard VII, chap. 3, sec. 1. 54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. j		10,000	800,000	23 avril '91	280,000.00	140,000.00		280,000.00	35,999.12			104,000.88		
Jonction de Beauharnois	51-52 Vict., chap. 91, sec. 3	20.	5,000	100,000	19 janv. '89	35,000.00	17,500.00	19.13	33,464.00	16,731.25		1,536.50	768		
Comté de Drummond	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. d	27.	10,000	270,000	16 janv. '91	94,500.00	47,250.00	27.	94,500.00	47,250.00					
" "	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. e ; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A	23.	10,000	230,000		80,500.00	40,250.00					80,500.00	40,250.00		
Vallée Est du Richelieu	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. ee ; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A	25.	10,000	250,000	8 juillet '92	87,500.00	43,750.00	22.16	77,560.00	38,780.00		9,940.00	4,970.00		
Grand Nord	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. g. ss. 1 ; et 56 Vict., chap. 3, secs 2 et 3	33.	10,000	330,000	19 juin '88 9 fév. '91 16 juil. '88	115,550.00	57,750.00	33.	115,500.00	57,750.00					
Grand Nord (Section des Basses Laurentides)	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. k ; et 56 Vict., chap. 3, secs 2 et 3	23.	5,000	115,000	août 1893	40,250.00	20,125.00	20.	40,250.00	20,125.00					
Pont sur le Saint-Maurice	56 Vict., chap. 3, sec. 2 ; et 58 Vict., chap. 2, sec. 4, ss. 3			50,000		17,500.00	8,750.00		17,500.00	8,750.00					
Grand Nord (Saint-André à Lachute)	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. g. ss. 2 ; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A	7.	10,000	70,000	9 fév. '91	24,500.00	12,250.00	6.74	23,590.00	11,795.00		910.00	455.00		
Hereford	45 Vict., chap. 23, sec. 1 ; et 51-52 Vict., chap. 91, secs 9 et 10	35.	4,000	140,000	2 août '88	49,000.00	24,500.00	35.	49,000.00	24,500.00					
Joliette et St. Jean de Matha	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. n ; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A	8.	10,000	80,000	27 juin '91	28,000.00	14,000.00		600.00	600.00		27,400.00	14,000.00		
L'Assomption	49-50 Vict., chap. 77, sec. 9	3.50	3,000	10,500	7 janv. '87	3,675.00	1,837.50	3.50	3,675.00	1,837.50					
Lac St-François et Navigation	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. u ; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A	20.	10,000	200,000	8 juillet '92	70,000.00	35,000.00		1,443.75	1,443.75		68,556.25	35,000.00		
Colonisation du Lac Témiscamingue	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. t ; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A	50.	5,000	250,000	5 sept. '93	87,500.00	43,750.00	44.88	78,548.00	39,270.00		8,960.00	4,480.00		
Lotbinière et Mégantic	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. d. d.	25.	10,000	250,000	5 fév. '92	87,500.00	43,750.00	25.	87,350.83	43,750.00	149.17				
Basses Laurentides	45 Vict., chap. 23, sec. 1 ; et 53 Vict., chap. 101, sec. 5	38.84	12,358½	480,000	12 oct. '86	168,000.00	84,000.00	38.84	168,000.00	84,000.00					
Matane	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. v ; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A	30.	10,000	300,000		105,000.00	52,500.00					105,000.00	52,500.00		
Colonisation de Montford	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. g. g.	21.	10,000	210,000	6 juillet '91	73,500.00	36,750.00	21.	73,500.00	36,395.80	354.20				
Montréal et Lac Maskinongé	49-50 Vict., chap. 77, sec. 7 ; et 51-52 Vict., chap. 91, sec. 3, par. b	13.	5,000	65,000	16 juillet '88	22,750.00	11,375.00	13.	22,750.00	11,375.00					
Montréal et Ottawa	51-52 Vict., chap. 91, sec. 9 ; et 53 Vict., chap. 101, sec. 6	30.	10,000	300,000	29 janv. '89	105,000.00	52,500.00	23.50	105,000.00	52,500.00					
Montréal et Occidental	49-50 Vict., chap. 77, sec. 4 ; et 51-52 Vict., chap. 91, sec. 5	70.	5,000	350,000	28 mai '92	122,500.00	61,250.00	70.00	122,500.00	61,250.00					
Jonction de Napierville	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. o ; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A	15.	10,000	150,000		52,500.00	26,250.00					52,500.00	26,250.00		
Ottawa et Vallée de la Gatineau	45 Vict., chap. 23, sec. 1 ; et 56 Vict., chap. 3, sec. 4	52.	4,000	208,000	10 juillet '93	72,800.00	36,400.00		72,800.00	36,400.00					
do do do	45 Vict., chap. 23, sec. 1 ; 54 Vict., chap. 88, sec. 2 ; et 2 Ed. VII, chap. 2, sec. 1	75.	6,000	450,000	31 déc. '91	157,500.00	78,750.00	62.	157,500.00	78,750.00					
Embranchement du Portage du Fort et de Bristol	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. f. f. ; et 57 Vict., chap. 5 ; Ced. A	15.	10,000	150,000	5 sept. '93 8 juillet '92	52,500.00	26,250.00					52,500.00	26,250.00		
Pontiac et Renrew	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. l. l.	5.	10,000	50,000	3 fév. '91	17,500.00	8,750.00	5.	17,500.00	8,750.00					
Québec Central, Jonction de Tring et Lac Mégantic	52 Vict., chap. 86, sec. 1 ; 53 Vict., chap. 101, sec. 9 ; et 54 Vict., chap. 88, sec. 4	52.	2,250	117,000	5 sept. '93	40,950.00	20,475.00	59.36	40,950.00	20,475.00					
Québec et Lac St-Jean	37-38 Vict., chap. 2, sec. 1 ; et 45 Vict., chap. 23, sec. 1	170.	5,000	850,000	14 août '86	297,500.00	148,750.00	170.	297,500.00	148,750.00					
Québec et Lac St-Jean de Pointe-aux-Trembles à Roberval	51-52 Vict., chap. 91, sec. 1	14.	10,000	140,000	3 sept. '88	49,000.00	24,500.00	13.86	48,510.00	24,255.00		490.00	245.00		
do do do à Métabetchouan	51-52 Vict., chap. 91, sec. 1 ; et 55-56 Vict., chap. 66	14.	5,000	70,000	3 sept. '88	24,500.00	12,250.00	7.71	13,492.50	6,746.25		11,007.50	5,503.75		
do do Métabetchouan à Baie des Ha ! Ha !	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. p ; et 55-56 Vict., chap. 66	66.	5,000	330,000	13 mai '92	115,500.00	57,750.00	46.347	124,742.95	52,746.40		1,764.55	10,507.35		
do do do do	55-56 Vict., chap. 66			31,450		11,007.50	5,503.75								
do do Embran. entre Rivière à Pierre et La Tuque	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. r ; et 57 Vict., chap. 5, sec. 5, Ced. A	45.	10,000	450,000	8 avril '91	157,500.00	78,750.00					157,500.00	78,750.00		
Québec, Montmorency et Charlevoix	45 Vict., chap. 23 ; 57 Vict., chap. 5 ; et 58 Vict., chap. 2	90.	4,000	360,000	11 août '87	126,000.00	63,000.00	30.	42,000.00	21,000.00		84,000.00	42,000.00		
Québec Oriental	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. n. n. ; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A	100.	10,000	1,000,000		350,000.00	175,000.00					350,000.00	175,000.00		
St-Chrysostôme	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. z. ; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A	30.	10,000	300,000		105,000.00	52,500.00					105,000.00	52,500.00		
St-Jacques-d'Achigan	49-50 Vict., chap. 77, sec. 8	7.	4,000	28,000		9,800.00	4,900.00					9,800.00	4,900.00		
Trois-Rivières et Nord-Ouest	51-52 Vict., chap. 91, sec. 1 ; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A	70.	10,000	700,000	4 août '88 13 oct. '86	245,000.00	122,500.00		4,950.00	4,950.00		240,050.00	122,500.00		
Témiscouata	45 Vict., chap. 23, sec. 1 ; et 51-52 Vict., chap. 91, sec. 8	69.	10,000	690,000	4 août '88	241,500.00	120,750.00	69.	241,500.00	128,750.00					
Comtés Unis	51-52 Vict., chap. 91, sec. 6 ; et 54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. c	60.	10,000	600,000	10 juin '89 24 jan. '91	210,000.00	105,000.00	59.84	207,565.00	103,782.18	1,875.00	937.82	500.00	280.00	
Total		1,631.34		13,324,950		4,663,732.50	2,331,866.25	1,025,867	3,293,734.03	1,263,993.99	4,557,728.02	2,024.17	1,292.02	1,367,974.80	1,066,579.74

TABLEAU "D"

TABLEAU "E"

TABLEAU "E"

ÉTAT—1.—Des subventions en terre non convertibles en argent accordées à certaines compagnies de chemin de fer ;—2.—Des subventions gagnées par ces compagnies jusqu'au 30 juin 1922 ;—3.—Des subventions restant à gagner à cette date ;—4.—Des subventions qui sont devenues caduques, etc.

Nom des chemins de fer	Actes accordant la ou les subventions	Quantum par mille	Total du nombre de milles subventionnés	Total de la subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants gagnés jusqu'au 30 juin 1922	Montants restants à gagner au 30 juin 1922	Montants devenus caducs par laps de temps ou nombre de milles en moins
Atlantique Québec & Occidental.....	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. a..... 6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. a..... 8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. u.....	4,000	50	200,000	200,000
do	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. z..... 6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. u..... 8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. u.....	4,000	100	400,000	100	400,000
Argenteuil.....	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. k. k.....	2,000	15	30,000	30,000
Baie des Ha! Ha! (maintenant Roberval-Sanguenay).....	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. l..... 6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. f..... 8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. h..... O. C. No 394 du 22 mai 1908..... 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. t.....	4,000	20	80,000	19.39	77,539	2,461
do	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. u.....	2,000	4	8,000	8,000
do	2 Geo. V, ch. 5, par. v.....	2,000	12	24,000	24,000
do	8 Geo. V, ch. 3, sec. 1, par. a.....	3,000	18.44	55,320	18.00	54,000	1,320
Colonisation du Nord..	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. i.....	3,000	32	96,000	32	96,000

TABLEAU "E" (Suite)

ETAT—1.—Des subventions en terre non convertibles en argent accordées à certaines compagnies de chemin de fer ;—2.—Des subventions gagnées par ces compagnies jusqu'au 30 juin 1921 ;—3.—Des subventions restant à gagner à cette date ;—4.—Des subventions qui sont devenues caduques, etc.

Nom des chemins de fer	Accès accordant la ou les subventions	Quantum par mille	Total du nombre de milles subventionnés	Total de la subvention	Nombre de milles actuellement cons-truits	Montants gagnés jusqu'au 30 juin 1921	Montants restants à gagner au 30 juin 1921	Montants devenus caducs par laps de temps ou nom-bre de milles en moins
Interprovincial & Bay James.....	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. g.....	4,000	50	200,000				200,000
	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. j.....							
	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. p.....							
	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. k.....							
The Joliette & Lake Manuan Colonization Railway Company.....	1 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. f.....	4,000	60	240,000				240,000
	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. i.....							
	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. n.....							
	2 Geo. V, chap. 5, sec. 1, par. i.....							
Montréal Joliette et Transcontinental Junction.....	10 Geo. V, chap. 2, sec. 1, par. a.....	4,000	60	240,000				240,000
	A une compagnie maintenant James Bay & Eastern R'y. Co.....	4,000	30	120,000	16.31		65,240	54,760
Kamouraska & L'Islet.....	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. k.....	2,000	25	50,000				50,000
	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. m.....							

Lothbière & Mégantic & Quebec Eastern Railway Co.	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. o. 8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. t. 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. f.f.S.S. 3	2,000	60	120,000				120,000
do do	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. f.f.S.S.1	2,000	120	240,000				240,000
do do	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. f.f.S.S. 2	2,000	10	20,000				20,000
Métabetchouan.	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. v. 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. n.	1,000	13	13,000				13,000
Matane & Gaspé main-tenant Canada & Gulf Terminal R'y.	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. b. 6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. b. 8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. g.	4,000	37	148,000	^a 35.80	143,113		4,887
do do	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. g. 9 Geo. V, ch. 2, sec. 1, par. e.	2,000	190	380,000	2.3	4,600		375,400
Montagne Orford.	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. m.	1,500	12	18,000	12	18,000		10,000
do do	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. t. 8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. b, S.S.5	2,000	5	10,000				
do do	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. b, S.S. 1, 2, 3 et 4. 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. a, S.S. 1, 2, 3 et 4.	2,000	22.16	44,320	10.66	21,320		23,000
Rivière Rouge.	9 Geo. V, ch. 2, sec. 1, par. c.	2,000	80	160,000			160,000	
A une compagnie ou Pontiac & Interprovincial, maintenant Grand Lake and Bell River R'y. Company	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. h. 6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. k. 8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. g. 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. l.	2,000	45	90,000				90,000
Shefford, Bagot & Missisquoi.	9 Geo. V, ch. 2, sec. 1, par. d.	2,000	75	150,000				150,000

TABLEAU "E" (Suite)

ETAT.—1.—Des subventions en terre non convertibles en argent accordées à certaines compagnies de chemin de fer ;—2.—Des subventions gagnées par ces compagnies jusqu'au 30 juin 1922 ;—3.—Des subventions restant à gagner à cette date ;—4.—Des subventions qui sont devenues caduques, etc.

Nom des chemins de fer	Actes accordant la ou les subventions	Quantum par mille	Total du nombre de milles subventionnés	Total de la subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants gagnés jusqu'au 30 juin 1922	Montants restants à gagner au 30 juin 1922	Montants devenus caducs par laps de temps ou nombre de milles en moins
Canadien du Pacifique	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. n.n.....	2,000	20	40,000	40,000
Québec-Saguenay	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. 1.1. s.s. 1.	3,000	63	189,000	189,000
do	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. i.i. s.s. 2.	3,000	72	216,000	216,000
Roberval & Saguenay	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. z.....	3,000	80	240,000	240,000
Rivière des Sauvages	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. d..... 8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. f..... 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. j.j.....	4,000	19	76,000	76,000
A une compagnie	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. x.....	3,000	50	150,000	150,000
Richmond, Magog & Stanstead	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. y, s.s. 1. 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. y, s.s. 2.	2,000 2,000	55 20	110,000 40,000	110,000 40,000
Quebec Montreal & Southern	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. d..... 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. e, s.s. 1. 10 Geo. V, ch. 2, sec. 1, par. b..... 8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. e..... 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. o, s.s. 2.	2,000 2,000 2,000	107 52,66 4	214,000 105,320 8,000	50	105,376	105,320	108,124 8,000

St. Maurice Valley	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. m.	2,000	30	60,000	27.96	56,022	3,978
The Napierville Junction Ry.	2 Geo. Vj ch. 5, sec. 1, par. s.	1,000	27.25	27,250	27.25	27,160	90
The St. Charles Huron River Railway Co.	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. d.d.	2,000	8	16,000	9.96	16,000	18,000
The North Shore Power Co.	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. e.e.	3,000	15	45,000	9	27,000	
Quebec Central.	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. e.	4,000	9	36,000	9	36,000	
do	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. h.	3,000	30	90,000	30	90,000	
do	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. q.	3,000	1.34	4,020	1.34	4,020	
do	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. r.	2,000	25	50,000	24.17	48,340	1,660
do	9 Geo. V, ch. 2, sec. 1, par. a.	2,000	20	40,000	19.33	38,660	1,340
do	10 Geo. V, ch. 2, sec. 1, par. e.	2,000	25	50,000			50,000
A une compagnie	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. j.	4,000	10	40,000			40,000
	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. p.						
	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. r.						
The Little Nation River R'y. Co.	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. o.	3,000	30	90,000			90,000
	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. j.						
A une compagnie	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. a.a.	2,000	50	100,000			100,000
A une compagnie main-tenant The St. Francis Valley R'y. Co.	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. b.b.						
do	O. C. No 373, du 4 avril 1914.	2,000	95	190,000			190,000
do	9 Geo. V, ch. 2, sec. 1, par. b.s.s.1.	2,000	25	50,000			50,000
	9 Geo. V, ch. 2, sec. 1, par. b.s.s.2.						
A une compagnie main-tenant North Railway Co.	3 Geo. V, ch. 8, sec. 1, par. h.h.	8,000	200	1,600,000			1,600,000
do	3 Geo. V, ch. 8, sec. 1, par. h.h.	10,000	350	3,500,000			3,500,000

TABLEAU "E" (Suite)

ÉTAT—1.—Des subventions en terre non convertibles en argent accordées à certaines compagnies de chemin de fer.—2.—Des subventions gagnées par ces compagnies jusqu'au 30 juin 1922.—3.—Des subventions restant à gagner à cette date.—4.—Des subventions qui sont devenues caduques, etc.

Nom des chemins de fer	Actes accordant la ou les subventions	Quantum par mille	Total du nombre de milles subventionnés	Total de la subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants gagnés jusqu'au 30 juin 1922	Montants restant à gagner au 30 juin 1922	Montants devenus caducs par laps de temps ou nombre de milles en moins
A une compagnie	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. m. m.	2,000	60	120,000	120,000
A une compagnie maintenant le Canadien du Pacifique	9 Geo. V, ch. 2, sec. 1 par. f.	4,000	100	400,000	400,000
Subsides transportés à l'Interprovincial and Baie James	10 Geo. V, ch. 2, sec. 1, par. f. s 1 et 2.							
A une compagnie	11 Geo. 5, ch. 2.	2,000	100	200,000	200,000
A une compagnie	10 Geo. V, ch. 2, sec. 1, par. e	4,000	75	300,000	300,000
A une compagnie maintenant Québec & Chibougamau O. en C. No 1728 du 9 sept. 1920.	9 Geo. V, ch. 2, sec. 1, par. g.	4,000	120	480,000	480,000
	10 Geo. V, ch. 2, sec. 1, par. d.							
	Total		3,450.77	12,947,370	664.28	1,778,950	1,105,240	10,063,180

IVAN-E. VALLÉE,
Ingénieur et Directeur des chemins de fer.

Département des Travaux publics et du Travail,
Québec, 30 juin 1922.

TABLEAU "F"

TABLEAU "F"

LONGUEUR des chemins de fer construits ou en exploitation, ou prêts à être livrés à l'exploitation dans la province de Québec. Longueur révisée jusqu'au 30 décembre 1921.

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

Transcontinental (C. G. R.)	709.82	
Quebec & Saguenay (C. G. R.)	62.80	
Intercolonial	330.39	
Québec & Lac St-Jean (C. N. Q. R.)	294.50	
James Bay & Eastern (C. N. Q. R.)	18.64	
Comté de Drummond (I. C. R.)	132.56	
L'Assomption (C. N. R.) abandonné.		
Colonisation de Montfort	29.30	
Lotbinière & Mégantic (I. C. R.)	30.00	
Grand Nord (C. N. R.)	332.22	
St-Charles & Huron (C. N. Q. R.)	9.96	
Basses Laurentides (C. N. R.)	32.60	
		1,982.79
CHEMIN DE FER GRAND TRONC	449.45	
Canada Atlantic	66.12	
Jonction de Beauharnois	5.90	
		521.47
CHEMIN DE FER CENTRAL VERMONT		124.40
CANADA & GULF TERMINAL (Mataue & Gaspé)		38.10
TÉMISCOUATA		69.28
BOSTON & MAINE RAILROAD		35.46
NEW-YORK CENTRAL (St-Laurent & Adirondack)		46.14
MAINE CENTRAL (Hereford Ry.)		52.85
PONTIAC & RENFREW		5.00
JONCTION DE NAPIERVILLE		28.46
QUEBEC, MONTREAL & SOUTHERN	48.22	
Comtés Unis	58.45	
Rive Sud	61.47	
Vallée Est du Richelieu	21.79	
		189.93
PHILIPSBURG JUNCTION & QUARRIES (Wallace Sandstone Quarries Ltd)		5.87

ROUGE RIVER RAILWAY Co.....	8.00
QUEBEC ORIENTAL RY (Atlantic & Lac Supérieur) (Baie des Chaleurs).....	100.00
ATLANTIC, QUEBEC & WESTERN.....	102.00
QUEBEC RAILWAY LIGHT & POWER Co. (Quebec, Montmorcency & Charlevoix).....	33.50
NORTH SHORE POWER & NAVIGATION.....	9.00
ROBERVAL & SAGUENAY (HA! HA! BAY).....	37.00

PACIFIQUE CANADIEN :—

International maintenant Atlantic & North Western.....	80.58
Atlantic & North Western.....	95.98
Sud Est maintenant Montreal & Atlantic.....	163.22
Montréal & Lac Maskinongé, maintenant Joliette & Brandon.....	12.02
Québec, Montréal, Ottawa & Occidental.....	137.36
Laurentides.....	15.17
St-Eustache.....	6.02
Rive Nord.....	205.52
Ontario & Quebec.....	63.92
Vaudreuil & Prescott, maintenant Montréal & Ottawa.....	28.45
Montagne d'Orford.....	58.88
Ottawa & Vallée de la Gatineau, maintenant Ottawa Northern & Western.....	82.16
Pontiac & Pacific Junction, maintenant Ottawa Northern & Western.....	77.87
Montreal & Occidental.....	66.93
Glengary & Stormont.....	4.72
Colonisation du Lac Témiscamingue.....	46.23
Cap de la Madeleine.....	2.44
Colonisation du Nord.....	58.47
Interprovincial & James Bay.....	10.00
Vallée du St-Maurice.....	27.47
	----- 1,243.41
QUÉBEC CENTRAL.....	295.52

Longueur totale des chemins de fer mûs par la vapeur . . . 4,928.18

CHEMINS DE FER MUS PAR L'ÉLECTRICITÉ :—

Montreal Tramways	233.88
Quebec, Railway Light & Power	24.64
Comté de Québec	4.55
Comté de Lévis	11.75
Shawinigan Falls Terminal	4.07
Three Rivers Traction	7.10
Hull Electric	15.64
Sherbrooke Ry & Power Co	9.92

Longueur totale des chemins de fer mûs par l'électricité . . 311.55

Longueur totale des chemins de fer 5,239.73*

* Voir remarque au bas du tableau "G".

IVAN-E. VALLÉE,

Ingénieur et directeur des chemins de fer.

Département des Travaux publics et du Travail,

Québec, 30 juin 1922.

TABLEAU "G"

TABLEAU "G"

TABLEAU donnant les détails de la longueur des voies ferrées indiquée au tableau "F" pour les chemins de fer construits ou en exploitation ou prêts à être livrés à l'exploitation dans la province de Québec. Longueur révisée jusqu'au 30 décembre 1921.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

(Exploité par les chemins de fer Nationaux Canadiens)

De la rivière Restigouche (frontière du Nouveau-Brunswick) jusqu'à la jonction de la Chaudière.....	300.51	Milles
Embranchement de la Rivière du Loup.....	4.16	
" de la Chaudière.....	16.75	
" de Rimouski.....	2.49	
" de la Rivière Ouelle.....	6.48	
	-----	330.39

CHEMIN DE FER "QUEBEC CENTRAL"

De la jonction à Haclaka avec l'Intercolonial jusqu'à Sherbrooke.....	137.78
Embranchement de Tring.....	59.27
De Valley Jct. au Lac Frontière.....	79.14
De Scott à la Jonction Diamond C.N.R.....	19.33
	-----295.52

CHEMIN DE FER "INTERNATIONAL"

(Maintenant "Atlantic & North Western", faisant partie du chemin de fer du Pacifique Canadien)

De la jonction avec le Grand-Tronc à Lennoxville jusqu'à la frontière du Maine, E.-U.....	80.58
---	-------

CHEMIN DE FER "GRAND TRONC"

De la frontière de New-Hampshire au moulin Norton jusqu'à Montréal (y compris l'Y à St-Henri, 0.34 mille).....	130.96
De Lévis à Richmond.....	96.48
Embranchement de Victoriaville jusqu'à Doucet's Landing à Ste-Angèle.....	35.34
De la jonction à St-Lambert jusqu'à Rouses Point.....	41.49
De St-Isidore à la frontière internationale à Hemmingford.....	24.15
De Brosseau à la frontière internationale à Fort Covington (y compris l'Y à la jonction de Howick, 0.17 mille) ..	61.73
De Montréal (station du couvent) au quai de Lachine..	0.68
De Montréal (jonction Canal Bank) à Côte St-Paul....	1.08
De Turcotte Est à la jonction Western.....	4.94
De Western jonction à la jonction Jacques-Cartier.....	6.54
De St-Lambert à la limite Ouest de la Cour, (4e district).....	0.94
De Montréal (Bonaventure) à la frontière d'Ontario (à l'est de Bainsville).....	45.12
	449.45

RESEAU DU CHEMIN DE FER SUD-EST

(Maintenant le "Montreal & Atlantic Railway" sous le contrôle de la compagnie du Pacifique Canadien)

De la frontière du Vermont près de Abercorn à Farnham-Ouest.....	32.76
De la frontière internationale près Missisquoi à la frontière internationale près de North Troy.....	10.68
De la jonction Enlaugra à Drummondville.....	59.21
De Sorel à Drummondville (abandonné en 1904). Chemin de fer de Jonction du St-Laurent et du Lac Champlain, de Stanbridge à St-Guillaume.....	60.57
Embranchement de l'Avenir (abandonné en 1904, 11.5 milles).....	163.22

CHEMIN DE FER "CANADA ATLANTIQUE"

(Maintenant exploité par le Grand Tronc)

De la frontière d'Ontario près de Ste-Justine à la frontière internationale près de Alburg Spring (y compris l'Y à St-Polycarpe, 0.09 mille).....	66.12
---	-------

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

(Faisant partie du Canadien Nord exploité par les chemins de fer Nationaux Canadiens)

Du Carré Parent à Québec, jusqu'à la jonction à Chambord	176.00
De la jonction Chambord jusqu'à Roberval.....	13.86
De la jonction Chambord jusqu'à Chicoutimi.....	51.30
Embranchement La Tuque (de la jonction Linton à La Tuque).....	39.60
Embranchement Roberval jusqu'au Quai du gouvernement	1.11
“ de la jonction de Limoilou jusqu'à l'Etang sur la rivière Montmorency.....	7.24
Embranchement Gosford, de Valcartier au Moulin Clark.	5.39
	—————294.50

CHEMIN DE FER “ JAMES BAY & EASTERN ”

(Faisant partie du Canadien Nord exploité par les chemins de fer Nationaux Canadiens)

De Roberval à St-Félicien.....	————— 18.64
--------------------------------	-------------

CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET DU LAC MASKINONGE

(Maintenant Joliette & Brandon, exploité par le Pacifique Canadien)

Depuis la jonction avec le chemin de fer du Pacifique Canadien près de St-Félix-de-Valois jusqu'à St-Gabriel-de-Brandon.....	————— 12.02
--	-------------

CHEMIN DE FER DU COMTÉ DRUMMOND

(Faisant maintenant partie de l'Intercolonial exploité par les chemins de fer Nationaux Canadiens)

De la jonction avec le Grand Tronc à Ste-Rosalie jusqu'à la jonction de la Chaudière.....	115.80
Depuis St-Léonard jusqu'à Nicolet.....	16.76
	—————132.56

CHEMIN DE FER DE L'ASSOMPTION

(Maintenant le Canadien Nord)

De la jonction avec le Pacifique Canadien à l'Epiphanie, jusqu'au village de L'Assomption (3.50 milles), abandonné.

RESEAU DU VERMONT CENTRAL

Chemin de fer Montreal & Vermont Jonction, de la jonction S. S. & C. à la frontière du Vermont.....	22.80
Chemin de fer Stanstead, Shefford & Chambly, de St-Jean à S. S. & C. jonction et de S. S. & C. jonction jusqu'à Waterloo.....	43.00
Chemin de fer Montreal & Province Line, de St-Lambert à la frontière près de Frelighsburg.....	50.00
De Marieville à St-Césaire.....	8.60
	—————124.40

CHEMIN DE FER " BOSTON & MAINE "

(Division de Passumpsic)

Chemin de fer de Massawippi, de la jonction avec le Grand Tronc à Lennoxville jusqu'à la frontière internationale près de la Jonction Beebe.....	31.95
Embranchement de Stanstead (de Beebe jonction à Stanstead).....	3.51
	————— 35.46

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

De Montréal (Place Viger) à la frontière internationale près de la rue Broad, Ottawa (Q. M. O. & O.).....	119.20
Embranchement de St-Jérôme (de Ste-Thérèse à St-Jérôme) (Q. M. O. & O.).....	13.27
Embranchement de Buckingham (de la jonction de Buckingham au village de Buckingham (Q. M. O. & O.)..	4.89
Embranchement de St-Lin (de la jonction de St-Lin à St-Lin sur le chemin de fer des Laurentides).....	15.17
Embranchement de St-Eustache : de Ste-Thérèse à St-Eustache (chemin de fer St-Eustache).....	6.02
Embranchement de Joliette : de Lanoraie à St-Félix-de-Valois (sur le chemin de la Rive Nord).....	16.65

Embranchement de Berthier : de la jonction de Berthier à Berthier sur le chemin de la Rive Nord.....	2.08
Embranchement des Piles : de la jonction des Piles aux Grandes Piles sur le chemin de la Rive Nord.....	27.03
De la jonction St-Martin à Québec, (chemin de fer Rive Nord).....	159.76
(Extension à eau profonde à Québec : (0.86 mille ; chemin de Ceinture des Trois-Rivières : 3.28 mille).	
De la station Windsor à Montréal à la frontière d'Ontario (O. & Q. R.).....	46.68
Du Fleuve St-Laurent à Faruham (A. N. W. R'y).....	35.74
De Brookport à Lennoxville (A. & N. W. R'y).....	60.24
(De Waterloo à Sherbrooke : 39 milles, localisation abandonnée en 1887).	
De Mile Ena au Fleuve St-Laurent y compris pont O. & Q. R'y).....	9.06
De Ballantyne à la jonction de St-Luc, (O. Q. R'y).....	2.15
De la jonction Highland au terminus, embranchement South Bank (O. & Q. R'y).....	6.03
	—————523.97

CHEMIN DE FER DU TEMISCOUATA

De Riv.-du-Loup jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick. — 69.28

CHEMIN DE FER DE VAUDREUIL ET PRESCOTT

(Maintenant le chemin de fer Montreal & Ottawa, exploité par le Pacifique Canadien)

De Vaudreuil à la frontière interprovinciale.....	21.65
De Rigaud à la Pointe-Fortune.....	6.80
	————— 28.45

CHEMIN DE FER DU ST-LAURENT ET DES ADIRONDACKS

(Exploité par le New-York Central)

De la jonction avec le Canada-Atlantique, près de Valleyfield, jusqu'à la ligne frontière, dans la direction de Malone, E.-U.....	20.17
De Valleyfield à la Jonction Adirondack.....	25.97
	————— 46.14

CHEMIN DE FER D'HEREFORD

(Maintenant exploité par le "Maine Central")

De Cookshire jusqu'à la frontière du Vermont, à Comins Mills	35.00
Embranchement de Cookshire jusqu'à Lime Ridge, aux carrières de Chaux et de Marbre	17.85 (*)
	52.85

(*) sur cette distance 0.67 mille est dans l'État du New-Hampshire

CHEMIN DE FER DE LA MONTAGNE D'ORFORD

(Exploité par le Pacifique Canadien)

Depuis Windsor Mills jusqu'à la ligne frontière près d'Elkhurst	58.88
---	-------

CHEMIN DE FER PONTIAC ET RENFREW

Depuis la station Wiman, sur le chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, jusqu'aux mines de la compagnie de Bristol	5.00
---	------

CHEMIN DE FER DES COMTES-UNIS

(Exploité par le Quebec, Montreal & Southern)

De la jonction avec le Grand-Tronc à St-Hyacinthe jusqu'à Iberville	27.42
De St-Hyacinthe à Bellevue Jonction sur le chemin de fer de la Rive Sud	31.03
	58.45

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DE MONTFORT

(Exploité par les chemins de fer Nationaux Canadiens)

De la jonction avec le chemin de fer Montréal et Occidental à St-Sauveur jusqu'à Huberdeau, comté Argenteuil. ———	29.30
---	-------

CHEMIN DE FER DE LOTBINIERE ET MEGANTIC

(Faisant maintenant partie de l'Intercolonial, exploité par les chemins de fer Nationaux Canadiens)

De Lyster à St-Jean-des-Chaillons.....— 30.00

CHEMIN DE FER DE JONCTION ET DES CARRIERES DE PHILIPSBURG

(Exploité par la "Wallace Sandstone Quarries Ltd)

De la jonction avec le Vermont Central à Stanbridge jusqu'à Philipsburg..... 5.87

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE COMPAGNIE D'ARDOISE DE NEW-ROCKLAND

De la jonction avec le Grand Tronc, jusqu'aux carrières de New-Rockland (Ligne abandonnée 4.12).....—

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE LA VALLEE DE LA GATINEAU

(Maintenant "Ottawa Northern & Western", exploité par le Pacifique Canadien)

De la frontière interprovinciale à Hull au village de Maniwaki.....— 82.16

CHEMIN DE FER DE LA RIVIERE ROUGE

Depuis Huberdeau aux Mines de la Canadian China Clay.....— 8.00

CHEMIN DE FER "MONTREAL & OCCIDENTAL"

(Exploité par le Pacifique Canadien)

Depuis St-Jérôme jusqu'à Labelle.....— 66.93

CHEMIN DE FER " LE GRAND NORD "

(Autrefois le Canadien Nord, et maintenant exploité par les chemins de fer Nationaux Canadiens)

De la jonction avec les Basses Laurentides. à St-Tite, jusqu'à la rivière Ottawa, vis-à-vis Hawkesbury	134.61
De Montréal à Joliette	36.30
Embranchement de la jonction Paradis à Rawdon	15.70
De la jonction Garneau à mille 0.6 à l'est de Gendron	17.60
De St-Jérôme à St-Sauveur, comté Terrebonne	13.30
Embranchement du pont de Québec	5.16
De Grenville à la Cour Lazard	46.20
De St-Jérôme à la jonction Rinfret (subdivision Lachute).	2.70
De Lachevrotière à Québec	46.10
De la jonction Aldred au terminus à Shawinigan	3.80
De Lazard à Cartierville	0.80
De Lazard au terminus du tunnel à Montréal	7.30
De la station de St-Prosper sur le Transcontinental jusqu'à un point au mille 0.6 à l'Est de Gendron sur le C.N.R.	0.55
De Lachevrotière sur le C.N.R. jusqu'à St-Marc sur le N.T.R.	2.10
	—————332.22

Note :—Le C. N. R. circule sur la ligne N.T.R. de Lachevrotière à Gendron.

CHEMIN ST-CHARLES ET RIVIERE HURON

(Faisant maintenant partie du Canadien Nord exploité par les chemins de fer Nationaux Canadiens)

De St-Ambroise de la Jeune Lorette à St-Edmond de Stoneham	————— 9.96
--	------------

CHEMIN DE FER DE JONCTION DE NAPIERVILLE

De la ligne frontière à Rouses Point, N.-Y., à la jonction Delson	————— 28.46
---	-------------

CHEMIN DE FER DE LA VALLEE D'OTTAWA

De Lachute à St-André (6.74 milles, ligne abandonnée)

**CHEMIN DE FER DE LA JONCTION DE PONTIAC AU
PACIFIQUE**

(Maintenant "Ottawa Northern & Western", exploité par le Pacifique
Canadien)

De Hull à Waltham..... ——— 77.87

CHEMIN DE FER DE GLENGARY & STORMONT

(Exploité par le Pacifique Canadien)

De Soulanges à la frontière interprovinciale..... ——— 4.72

CHEMIN DE FER DES BASSES LAURENTIDES

(Autrefois exploité par le Canadien Nord, maintenant exploité par les
chemins de fer Nationaux Canadiens)

Du point de jonction avec l'embranchement des Piles à
la Station St-Tite, jusqu'à 3 milles au sud du terminus
de l'embranchement des Piles à la station Rivière-à-Pierre,
sur la ligne du Québec & Lac St-Jean..... ———32.60

CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS

Faisant maintenant partie de l'Atlantique et Lac Supérieur, exploité
par le chemin de fer Quebec Oriental)

De la jonction avec l'Intercolonial maintenant C. N. R.
à Matapédia jusqu'à Paspébiac..... ———100.00

CHEMIN DE FER " QUEBEC, MONTREAL & SOUTHERN "

De Pierreville à Ste-Philomène..... ——— 48.22

**CHEMIN DE FER QUEBEC, MONTMORENCY & CHAR-
LEVOIX**

(Maintenant "Quebec Railway Light & Power Co."—chemin de fer
électrique et à la vapeur)

De Québec au Cap Tourmente à St-Joachim..... 30.00
De Beauport jonction au Kent House (embranchement). 3.50
5 ———33.50

CHEMIN DE FER "NORTH SHORE POWER & NAVIGATION"

(Exploite par la Cie Gulf Pulp & Paper Company)

De la Baie des Sept-Iles à Clarke City..... ——— 9.00

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU LAC TEMISCAMINGUE

(Exploité par le Pacifique Canadien)

De la frontière interprovinciale à Mattawa jusqu'à Témiscamingue..... 37.10

De la jonction de Kipawa à Kipawa..... 9.13

————— 46.23

CHEMIN DE FER DU CAP DE LA MADELEINE

(Exploité par le Pacifique Canadien)

De la jonction avec le Pacifique à la jonction des Piles, jusqu'au village du Cap-de-la-Madeleine..... ——— 2.44

(Non compris l'embranchement Wayagamack, sur l'île de la Poterie, 1.85 mille).

CHEMIN DE FER DE LA COLONISATION DU NORD

(Exploité par le Pacifique Canadien)

De Labelle aux Rapides de l'Original (Mont Laurier).... ——— 58.47

CHEMIN DE FER DE LA RIVE SUD

(Exploité par le "Quebec, Montreal & Southern")

De St-Lambert à Pierreville..... ——— 61.47

CHEMIN DE FER CARILLON & GRENVILLE

De Carillon à Grenville (abandonnée) (12.75)..... ———

CHEMIN DE FER JONCTION DE BEAUHARNOIS

(Exploité par la Cie du chemin de fer le Grand Tronc)

De Ste-Martine à Beauharnois..... 5.90

CHEMIN DE FER VALLEE EST DU RICHELIEU

(Exploité par le "Quebec, Montreal & Southern")

D'Iberville à la jonction de Noyan..... 21.79

CHEMIN DE FER " QUEBEC & SAGUENAY "

(Faisant maintenant partie des chemins de fer du gouvernement Canadien, exploité par les chemins de fer Nationaux Canadiens)

De St-Joachim aux Chutes Nairn..... 62.80

CHEMIN DE FER MATANE ET GASPE

(Maintenant "Canada & Gulf Terminal")

De Ste-Flavie à Matane..... 35.80

De Matane à Hammermill (prolongement)..... 2.30

38.10

CHEMIN DE FER INTERPROVINCIAL & JAMES BAY

(Exploité par le Pacifique Canadien)

De près des Moulins Lumsden sur l'embranchement du
Kipawa au terminus de la ligne..... 10.00

CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES HA ! HA !

(Maintenant le Roberval & Saguenay)

De Port-Alfred à la jonction de la Baie des Ha ! Ha !... 19.20

De la jonction Laterrière au Lac Kénogami (embranchement) 12.20

De la jonction La Brosse à Chicoutimi... " 3.40

De Port-Alfred à St-Alexis embranchement..... 1.40

De Port-Alfred à Bagotville " 0.80

37.00

CHEMIN DE FER ATLANTIQUE, QUEBEC ET OCCIDENTAL

De Paspébiac au Bassin de Gaspé.....—102.00

CHEMIN DE LA VALLEE DU ST-MAURICE

(Exploité par le Pacifique Canadien)

De Trois-Rivières à Grand-Mère.....— 27.47

CHEMIN DE FER TRANSCONTINENTAL

(Faisant maintenant partie des chemins de fer du gouvernement Canadien, exploité par les chemins de fer Nationaux Canadiens)

Embranchement..... 6.48

De la frontière d'Ontario à la frontière du Nouveau-Brunswick via Pont de Québec.....703.34

—709.82

CHEMINS DE FER MUS PAR L'ELECTRICITE

Montreal Tramways Co.

Châteauguay & Nord (maintenant Montreal Terminal)..... 12.68

Montreal Terminal..... 8.17

Public Service..... 14.03

Montreal, Park and Island..... 51.96

Montreal Street.....147.04

—233.88

Quebec, Railway Light & Power Co. division de la citadelle—— 24.64

" " " " (Québec, Montmorency & Charlevoix), mûs par la vapeur et l'électricité, 33.5 milles.

Comté de Lévis..... 11.75

Shawinigan Falls Terminal..... 4.07

Three Rivers Traction Co..... 7.10

Comté de Québec..... 4.55

Hull Electric..... 15.64

Sherbrooke Railway & Power Company..... 9.92

—311.55

Formant dans toute la province un total de voies ferrées
 construites ou en exploitation, ou prêtes à être
 livrées à l'exploitation, à venir au 30 décembre 1921. 5,239.73 milles

Sur ce total de 5,239.73 milles, il a été construit depuis
 le 1er juillet 1867, date de l'établissement de la
 Confédération..... 4,664.48
 Et avant le 1er juillet 1867..... 575.25

En tout..... 5,239.73 milles*

* Cette longueur totale est quelque peu moindre que celle de l'an dernier du fait que certaines parties de lignes ont été abandonnées ou raccourcies tel que mentionnées dans le tableau ci-dessus.

IVAN-E. VALLÉE
Ingénieur et Directeur des chemins de fer.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL,

Bureau des chemins de fer.

Québec, 30 juin 1922.

V

INSPECTION DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET DES
EDIFICES PUBLICS

Par ordre en conseil No 1036, du 17 juin 1921, la province de Québec a été partagée en trois divisions pour les fins de l'inspection des établissements industriels, savoir :

La division de Québec, comprenant les districts judiciaires de Québec, Trois-Rivières, Beauce, Montmagny, Nicolet, Kamouraska, Chicoutimi, Roberval, Saguenay, Rimouski, Gaspé et Abitibi, ce dernier à compter de l'entrée en vigueur de la loi 11 George V, chapitre 13 ;

La division des Cantons de l'Est, comprenant les districts judiciaires de Bedford, Saint-François et Arthabaska ;

La division de Montréal, comprenant les districts judiciaires de Montréal, Montcalm, Ottawa, Pontiac, Terrebonne, Joliette, Saint-Hyacinthe, Beauharnois, Iberville et Richelieu.

PERSONNEL DU SERVICE

Inspecteurs: M. Louis Guyon, sous-ministre du travail et inspecteur en chef, 63 rue Notre-Dame-Est, Montréal ; M. Alfred Robert, assistant-inspecteur en chef et officier des salaires raisonnables ; MM. Raph. St-Maurice, O.-J. Monday, J.-E. Deslauriers, L.-O. Guyon, L.-E. Regnier, C.-D. Houston, 63 rue Notre-Dame-Est, Montréal ; MM. P.-J. Jobin, S. Desrochers, Joseph Guillaume, Gaudias Hébert, Hôtel du Gouvernement, Québec ; M. R.-H. Gooley, Coaticooke.

Inspectrices : Madame Louisa King et Mademoiselle Clémentine Clément, 63 rue Notre-Dame-Est, Montréal, et Madame A.-D. Lemieux, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Conseils de conciliation et d'arbitrage pour régler les différends industriels dans la province: M. Félix Marois, greffier, Hôtel du gouvernement, Québec, M. C.-B. Durocher, 63 rue Notre-Dame-Est, Montréal.

Bureau des examinateurs des ingénieurs-stationnaires: MM. R. Marchand et E. Valiquette, 63 rue Notre-Dame-Est, Montréal; M. Alphonse Guillemette, 98 rue St-Joseph, Québec.

Examineurs des électriciens: MM. J.-N. Mochon, N.-S. Walsh, 63 rue Notre-Dame-Est, Montréal; M. J.-B. Dorais, 98 rue St-Joseph, Québec.

Inspecteurs-électriciens: MM. Henri Charland et R. O'Neil, 63 rue Notre-Dame-Est, Montréal; M. Ovide Poiré, 98 rue St-Joseph, Québec.

RAPPORT DE M. LOUIS GUYON

SOUS-MINISTRE DU TRAVAIL

MONTREAL, le 30 juin 1922.

A l'honorable ANTONIN GALIPEAULT,

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur le fonctionnement des différentes branches du service relevant du département du Travail pour l'année expirée le 30 juin 1922.

LE DEPARTEMENT DU TRAVAIL

Après trente-quatre années d'existence, le département du Travail est enfin installé dans le local préparé à cette fin. Les divers services de ce département auront désormais un centre commun dans la métropole.

Avantageusement situé au centre des affaires, à proximité des tribunaux et des bureaux du gouvernement, et, par une disposition heureuse de la bâtisse, relié aux bureaux de placement, ainsi qu'à celui des électriciens et des ingénieurs, situé sur la rue St-Jacques, le département du Travail est définitivement constitué. Cet édifice en pierre à quatre étages, récemment muni d'un ascenseur, possède tout ce qu'il faut de confort et d'espace pour rencontrer les exigences toujours croissantes des nouveaux services, ajoutés d'année en année à l'inspection du travail.

L'honorable M. Mercier, en mettant l'acte des manufactures de 1885 en vigueur en 1888, disait aux ouvriers: "Nous ne nommons que trois inspecteurs du travail, mais soyez bien certains que nous n'en resterons pas là. Désormais la protection des ouvriers et ouvrières dans l'industrie du pays fera partie du programme de mon gouvernement.

Continuant cette politique à travers les divers changements ministériels depuis 1888, le gouvernement maintient fidèlement ses promesses et comme seul survivant du bureau de 1888, j'ai eu l'insigne privilège

d'assister à l'épanouissement d'une grande œuvre sociale, créée par un législateur clairvoyant et patriote.

ETAT ACTUEL DU TRAVAIL

La crise du chômage touche-t-elle à sa fin? Il serait peut-être téméraire de l'affirmer. Cependant, en présence de l'activité renaissante des travaux du bâtiment et la reprise des affaires dans bon nombre d'industries, stagnantes depuis un couple d'années, nous pourrions, sans trop d'optimisme, croire à la marche ascendante vers la normale.

Les fortes agglomérations d'ouvriers sans travail, rencontrées dans les rues de la métropole durant la meilleure partie de l'hiver dernier, ont disparu comme par enchantement à l'ouverture de la navigation.

En considérant la question du chômage, le public en général ne se rend pas assez compte de l'influence que le climat de notre province exerce sur cet état de choses.

Pour ne parler que d'un des aspects de ce problème, il y a, par exemple, en ce qui concerne Montréal, le port où sont employés pendant la saison si active de l'été beaucoup d'ouvriers et que la fermeture de la navigation immobilise à date fixe.

Autrefois les débardeurs, matelots, etc., se plaçaient pour l'hiver dans de petits emplois; mais aujourd'hui le nombre de ces sans-travail a tellement augmenté que nos bureaux de placement ne peuvent suffire. Le moyen de salut pour cette catégorie d'ouvriers était les travaux dans les chantiers, mais cette branche de l'industrie ne fait que sortir d'une dépression qui a duré près de trois ans.

Nos bureaux de placement, en dépit des difficultés sans nombre et de la diminution marquée dans le chiffre des ouvriers demandés, ont rendu de grands services aux sans-travail, comme vous pourrez le constater dans les intéressants rapports soumis par les officiers de ce service.

Rien n'a été négligé: annonces, sollicitations dans les fabriques et usines, etc., etc. Nos officiers ont fait plus que leur devoir, ils se sont dévoués à la tâche.

Parlant de l'état actuel du travail, il se dégage de la situation un fait qui n'a pas dû manquer de vous surprendre agréablement par le temps qui court,—l'absence presque totale de grèves dans notre province—devant les perturbations ouvrières, les grèves et contre-grèves dans les autres provinces. Il serait superflu d'insister bien longuement sur ce sujet. Nos ouvriers, réfractaires aux théories des rêveurs et des idéalistes, sont restés indifférents et paisibles à l'appel des démagogues. Nos ouvriers possèdent à un haut degré les qualités vigoureuses de la race: l'amour du travail et un solide gros bon sens contre lequel les meneurs sont restés impuissants.

BUREAUX DE PLACEMENT POUR DAMES ET DEMOISELLES, MONTREAL

Nous vous signalions dans notre dernier rapport avec quelle satisfaction les dames en quête de servantes avaient vu s'ouvrir nos bureaux, rue Notre-Dame. Maintenant nous avons l'agréable tâche de mettre sous vos yeux les résultats obtenus durant la présente année fiscale.

De 1405 placements en 1921, nous sommes montés au chiffre de 2751 placements durant l'année écoulée, nous dit M. le surintendant Payette. C'est un record qui fait honneur à la vaillante directrice du bureau et à ses collègues, dépassant en importance tout ce que nous avons pu obtenir jusqu'à présent dans ce département.

Nous estimons qu'il serait opportun de développer cette branche du service à Québec, en concentrant dans un même local les bureaux de placement des hommes et des femmes, comme nous vous le recommandions l'année dernière, dans notre rapport, mais que des circonstances incontrôlables ont empêché de mettre à exécution.

INSPECTION DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

L'inspection du travail repose sur le principe qui veut que les ateliers et les fabriques offrent toute la sécurité possible aux ouvriers. Son but fondamental est la protection de la vie et de la santé des travailleurs, protection rendue d'autant plus nécessaire en raison de la transformation et des exigences de l'industrie moderne.

L'insalubrité d'un grand nombre d'industries et les dangers de certaines opérations manufacturières, qui sont autant de menaces à la vitalité et à la sécurité des ouvriers, doivent sans trêve préoccuper les inspecteurs du travail.

L'officier chargé de cette mission, qui réussit à organiser la fabrique de manière à éliminer les dangers qui menacent le travailleur, rend un important service à l'industrie, dont le bénéfice le plus précieux consiste dans la prévention de la souffrance humaine et la protection de la famille et du foyer.

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur les statistiques officielles des accidents fournies par le département du Travail des Etats-Unis, à Washington. Il y eut en 1919, dans les industries, 23,000 accidents fatals et 575,000 non fatals, mais entraînant quatre semaines de chômage et plus.

En juin 1921, le comité présidé par M. Hoover rapportait au conseil des Ingénieurs américains de St-Louis, que ces accidents entraînaient une perte de salaires au montant de \$1,184,000.00. Les pertes totales causées par les accidents industriels aux Etats-Unis, pour la même année,

soins médicaux et autres charges comprises, n'étaient pas moins de \$1,014,000,000.00 dont \$349,000,000.00 à la charge des employeurs et \$665,000,000.00 aux employés et leurs dépendants.

Tout fantastiques que ces chiffres puissent paraître, ils font cependant partie du rapport officiel du Bureau de Statistiques pour juillet 1922.

La liste préparée par M. Robert, assistant inspecteur en chef, est assez considérable pour exercer la vigilance de nos officiers, et comme il se produit des milliers d'accidents dans une foule d'occupations en dehors de notre champ d'action, tels que la construction, les travaux agricoles, les chantiers, etc., il est certain qu'une statistique bien préparée étonnerait nos économistes.

L'inspection des établissements industriels se poursuit d'une façon normale. Nous tâchons de couvrir les grands centres industriels, mais comme nous vous le représentons dans des rapports antérieurs, le personnel n'est pas assez nombreux pour faire les contre-visites, si nécessaires pourtant pour nous assurer si les ordres ont été exécutés.

S'il ne s'agissait que de l'inspection des fabriques, nous pourrions peut-être suffire à la besogne; mais il ne faut pas oublier que nos inspecteurs consacrent beaucoup de temps au personnel ouvrier, à la vérification des certificats d'étude des enfants, des certificats de compétence des chauffeurs et ingénieurs, certificats de l'inspection des chaudières, etc. etc. S'agit-il d'un monte-charge qui ne fonctionne pas bien, séance tenante, l'inspecteur ordonne au propriétaire de produire un certificat attestant que cet appareil a été vu par les inspecteurs du bureau des Assureurs. Je ne parle pas ici des modifications apportées dans un grand nombre de fabriques devenues trop petites, et des manufactures dont le nombre augmente constamment, dans les petites villes aussi bien qu'à Montréal.

Ceci s'applique aussi à Québec comme aux grands centres manufacturiers dans les Cantons de l'Est.

Comme par le passé, nos dames Inspectrices continuent à fournir au département un rapport mensuel très détaillé de leurs travaux. Ces dames m'ont, de plus, adressé quelques brièves notes relatives aux ouvrières filles et enfants qu'elles sont spécialement chargées de protéger. Ces rapports forment partie des archives du département du Travail et peuvent être étudiés en aucun temps.

Nous n'avons qu'à nous louer des bons services de nos inspectrices dont la tâche est beaucoup plus ardue qu'on ne l'imagine. En effet, visiter nos grandes usines de la cave au grenier, inspecter les soubassements de magasins de détail, s'occuper de l'hygiène, de l'éclairage et du confort des ouvrières; les protéger contre les dangers inhérents à

certaines opérations manufacturières, tout cela demande beaucoup de résistance, de courage et de tact surtout, car il arrive malheureusement trop souvent que les pouvoirs si persuasifs de la femme échouent devant certains patrons peu soucieux de se conformer à la loi.

Nos inspectrices enfin contribuent pour une large part à l'enregistrement des enfants, qui se poursuit avec tant de succès.

INSPECTION DES EDIFICES PUBLICS

Relativement à l'inspection des édifices publics, les inspecteurs tout spécialement chargés de l'inspection des hôtels ont de beaucoup allégé la tâche de leurs collègues préposés à l'inspection des fabriques, en s'assurant, en ce qui regarde les hôtels du moins, si ceux-ci sont munis d'appareils de sauvetage suffisants en cas de feu, et si les propriétaires ont fait installer, aux endroits indiqués, les extincteurs nécessaires pour combattre un commencement d'incendie.

Dès que nos nouveaux officiers, chargés de l'inspection des appareils et des fils électriques dans les édifices visés par la loi des édifices, auront couvert le terrain, nous serions fortement d'avis d'étendre les pouvoirs de ces officiers, leur permettant d'intervenir, surtout dans les collèges et les couvents, au point de vue des moyens de sauvetage. Cette innovation soulagerait les inspecteurs dans leur travail et serait en même temps une sérieuse économie de temps et d'argent.

C'est une redite que de vous signaler de nouveau le peu de cas que la généralité des architectes font de cette partie de la loi des édifices publics qui exige que tous les plans des nouveaux édifices ou de tous ceux subissant des changements notables, soient soumis aux inspecteurs. Il n'est pas rare qu'il s'écoule un an ou plus, avant que le bureau apprenne qu'il existe une bâtisse nouvelle, qui, trop souvent, n'est aucunement munie d'appareils d'extinction ou de sauvetage, sans parler de nombreuses dispositions contraires à nos règlements. Il serait grandement temps qu'un conseil légal, attaché au département, fût chargé de faire appliquer les sanctions de nos diverses lois ouvrières aux personnes qui, par négligence ou par entêtement, exposent la vie des élèves ou du public dans les édifices publics.

Nul n'est excusable de ne pas connaître la loi, et les propriétaires, directeurs et directrices de couvents, de collèges ou d'écoles moins que tous autres, car le département, depuis vingt-cinq ans, ne cesse de transmettre des copies de la loi et des règlements aux intéressés. Or que dit la loi des Edifices Publics ?

Article 3752, par. 3 des Statuts Refondus de la province de Québec, dit: "Aucun édifice public ne doit être construit ni modifié, et aucuns

travaux affectant la solidité d'un édifice ou d'une partie d'un édifice ou modifiant les conditions d'un édifice ou d'une partie d'un édifice, ne doivent être faits sans un permis de l'inspecteur. Ce permis ne pourra être émis qu'après l'examen des plans et devis dudit édifice."

Paragraphe 4:—"Lorsqu'il y a des changements importants faits à un édifice public, un certificat d'architecte doit en être fourni à l'inspecteur, constatant la solidité et la sécurité de tel édifice."

Maintenant passons aux devoirs des propriétaires d'édifices publics. *Section 4, Article 3753.*

Tout propriétaire d'édifice public doit: 1o "Transmettre à l'inspecteur un avis par écrit, indiquant son nom, le nom de l'édifice et sa destination, ainsi que la désignation de l'endroit où il est situé, dans les trente jours avant l'ouverture au public de tel édifice."

La loi, ce me semble, établit nettement les responsabilités. Le public mal renseigné n'est que trop porté à s'en prendre aux inspecteurs; mais encore faut-il qu'il y ait eu négligence de la part de ceux-ci.

Les tribunaux en France aussi bien qu'aux États-Unis ont maintes fois affirmé que les responsabilités d'un propriétaire n'étaient atténuées en aucune façon, en raison d'une omission ou d'une erreur de la part de l'Inspecteur, et vouloir blâmer celui-ci pour la négligence criminelle des parties responsables, serait, en mon humble opinion, singulièrement renverser les rôles.

LOIS NOUVELLES

Ces différents bills n'ayant provoqué aucune discussion dans l'enceinte parlementaire, n'ont été que très peu connus du public, sauf quelques maigres commentaires donnés dans les journaux, exception faite cependant pour la loi affectant les officiers municipaux, qui fut vivement combattue par les autorités légales de la municipalité de Montréal.

Parlons d'abord de la Loi pour la Prévention des Incendies, la plus importante des trois parce que, à l'aide de ce nouveau Statut, nous allons pouvoir plus efficacement protéger les édifices publics contre les dangers d'incendies et réglementer, en même temps, l'industrie de l'électricité.

Désormais tout compagnon électricien, tout entrepreneur dans cette industrie, ainsi que tout préposé à des travaux de réfection ou au fonctionnement des appareils électriques, devra s'inscrire au Bureau des Examineurs et obtenir un diplôme de compétence. Trois inspecteurs experts feront incessamment l'inspection des édifices publics, au point de vue de l'éclairage électrique et des appareils divers, tandis que des inspecteurs de chaudières s'assureront de l'état des caves, sous-sols, etc., et inspecteront les appareils de chauffage. Voilà, brièvement donné,

le but de cette mesure qui, nous l'espérons, va mettre fin à la série désastreuse des incendies dans les églises, collèges, couvents et autres édifices du culte. Il est temps d'empêcher que des hommes sans expérience ni connaissance du métier, entreprennent des travaux d'installation ou de réparation de nos édifices et que l'on apprenne du jour au lendemain qu'une somptueuse église ou qu'un magnifique couvent vient de brûler d'une façon inexplicable.

Nous avons confiance que l'ère des court-circuits et des appareils de chauffage défectueux, fera place à une conception plus pratique et surtout moins dangereuse dans l'installation de l'éclairage ou du chauffage des édifices publics dans notre province.

Bon nombre d'édifices publics ont déjà été inspectés par nos électriciens et partout, les curés, aussi bien que les directrices des maisons d'enseignement, ont paru enchantés de la sollicitude du gouvernement à leur égard.

Nous lisons dans le "Literary Digest", en date du 18 mars 1922 un article des plus intéressants, sur le feu dans les églises aux Etats-Unis. Cet article, dont nous donnons quelques extraits, est intitulé "Comment nous brûlons nos églises".

"Aux Etats-Unis, nous avons durant une période de deux ans, (1919-1920), brûlé des églises pour une valeur de six millions de dollars. Si des étrangers les avaient incendiées ou qu'un ennemi les eût brûlées, au moyen de bombes incendiaires, ils auraient probablement entendu parler de nous. On crierait au sacrilège avec raison, mais comme c'est nous qui les avons brûlées et que les dites églises nous appartenaient, il n'y a absolument rien à dire."

Les pertes exactes signalées par l'Association des Assureurs (National Board of Underwriters) couvrant les églises et chapelles, ont été de \$6,183,338.00. Trois mille cinq cents incendies, soit approximativement cinq églises par jour pour l'année.

Le principal danger est l'appareil de chauffage représenté par une perte de \$948,590.00 attribuable aux poêles, fournaies, chaudières et leurs tuyaux. La foudre vient en deuxième lieu, ayant occasionné une perte de \$609,639.00 en deux ans. L'électricité en troisième lieu, avait fourni le chiffre respectable de \$463,317.00. Les cheminées défectueuses et les tuyaux avaient causé des dommages au montant de \$303,443.00. Nous nous arrêtons devant ces chiffres illuminants pour terminer cette citation déjà longue, en donnant textuellement l'opinion de l'auteur sur l'électricité dans les églises:

"Dans les anciennes églises où l'on installe des fils électriques, le travail est très souvent fait sans souci de la sécurité de l'édifice." Les résultats expliquent la somme de destructions causées par l'électricité.

Cette opinion confirme en tout point ce que l'expérience nous aurait amplement démontré. Cette industrie se développe à pas de géant et c'est le cas de dire: aujourd'hui "Chacun son métier". Ne confions plus l'installation de l'électricité dans les églises au ferblantier du village ou au bedeau, mais à un électricien diplômé.

La loi des échafaudages est maintenant en force, chaque municipalité ayant été munie d'une copie de la loi, et d'un certain nombre de devis d'échafaudages répondant à tous les besoins.

Il est évident que la réglementation des échafaudages ne pourrait être que du ressort des autorités municipales chargées d'approuver les plans des nouvelles constructions et d'émettre des permis; mais en présence des accidents nombreux et de l'apathie générale sur cette question, il était urgent et surtout très humain que le gouvernement résolut ce problème.

INSCRIPTION DES ENFANTS DE 14 A 16 ANS

Nous ne saurions ajouter rien de bien neuf sur l'inscription des enfants de 14 à 16 ans qui désirent travailler dans les manufactures et ateliers. Ces inscriptions continuent à occuper fort activement deux et quelquefois trois de nos officiers. Bon nombre d'enfants ayant dépassé la quatorzième année sont venus grossir le nombre des inscrits qui se chiffre à 14,600.

Après l'application rigide de la loi d'inscription des enfants, il serait peut-être bon de confier l'examen des enfants aux autorités scolaires. Il ne devrait pas être permis à un enfant de quatorze ans de quitter l'école à moins qu'il ne puisse obtenir un certificat plus élevé que celui accordé par les officiers du Département.

Il reste toujours à la discrétion du département le droit de forcer l'enfant à suivre les cours des écoles du soir, mais l'expérience a démontré les difficultés presque insurmontables qu'il y avait de contrôler effectivement la présence des élèves aux écoles, en dépit des efforts de nos officiers et du dévouement du directeur des écoles du soir de la ville.

Beaucoup de centres industriels assez importants ne possèdent pas de cours du soir; somme toute, le certificat d'étude serait à notre avis le meilleur passeport de l'enfant que les parents destinent à faire travailler dans les fabriques.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Bien que dans chaque province les lois de compensation des ouvriers victimes d'accidents soient à l'ordre du jour, la prévention n'en reste pas moins un sujet de préoccupation de la part des patrons et des nom-

breuses associations chargées d'indemniser ou de protéger les ouvriers durant leur travail.

Empêcher les accidents par des moyens préventifs judicieusement choisis fait partie, aujourd'hui, d'une science nouvelle.

Sous le titre poignant de "La machine qui tue". M. Julien Caen dans la revue "Arts et Métiers" appelle l'attention des industriels sur l'utilité des associations pour la prévention des accidents du travail.

Voici les conclusions de l'auteur, d'après le résumé qu'en donne le Bulletin des Ingénieurs Civils :

"Les chefs d'industrie, dit M. Caen, accaparés par les soucis de tout ordre que leur cause la direction de leur usine, ne peuvent pas se consacrer à l'étude des questions préventives de ce genre.

"De même qu'ils ne songent pas à construire, par leurs propres moyens, une chaudière à vapeur ou une dynamo, même s'ils ont à leur service des ingénieurs distingués; de même que s'ils ont à soutenir un procès, ils feront choix d'un avocat, même s'ils possèdent un service de contentieux compétents; de même ils devront s'adresser à des ingénieurs spécialisés pour toutes les questions de sécurité qui exigent une documentation particulière."

En Europe de nombreux industriels l'ont d'ailleurs compris depuis longtemps. Il y a plus de cinquante ans, bien avant que l'Etat soit intervenu par les lois diverses qui forment aujourd'hui le "Code du Travail", ils se sont groupés pour combattre les accidents dans un but d'humanité et de progrès social.

Ces Associations publient des rapports, des bulletins, brochures et affiches spéciales relatives à certaines machines ou à certaines industries plus particulièrement dangereuses, donnant ainsi un ensemble de renseignements techniques, administratifs ou législatifs des plus intéressants.

Elles ont pris pour devise qu'il vaut toujours mieux prévenir l'accident que de le réparer.

Tel était, Monsieur le Ministre, le but que nous poursuivions lorsque nous installâmes notre musée des appareils préventifs.

Organisée en 1902, cette entreprise fortement encouragée par bon nombre de patrons et soutenue par les journaux, eut ses jours de célébrité; mais la difficulté de se procurer les appareils au pays et d'autres empêchements qu'il serait oiseux de discuter dans ce rapport, nous obligèrent de remiser la collection des modèles à l'Ecole Technique attendant qu'une autre génération d'industriels et d'ouvriers la fassent sortir de l'oubli.

En tout cas, d'après M. Caen, que nous venons de citer, la question est toujours vivante et fait partie du programme des Associations qui

travaillent à empêcher les accidents. Le seul tort que nous avons eu peut-être, est d'avoir devancé notre époque de vingt-cinq ans.

Si toutefois nous reprenions cette idée, le département du travail pourrait voir à la réinstallation de ce musée sous son propre toit.

CONCILIATION ET SALAIRES RAISONNABLES

Il me resterait à vous parler de l'application du Règlement des salaires raisonnables et de la conciliation, mais je regrette que la démission imprévue de M. Brunet, l'officier chargé de ces emplois, n'empêche de vous donner de longs détails.

Durant l'année qui vient d'expirer, il n'y eut que l'incident créé par la demande des ouvriers employés aux changements qu'on a fait subir à l'ancienne prison; mais après quelques entrevues avec l'entrepreneur M. Archambault, et le changement de quelques chiffres dans la liste des prix, les choses s'arrangèrent à la satisfaction de tous.

Il n'y eut quant à la conciliation aucune demande faite de la part des ouvriers ou des patrons. Nous serons, je n'en doute pas, en mesure de faire le rapport annuel de ces deux branches du service de la manière ordinaire à la fin de l'année fiscale.

Ces quelques considérations supplémentées des différents rapports des officiers, dans les divers départements, vous donneront un aperçu des opérations de la branche du Travail de votre département.

Sur ce, veuillez me croire,

Votre obéissant serviteur,

LOUIS GUYON,
Sous-Ministre du Travail

RAPPORT DE M. ALFRED ROBERT

MONTRÉAL, 30 juin 1922.

A l'honorable ANTONIN GALIPEAULT,
Ministre des Travaux Publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice se terminant le 30 juin 1922, qui couvre la mise en force de la loi des établissements industriels et des édifices publics dans le district de Montréal. J'ai cru bon de toucher dans ce rapport aux différents aspects des services qui tombent sous la juridiction du département dont je suis spécialement chargé.

INSPECTIONS

Au cours de l'année fiscale, j'ai fait cent quarante-sept inspections. Comme les fonderies, les lamineries, les aciéries, les filatures, etc., en général tous les ateliers métallurgiques réclament une inspection plus minutieuse et plus suivie, j'ai cru bien faire en les prenant sous ma responsabilité personnelle. Ces diverses industries employant une force motrice considérable ainsi qu'une machinerie plus compliquée, requièrent conséquemment une attention toute spéciale. Mon champ d'action s'est étendu à St-Jérôme, Joliette, Valleyfield, St-Hyacinthe, où j'ai fait plusieurs inspections dans le cours de l'année.

En plus de ces inspections personnelles, chacun des inspecteurs de mon district me soumet son rapport quotidien que j'examine en détail, et toutes les améliorations ou changements préconisés dans ces rapports reçoivent mon approbation avant d'être envoyés aux différents chefs d'industries. En général, ceux-ci se conforment d'assez bonne grâce aux suggestions et recommandations qui leur sont faites par le département. L'on peut dire sans exagération qu'il y a un progrès sensible de ce côté, les manufacturiers réalisant qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Plus l'industrie se développe, plus les mesures de précautions sont nécessaires; c'est donc une campagne d'éducation de tous les instants qu'il faut faire tant chez l'ouvrier que chez le patron, et si parfois nos demandes semblent arbitraires, elles ne sont toutefois que raisonnables et pour le plus grand bien de tous.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Le nombre d'accidents de toutes sortes rapportés au département durant l'année a été de 820, soit une augmentation de 83 sur l'exercice 1920-21.

Le tableau comparatif suivant indique le nombre et le genre d'accidents survenus au cours de chacun des douze derniers mois.

RAPPORT D'ACCIDENTS DU 1^{ER} JUILLET AU 30 JUIN 1922

1921	Légers	Sérieux	Fatals
Juillet.....	59	6	0
Août.....	51	9	1
Septembre.....	47	2	1
Octobre.....	75	5	1
Novembre.....	74	9	0
Décembre.....	61	4	1
1922			
Janvier.....	56	4	1
Février.....	55	3	2
Mars.....	52	8	1
Avril.....	59	3	3
Mai.....	85	11	3
Juin.....	55	12	1
Total.....	729	76	15

Ce tableau, comparé à celui de l'année dernière, accuse une augmentation de 83 sur le nombre total des accidents. Si le nombre d'accidents légers a augmenté de 137, par contre les accidents sérieux ont diminué de 37 et les accidents avec un résultat fatal ont diminué de 11; ce qui peut être considéré comme une amélioration sensible.

La liste des accidents signalés au département est encore assez considérable, en dépit des moyens préventifs suggérés par nos inspecteurs. Tous les accidents sérieux sont sujets à une enquête minutieuse de ma part et, de plus, dans les cas d'accidents avec résultat fatal, j'assiste toujours aux enquêtes du coroner, afin de connaître la cause de l'accident.

La question de la prévention des accidents du travail est un problème des plus sérieux et qui se recommande à l'attention toute particulière des inspecteurs. Malgré le zèle déployé on ne peut tous les prévenir, car avec l'outillage intensif que l'industrie moderne réclame, il suffit d'un simple moment d'inattention de la part de l'ouvrier pour

qu'un accident se produise; il faut de plus tenir compte également de ces cas fortuits, qui surgissent de temps à autre et qui étant absolument en dehors de la marche régulière des choses, sont incontrôlables.

Il y en a d'autres par contre qui pourraient être évités si toutes les machines étaient pourvues d'appareils de sûreté et si tous ceux qui s'en servent avaient reçu l'entraînement nécessaire avant qu'on leur en confie la charge. Les statistiques et notre propre expérience sont là pour prouver que très souvent les accidents arrivent pendant les premiers jours, même pendant les premières heures qu'une machine est confiée à un nouveau venu, de bonne volonté certes, mais inexpérimenté. Il faudrait que les contre maîtres exercent une surveillance toute particulière quand ils confient le maniement d'une machine à un nouveau venu dans leur atelier; c'est un devoir qui leur incombe et on ne saurait trop le leur répéter.

Depuis longtemps j'étudie les moyens à prendre pour prévenir un accident qui se répète assez souvent sur certaines machines, accident suivi parfois d'un dénouement fatal: je veux parler de la machine connue sous le nom de fusil à air comprimé. Cet outil est employé pour river les boulons sur les bâtiments en fer, les chaudières à vapeur et les charpentes en fer, etc. Il arrive parfois que cet outil, qui n'est pas muni d'un cran d'arrêt, se déclanche et que le mandrin qu'il renferme soit lancé avec force au dehors; on peut juger de la force de projection, quand on sait que cet outil en opération est mû par une pression de 80 à 100 livres. Si, dans sa course, ce mandrin frappe un ouvrier, c'est inévitablement un grave accident.

Il serait, il me semble, possible de prévenir ce danger si le fusil à air était muni d'un cran de sûreté, qui empêcherait le mandrin d'être projeté au dehors. J'ai soumis mon idée à M. Wilson, le maître-mécanicien du Grand Tronc, qui a gracieusement mis à ma disposition le matériel et le personnel nécessaire pour tenter diverses expériences en ce sens. J'ai bon espoir que sous peu ce sera un pas de plus accompli dans la prévention des accidents. Je reste convaincu que sitôt que les essais auront donné le résultat cherché, toutes les compagnies ou ateliers qui se servent de cet outil adopteront ce moyen de sûreté.

TRAVAIL DES ENFANTS ET ENREGISTREMENT

L'enregistrement des enfants de 14 à 16 ans se continue tous les jours de dix heures à midi. Pendant les vacances les inspecteurs ont donné à un certain nombre d'enfants des certificats permettant de travailler pendant les mois de juillet et août; ces certificats ne sont que provisoires. Lors de la rentrée des classes ils deviennent nuls et ces enfants retournent à l'école. En général, ces certificats ne se donnent

que sur la demande expresse des parents et afin de permettre aux enfants de les aider à subvenir à leurs besoins.

DÉLÉGATIONS ET PLAINTES

Il ne se passe guère de jours sans que je reçoive, soit des délégations d'ouvriers se plaignant que certains règlements ne sont pas observés, ou venant demander des informations sur un sujet quelconque, soit dans un cas d'accident de travail, soit dans une discussion de retenue de salaire pour malfaçon ou d'avis de congédiement d'emploi; dans chacun de ces cas, c'est une enquête qui se termine souvent par un règlement satisfaisant pour les deux parties intéressées.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Au cours du dernier exercice, un assez grand nombre de demandes m'ont été faites pour permettre à des ouvriers de continuer à travailler en dehors des heures régulières; mais, me conformant à l'article 3838 de la loi des établissements industriels, je n'en ai accordé que neuf qui étaient réellement nécessaires.

DÉPRESSION INDUSTRIELLE

Dans mon dernier rapport je faisais mention de la dépression industrielle qui sévissait avec une certaine intensité dans plusieurs industries. D'après les rapports donnés par les patrons sur les feuilles de statistiques du département, il paraîtrait que pas plus de cinquante pour cent des ouvriers habituellement engagés dans l'industrie métallurgique seraient à l'ouvrage actuellement. Dans d'autres industries, tels que les métiers de la construction, il y a eu une amélioration sensible et un bien plus grand nombre d'ouvriers sont maintenant à l'ouvrage.

En terminant, je désire remercier de tout cœur l'honorable Ministre du Travail, ainsi que M. Louis Guyon, pour l'honneur qu'ils m'ont fait en me choisissant pour représenter le Département à la Conférence du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, qui s'est tenue à Winnipeg, Man., en août 1921.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre tout dévoué,

ALFRED ROBERT,
Assistant-inspecteur en chef.

 INSPECTION DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET DES
EDIFICES PUBLICS

HOTEL DU GOUVERNEMENT

QUEBEC, 30 juin 1922

A l'honorable ANTONIN GALIPEAULT,

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon vingt-troisième rapport annuel comme inspecteur des établissements industriels et des édifices publics de la province de Québec.

L'état suivant résume le travail accompli par les inspecteurs et l'inspectrice relevant de ce bureau pendant le cours de l'année :

PLAINTES

Durant l'année ce bureau a reçu douze plaintes, classées comme suit:

Emploi des garçons et filles âgés de moins de 14 ans . . .	1
Chauffeurs ne possédant pas de certificats	2
Porte barrée pendant les heures de travail dans un éta- blissement industriel	1
Escalier fermé à la circulation des élèves dans un cou- vent	1
Mauvaise ventilation	3
Température trop froide dans une manufacture	1
Manque d'escalier de sauvetage	3

Ces plaintes, comme on le voit, sont d'une nature variée. Il est donc nécessaire que les inspecteurs, chargés de s'enquérir si elles sont fondées ou non, possèdent des connaissances étendues touchant la sécurité, l'hygiène, la construction, la vapeur, les accessoires, la ventilation et le chauffage, etc., afin de pouvoir se prononcer avec justice tant pour

le ou les plaignants que pour ceux contre qui lesdites plaintes sont portées.

Nous sommes heureux d'ajouter que les plaintes que nous avons reçues dans ce bureau ont fait l'objet d'une enquête, dans chaque cas, et ce immédiatement après leur réception; qu'elles ont été réglées presque toujours à l'amiable, et surtout en conformité de la loi.

INSPECTION DE CHAUDIERES

Le nombre de chaudières inspectées au cours de l'année est de 995, soit une diminution de 85 sur l'année dernière, diminution causée par la crise de ralentissement que traverse actuellement l'industrie du bois de papier et de construction.

ACCIDENTS

Le nombre total des accidents rapportés au bureau pendant l'année et comprenant ceux qui ont été rapportés à mon collègue M. S. Desrochers et à moi-même, a été de quatre-vingt-quinze, — 60 à moi-même et 35 à mon collègue. Huit de ces accidents ont été mortels, soit quatre de moins que l'année dernière. Sur ces huit accidents fatals, il y a trois noyades, qui ne devraient pas être classées comme accidents survenus dans les établissements industriels, vu que ces noyades ont eu lieu dans la rivière à une distance considérable de l'établissement.

Les autres accidents qui ont causé la mort à leurs victimes peuvent être classés comme suit:

1 Fracture du crâne.

3 Choc électrique.

1 Chute dans le puits d'un ascenseur.

Parmi les autres accidents rapportés, douze étaient sérieux et consistaient en pertes de doigts, brûlures graves ou meurtrissures des mains ou des pieds, le reste n'étant que des accidents légers et ne nécessitant que quelques jours ou même que quelques heures d'arrêt.

EDIFICES PUBLICS

J'ai fait, pendant le cours de l'année, 510 visites d'inspection et mon collègue M. S. Desrochers en a encore fait plus que moi. Madame C.-E. Lemieux, inspectrice, a visité et inspecté les établissements industriels où il y a des femmes et des filles employées dans les villes et villages de notre district. M. Gaudias Hébert, le nouvel inspecteur, a aussi fait un grand nombre d'inspections, surtout dans les établissements industriels et édifices publics de la ville de Québec.

ENREGISTREMENT DES ENFANTS

L'examen des garçons et des filles, entre 14 et 16 ans, désirant obtenir un certificat d'âge et d'étude avant d'entrer en service, paraît rencontrer l'approbation des patrons, et, en général, ceux-ci se font un devoir de se conformer à la loi sur ce point et d'exiger des jeunes garçons ou filles demandant de l'emploi le certificat requis par la loi.

Le tout respectueusement soumis

P.-J. JOBIN,

Inspecteur.

RAPPORT DE M. JOS. GUILLAUME

QUÉBEC, 30 juin 1922.

L'HONORABLE A. GALIPEAULT,

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon sixième rapport annuel sur l'application de la loi du service des fonderies, pour l'année finissant le 30 juin 1922.

J'ai fait 87 inspections dans le cours de l'année, et partout j'ai constaté un ralentissement d'activité dans l'industrie de la fonderie. Plusieurs usines même ont dû chômer parfois, faute d'ouvrage.

Aucun accident ne m'a été rapporté, et, en général, on a trouvé que les améliorations que j'ai demandé de faire étaient justes et raisonnables.

J'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué serviteur,

JOSEPH GUILLAUME,

Inspecteur des fonderies.

RAPPORT DE M. GOOLEY.

COATICOOK, 30 juin 1922.

L'honorable ANTONIN GALIPEAULT, C. R.,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'inspection des établissements industriels et des édifices publics pour l'année finissant le 30 juin 1922.

L'inspection des établissements industriels et des édifices publics, dans les Cantons de l'Est, s'est faite, sous plusieurs rapports, bien autrement qu'au cours des autres années où j'ai exercé mes fonctions. D'abord, à mon avis, les industriels manquent de confiance; ils ne semblent pas entretenir le même sentiment sur les affaires que durant les années passées. Ils reçoivent bien des commandes de leurs clients, les remplissent mais ne cherchent plus avec d'autant d'assurance à emmagasiner de la marchandise fabriquée comme ils le faisaient ces dernière années. Cela a pour effet évidemment de créer du malaise parmi les ouvriers, qui ne peuvent plus compter sur un travail constant. Les manufacturiers rempliront les ordres et puis diminueront le nombre d'heures de travail par semaine, ou le salaire des employés jusqu'à ce que de nouvelles commandes arrivent. Cet état de chose, heureusement, n'est pas général. L'industrie du tissage est la plus compromise. *The Dominion Textile Co., Penmans Ltd., Cascade Narrow Fabrics Co.* et *The Kayser Silk Co.* sont restées en pleine activité. A Magog, la *Dominion Textile Co.* a augmenté son outillage, n'a pas réduit ses gages et ne peut suffire à ses commandes sans recourir à des heures supplémentaires de travail. C'est ce qui existe aussi, dans une moindre mesure, pour d'autres filatures. L'industrie métallurgique est celle qui souffre le plus, et il y a amélioration dans les industries du bois. L'an dernier, cette dernière industrie se trouvait presque dans le marasme et plusieurs propriétaires de scieries, dans les Cantons de l'Est, n'ont pas osé les mettre en opération; ils ont tout simplement fermé leurs portes et n'ont pas reçu de billots; mais, cette année, j'ai eu occasion de recevoir des demandes de plusieurs industriels qui avaient fermé l'année dernière, m'informant qu'ils avaient l'intention de mettre les scieries en opération cette année, et en conséquence de vouloir bien faire inspecter leurs établissements et voir à ce que leurs ingénieurs soient qualifiés. Vous comprendrez donc, Monsieur, que tout notre temps est consacré aux soins de tenir le capital et le travail en bons termes,

comme de maintenir les industries en aussi bonnes conditions que les circonstances le permettent. Je suis encore d'opinion que les industries dans les Cantons de l'Est ont moins à souffrir que dans toute autre partie de la province.

ACCIDENTS

J'ai moins d'accidents à signaler que l'année dernière, ce qui est dû à l'inactivité des industries; mais j'ai eu cependant à tenir plusieurs enquêtes.

Durant l'année, cent soixante et onze accidents ont été rapportés, dont trois fatals, l'un dans une scierie de la campagne, l'autre dans une fabrique de pulpe et de papier, et le troisième dans une filature. Les autres accidents moins graves qui ont été rapportés sont comme suit : trente et un dans les industries où l'on travaille le bois; quatre-vingt-cinq dans les fabriques de tissus, douze dans les fabriques de machines, trente dans les fabriques de pulpe et de papier, un dans l'industrie des bijoux et douze dans les scieries de la campagne.

TRAVAIL DES ENFANTS

Voilà une partie de mes devoirs qui ne me cause plus autant d'ennuis qu'avant l'adoption de la nouvelle loi, laquelle exige que les enfants soient munis de certificats; mais cette occupation a beaucoup ajouté à mon travail. Contrairement à ce qui se fait à Québec et à Montréal où les enfants vont eux-mêmes au bureau du ministère du Travail pour y subir l'examen, moi, je suis obligé d'aller les examiner dans les divers établissements. Dans les Cantons de l'Est, nous avons un certain nombre de centres d'industries réellement importants, et cette méthode a donné un bon résultat et est d'un très grand avantage pour la prochaine génération industrielle de cette province.

INSPECTION DES CHAUDIÈRES

L'inspection des chaudières à vapeur dans notre province, de même que l'inspection des fabriques, est un service qui, suivant moi, ne le cède à aucun autre sur ce continent. Il y a dix-sept ans, lorsque j'ai débuté comme inspecteur des établissements industriels et des édifices publics, l'inspection des chaudières à vapeur n'était pas considérée comme partie bien importante de nos travaux. Les inspecteurs de chaudières qualifiaient les ingénieurs-mécaniciens leur accordant des diplômes de première classe qui leur permettaient au besoin de devenir ingénieurs en chef, etc. Notre nouveau sous-ministre du Travail m'a dit plusieurs fois ce qu'il avait l'intention de faire, bien que, en ce temps-là, cela paraissait presque impossible à réaliser. Il m'a démontré l'importance de l'inspection des chaudières et la nécessité de la compétence

de ceux qui en ont la charge; chaque année notre service s'est amélioré, diminuant ainsi les accidents sérieux. Le Bureau des Examineurs, créé il y a environ quatre ans, a certainement produit d'excellents résultats. Aujourd'hui, presque tous ceux qui sont préposés au soin d'une chaudière, dans les Cantons de l'Est, ont été obligés d'aller se présenter devant ce bureau et de subir un examen sérieux.

Dans les districts ruraux, sous certains rapports, l'inspection des chaudières se fait d'une autre manière que dans les villes. Nous avons, par exemple, la scierie mécanique qui, dans bien des cas, a commencé avec une chaudière de seconde main, et peut-être de troisième. Ceux qui possèdent cet outillage sont bien souvent à court de capital, ne connaissent pas suffisamment le danger que peut offrir une chaudière qui ne répondrait pas à certaines conditions réglementaires. Il est souvent bien difficile de faire comprendre à ces gens qu'un accident est possible et que le danger est trop grand pour que l'on en court le risque. Il faut donc examiner soigneusement ces établissements, car lorsqu'une chaudière fait explosion, dans bien des cas il y a perte de vie. Vous avez eu bien raison, vous et votre sous-ministre, de vous occuper comme vous l'avez fait de l'importance de cette inspection, et je puis vous assurer que votre œuvre est appréciée par le public des Cantons de l'Est.

LES ÉDIFICES PUBLICS

Cette partie de mes devoirs couvre un vaste champ d'action. Comme inspecteurs, nous nous rendons pratiquement responsables de la sécurité du public dans plusieurs sortes d'édifices. D'abord, nous avons les maisons d'écoles, les couvents, les collèges; depuis ces dernières années, ces maisons sont construites de manière à assurer pratiquement la sécurité de ceux qui les habitent, mais les plus vieux édifices sont l'objet de notre constante attention. Il arrive parfois qu'un inspecteur aura à peine réussi à faire installer dans un établissement les échelles de sauvetage nécessaires, etc., que ce même établissement devient trop petit pour répondre à ses fins. On y fera des additions et, dans bien des cas, sans tenir aucun compte des moyens de protection contre le feu, et le seul moyen pour l'inspecteur d'être certain que les édifices de son district offrent de la sécurité pour le public, c'est de les visiter tous chaque année. Puis nous avons les vues animées qui, dans quatre-vingt-quinze pour cent des cas, sont très mal installées. Premièrement, ceux qui font ce commerce ne sont pas responsables, et ils ne s'en soucient guère, pourvu qu'ils puissent lever leurs toiles et encaisser le produit du spectacle. J'observe de bien près ces gens-là, et je trouve qu'un très bon moyen est d'insister auprès des autorités municipales pour qu'elles leur fournissent des locaux, etc.; mais

parfois ces théâtres de vues animées ne se trouvent pas dans des édifices municipaux; alors il devient nécessaire de s'adresser au propriétaire de l'édifice, et tout cela demande beaucoup d'attention. Sans doute, dans les cités et les villes des Cantons de l'Est, il y a quelques bons théâtres de vues animées. Nous avons encore les maisons de pension dans les grandes villes industrielles, qui aussi demandent beaucoup d'attention. Ensuite ce sont les patinoires, qui offrent un caractère tout à fait sérieux, vu leur genre de construction. Il y en a quatre dans mon district qui sont tombés, mais toujours heureusement sans perte de vie. Dans les Cantons de l'Est nous avons un bon nombre d'exhibitions, et dans chacune d'elles il y a une grande estrade et autres constructions, qui offrent un danger exceptionnel vu qu'elles sont exposées à tous les temps, ne servent qu'une fois l'an et sont souvent négligées. Partout où il y a exhibition et grande estrade, je visite la place chaque année avant l'ouverture de l'exhibition. J'examine tout minutieusement et j'insiste pour que l'association me remette un certificat d'un constructeur compétent ou d'un architecte. Je fais tout ce que je puis pour prévenir les accidents. Ce n'est pas seulement l'inspection des édifices publics et des industries qui me tient occupé. En règle générale, plus un inspecteur inspecte, plus cela est connu du public, qui lui aussi est intéressé, et l'on fait connaître les choses telles qu'on les voit. Plusieurs fois les rapports sont bien fondés, et la sécurité du public étant chose bien trop importante pour courir des risques, il faut faire une enquête sur chaque rapport plausible.

Dans les cités, les bâtisses sont construites autrement et sous les lois et réglementations de la cité; mais dans les Cantons de l'Est, votre inspecteur est tout ce que l'on a comme protection, et il est parfois amusant d'écouter ce que l'on nous demande de faire.

Quoi qu'il en soit, j'ai le plaisir de pouvoir déclarer que je crois avoir beaucoup fait pour la protection des personnes relativement aux édifices publics. J'ai le plaisir de dire aussi que dans les Cantons de l'Est nous avons une classe d'édifices d'une bien meilleure construction.

En terminant, qu'il me soit permis de vous remercier, monsieur, ainsi que vos sous-ministres, pour l'aide que j'ai toujours reçue de vous, de même que pour l'appui que vous et votre département avez bien voulu me donner dans l'accomplissement de mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P.-H. GOOLEY,

Inspecteur.

VI

BUREAUX DE PLACEMENT PROVINCIAUX

Rapport du Surintendant général

MONTREAL, 30 juin 1922.

A l'honorable ANTONIN GALIPEAULT,

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Québec.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le quatrième rapport annuel sur le travail accompli par les Bureaux de placements gratuits de la province de Québec, pour l'exercice 1921-1922.

Il nous faut bien avouer de suite que l'année écoulée, comme celle qui l'a précédée, n'a pas été, au point de vue industriel, des plus prospères. Il n'y a pas eu au cours de ces douze mois de progrès notables; nous ne sommes pas sortis de la stagnation des affaires qui affecte diversement presque toutes les nations; cependant, une période pleine d'espoir semble s'ouvrir, nous constatons un regain d'activité, notamment dans l'industrie du bâtiment, où la demande de la main-d'œuvre, assez restreinte jusqu'ici, a commencé à s'affirmer.

Des autres industries, celle du vêtement a eu une année à peu près normale; actuellement sévit la période d'inactivité qui se produit annuellement. Les métiers de la métallurgie ont été très durement atteints par la crise, et ils sont très lents à se relever. On espère le retour prochain de la prospérité dans l'industrie forestière, comme l'attestent les quelques demandes que nous recevons pour des bûcherons.

Les travaux publics du Gouvernement provincial et des municipalités ont grandement contribué à soulager la position des sans-travail. Citons les travaux du Palais de Justice, où les ouvriers employés ont été placés par l'entremise de notre Service. Il est à désirer que l'on continue de recruter ainsi la main-d'œuvre nécessaire pour les travaux exécutés pour le compte de la Province.

Dans ces circonstances, plutôt défavorables, nous avons la satisfaction de constater que nos placements sont encore assez nombreux, indice de la popularité du Service, qui est en honneur dans presque toutes les

Provinces. Dans les provinces de l'Ouest il est jugé indispensable pour le recrutement des moissonneurs.

Dans le cas d'un employeur qui demande la permission au Département d'Immigration d'importer des ouvriers étrangers, le mécanisme du Service de Placement du Canada, avec sa chaîne de soixante-seize bureaux, permet de s'assurer si ces ouvriers que l'on veut faire venir du dehors ne pourraient pas se trouver au pays.

Dans notre province nous avons eu des résultats satisfaisants, grâce au zèle de nos officiers qui eux-mêmes visitent les employeurs pour les engager à se servir de notre organisation pour le recrutement de leur personnel.

Le plus important de nos bureaux, celui de Montréal, a subi des modifications qui permettent d'effectuer le placement avec beaucoup plus de facilité. Signalons tout spécialement les changements apportés dans la division des femmes, qui est maintenant située au rez-de-chaussée de l'édifice du Département du Travail, facile d'accès, pièce bien éclairée et pourvue de belles salles d'attente spacieuses. Depuis notre nouvelle installation, l'affluence des clients a nécessité l'augmentation du personnel. Le nombre des placements effectués, 2751, est une augmentation de cent pour cent sur l'année précédente. Ce succès est dû pour beaucoup au nouveau local et à la publicité inaugurée il y a plusieurs mois, ce qui a déterminé un mouvement prononcé des personnes de la campagne qui cherchent du travail domestique à venir se placer par l'entremise de notre bureau de placement provincial ; nous soumettons que cette publicité devrait être continuée et même augmentée.

Dans cette revue il faut citer le bureau de Québec, qui est bien placé, quant à son site, étant à proximité de la gare du Palais ; malheureusement, il a le désavantage d'être au premier étage d'un édifice. Je sou mets humblement que si le bureau de placement des hommes et celui des femmes sont fusionnés, il serait recommandable que ces bureaux soient installés dans un rez-de-chaussée.

Les trois autres bureaux, Sherbrooke, Trois-Rivières et Hull, répondent assez bien aux besoins de leur localité ; cependant, la remarque qui s'applique au bureau de Québec s'applique aussi à celui de Trois-Rivières. Il serait préférable que ce bureau fût placé au rez-de-chaussée et aussi d'augmenter le personnel d'au moins une personne, parce qu'il n'est actuellement desservi que par un seul employé.

Les bureaux de Hull et de Sherbrooke, très bien situés, ne réclameraient qu'une augmentation légère de personnel.

Annexés à ce rapport, on trouvera les comptes-rendus des surintendants de nos cinq bureaux où sont consignées les opérations, qui consis-

tent en inscriptions des sans-travail, demandes des patrons, références et placements. Le nombre de placements est indiqué suivant les métiers et occupations et classifié dans chaque groupe industriel. Un résumé en est donné ci-après.

OPERATIONS

Nombre de solliciteurs sans travail.....	37,372
Places vacantes notifiées par les patrons...	13,445
Personnes référées à des positions.....	15,602
Nombre de personnes placées.....	10,983

Comparant ce tableau avec celui de l'an dernier, nous remarquons une diminution de 1254 placements, ce qui s'explique si nous prenons en considération la gravité de la crise industrielle que nous traversons.

L'événement le plus important de l'année a été la réunion annuelle du Conseil du Service d'Emploi du Canada, qui a siégé du 5 au 9 juin inclusivement dans les bâtisses du Parlement, à Ottawa.

Les grandes questions qui devaient être étudiées à cette réunion en faisaient la plus importante dans l'existence du Canada. Elle a tenu ses séances concurremment avec la session du Parlement, ce qui permit aux hommes qui actuellement dirigent nos destinées politiques, et qui réalisent la gravité des problèmes à résoudre, d'honorer de leur présence ces assises, et de contribuer par des remarques judicieuses à l'étude de leurs solutions.

Ayant eu l'honneur de préparer un rapport sur cette conférence, une simple énumération des sujets étudiés sera, ici, je crois, nécessaire. Les sujets débattus et sur lesquels il a été fait des recommandations au Ministre du Travail Fédéral, sont les suivants: le chômage, le placement des soldats blessés et des ouvriers en général, l'abolition des bureaux de placements payants, la fondation de conseils consultatifs, le recrutement et la distribution des ouvriers de ferme pour les Provinces de l'Ouest, le placement des femmes, etc., etc.

Les deux premiers jours furent employés à la discussion des questions d'administration de nos bureaux de placement. Les formules étudiées à la réunion de l'année précédente furent adoptées définitivement; elles sont moins nombreuses et le travail est simplifié.

La formule E. O. 23, Rapport Quotidien des opérations, a été acceptée, et continuera d'être en usage, ce qui permet au Bureau Central d'Ottawa de recevoir des rapports quotidiens sur les opérations des bureaux de placement de tout le pays, indiquant le nombre, l'occupation, l'âge, la nationalité, etc., de tous ceux qui cherchent du travail, et le

nom, le principal produit ou le genre d'industrie de tous les employeurs qui demandent de la main-d'œuvre, incluant aussi le salaire, les heures de travail et la durée probable de l'emploi.

Avec ces renseignements, Ottawa, ayant un personnel nombreux et un outillage très complet, se trouve en état de préparer les statistiques sur les conditions économiques du pays.

Comme on peut le constater, le Service d'emploi du Canada est maintenant une institution permanente, très utile aux gouvernements, appréciée par les employeurs et très estimée des travailleurs. Intimement lié à la solution du problème du chômage, ce service joue un rôle salubre en diminuant, autant que possible, l'anxiété des malheureux qui cherchent du travail; il leur procure un endroit où convergent les personnes sans emploi et les employeurs qui ont besoin d'employés.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre humble et obéissant serviteur,

JOSEPH AINEY,

Surintendant général.

BUREAU DE QUEBEC

415, rue St-Paul

Rapport du surintendant

QUEBEC, 30 juin 1922.

MONSIEUR JOS. AINEY,

Surintendant général,

Bureaux de placement provinciaux,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'exercice finissant le 30 juin 1922.

La crise générale qui sévit au pays a eu sa répercussion dans les affaires de notre bureau, et le placement n'a pas été aussi considérable que celui des années passées. De là, cependant, il ne faut pas conclure

que notre Bureau a été inactif. Si, d'une part, vu le marasme industriel, nous n'avons pu offrir du travail à tous les solliciteurs, d'un autre côté le nombre des sans-travail enregistré a augmenté considérablement.

Au cours de cette période, nous avons pu constater que, malgré tout, l'ouvrier habile trouvait du travail à bon salaire, tandis que le simple journalier et l'ouvrier de seconde classe se voyaient dans la nécessité de subir le chômage, d'où l'utilité des écoles techniques que nos ouvriers ne fréquentent et n'apprécient pas suffisamment.

L'école technique est pour l'homme de métier le complément de son instruction, l'outil breveté de son avenir. Un champ vaste et fécond en revenus s'offre à l'ouvrier compétent dans un pays jeune, et dont les nombreuses industries sont susceptibles de développement et d'un accroissement de prospérité.

L'industrie forestière, qui tient généralement notre bureau si actif, n'a pas été florissant cette année. Le gouvernement provincial en diminuant de 50 % les droits sur la coupe du bois, a grandement aidé nos sans-travail. En effet, la suite de cet arrêté en conseil, nous avons pu procurer du travail à quelques centaines de bûcherons.

Dans le domaine de l'agriculture, les demandes d'ouvriers ont été des plus rares, et ceci provient, sans doute, du fait que nos cultivateurs trouvaient facilement à leur portée la main-d'œuvre nécessaire.

A ceux des campagnes qui désirent s'établir dans nos villes, j'ai cru sage de leur exposer la situation sous son vrai jour, et j'ai voulu leur être utile en ne les incitant pas à venir grossir l'armée des sans-travail.

Conformément à vos instructions, nous avons visité nos industriels, marchands, etc., mais ces visites n'ont provoqué d'autres effets que celui de faire connaître notre service, et il est à espérer que ces sollicitations produiront bientôt des résultats satisfaisants, par suite de la reprise des affaires qui ne peut tarder maintenant.

En effet nos autorités vont grandement aider nos ouvriers dans la construction de l'annexe du parlement de Québec, l'agrandissement du Palais de Justice et le pavage de nos rues.

La coupe du bois, que l'on qualifie à juste titre d'industrie nationale, deviendra plus active au cours de la prochaine saison. C'est pourquoi nous ne nous montrons pas trop pessimiste en espérant revivre des jours de prospérité.

Ci-annexé, Monsieur le Surintendant Général, vous trouverez le tableau de nos opérations.

Humblement soumis,

ALFRED CROWE,

Surintendant.

Quebec, 30 juin 1922.

PLACEMENTS DEPUIS LE 1ER JUILLET 1921 AU 30 JUIN 1922.

Département des Hommes.

Liste des différents métiers et occupations.

GROUPES	OCCUPATIONS	PLACÉS		
		Dans la province de Québec		Dans les autres provinces
		Zone de Québec	Autres zones	
AS	Fermiers	12		
"	Jardiniers	4		
BC	App. plombiers	2		
"	Briqueteur	1		
"	Charp.-men	70		
"	Ferblantier	1		
"	Finisseur, ouv.-ciment	1		
"	Peintres	13		
"	Plâtriers	3		
"	Plombiers	14		
PCM	Annonceur	1		
"	Commis	14		
"	Comptable	1		
"	Commis-voyageur	1		
"	Commisreceveur	1		
"	Solliciteurs	4		
"	Sténographes	2		
DP	Aide-Cuisiniers	7		
"	Chasseurs	4		
"	Cuisiniers	9		
"	Domestiques	5		
"	Messageurs	6		
LA	Journaliers	330		104
LU	Bûcherons	169		21
"	Ecorceurs	8		
"	H. Flottage des billots	72		42
"	Trieur	1		
MF	H Produits Alimentaires	2		
ML	Cordonnier	1		
"	Corroyeurs	3		1
"	Finisseur de talons	1		
"	Tailleur de cuir	1		
MM	Electricien	1		
"	Forgeron	1		
"	Foreur	1		
"	Ingénieur Station	1		
"	Machinistes	2		
"	Mécaniciens	6		
MT	Presseurs	3		
SL	Chauffeurs de Marine	3		
"	Ingénieurs de Marine	3		
ZY	Conducteurs de voiture	2		
"	Chauffeurs Station	4		
"	Gardien	1		
"	H. ouv. gén.	1		
	Total	793		168

Département des Femmes.

Liste des différents métiers et occupations.

GROUPES	OCCUPATIONS	PLACÉES		
		Dans la province de Québec		Dans les autres provinces
		Zone de Québec	Autres zones	
DP	Bonne d'enfants.....	1		
"	Cuisinières.....	2		
"	Démonstratrice.....	1		
"	Femmes de peine.....	2		
"	Fille de chambre.....	1		
"	Filles de salle.....	4		
"	Fille de table.....	1		
"	Servantes.....	16		
"	Gardes-Malades.....	2		
MT	Couturières.....	24		
"	Ouv. manufactures.....	10		
	Total.....	64		

ABREGE GENERAL DES OPERATIONS: 1ER JUILLET 1921 AU 30 JUIN 1922.

	Hommes	Femmes	Total
Personnes inscrites durant l'année	5,076	192	5,263
Vacances annoncées.....	1,051	89	1,140
Situations offertes.....	1,191	89	1,280
Personnes placées.....	961	64	1,025

ALFRED CROWE,

Surintendant.

BUREAU DE MONTREAL

63 rue Notre-Dame Est.

Rapport du surintendant

Montréal, 30 juin 1922.

Monsieur JOSEPH AINEY,
Surintendant général,
Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai bien l'honneur de vous soumettre le douzième rapport annuel du Bureau de placement gratuit de Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1922. Les rapports détaillés des opérations sont attachés à ce compte-rendu. Nous ajoutons un tableau représentant toutes les transactions de notre bureau, depuis sa fondation, le 3 avril 1911.

APERCU GENERAL

De l'étude des tableaux ci-annexés, il se dégage quelques points que nous désirons signaler. Nous avons inscrit, dans le cours de l'année, 24982 chômeurs des deux sexes, augmentation de 3502 sur l'année précédente. Les vacances signalées par les patrons sont de 8777, soit une augmentation de 1390 sur les chiffres de l'année dernière. Le nombre de placements effectués au cours de l'année est de 6779, augmentation de 1042 sur l'exercice précédent, dû presque entièrement à l'accroissement dans le service de la division des femmes, qui, comme l'année précédente, a continué de progresser d'une façon remarquable

AGRICULTURE

Fournir des bras à l'agriculture est l'une de nos préoccupations constantes. Nous nous efforçons d'accommoder nos agriculteurs en engageant les sans-travail de la ville, aptes à ce genre de travail, à remplir les vacances qui nous sont signalées. Il nous est très agréable de déclarer que les placements que nous avons réussi à effectuer sur la ferme, sont presque le double de ceux de l'année dernière.

INDUSTRIE FORESTIERE

La coupe du bois qui était, l'année dernière, l'une des occupations qui nous a permis de faire le plus de placements, a été presque nulle cette année. Il y a certitude d'amélioration pour l'hiver prochain, et l'exploitation de nos forêts reprendra son cours normal en employant les milliers de travailleurs qui gagnent leur vie dans cette industrie.

INDUSTRIES DIVERSES

L'industrie la plus prospère est celle du bâtiment, où il y a eu une demande presque constante pour des ouvriers des différents métiers. Les personnes qui gagnent leur vie dans l'industrie de la confection du vêtement et la fabrication des chaussures, ont été bien employées au cours de l'année écoulée. Il semble établi que ces industries sont revenues à leur état normal. La métallurgie, si durement frappée depuis la fin de la guerre, semble retarder beaucoup à reprendre son essor d'autrefois. Les conflits existants ou en perspective sont, il faut l'espérer, les dernières étapes dans la période de reconstruction.

DIVISION DES FEMMES

Nous avons le plaisir, l'année dernière, de signaler une augmentation considérable dans le nombre de placements des femmes. Cette année, nous avons encore la satisfaction de noter un accroissement dans le nombre des personnes placées. De 1405 qu'il était en 1921, il a passé, pour l'exercice expiré, à 2751. Nous attribuons cette augmentation au nouveau local qui a été mis à notre disposition l'hiver dernier. Son site et son aménagement en font l'un des plus beaux du pays. La persistante campagne de publicité que nous poursuivons par nos petites annonces, est aussi pour beaucoup redevable de ce succès.

SITUATION GENERALE

Regardant la situation générale du travail dans notre métropole, nous devons noter l'effort de nos gouvernants, qui, pour obvier aux effets du chômage, ont fait exécuter un programme considérable de nouvelles routes et décidé l'érection de bâtisses publiques, telles que le Palais de Justice de Montréal, politique qui a contribué à soulager ceux

qui ont eu le malheur de manquer de travail. Nous devons souligner que pour l'exécution des travaux de fondation du Palais de Justice, la main-d'œuvre a été recrutée à l'aide de notre bureau. Je ne saurais trop insister, Monsieur le Surintendant, sur l'importance qu'il y aurait pour nos gouvernements provinciaux et municipaux, de se servir toujours de nos officiers de placements qui sont institués pour l'accommodation des corps publics et des citoyens.

Dans nos rapports annuels précédents, nous avons, à maintes reprises, insisté sur la nécessité de développer la publicité relativement à notre service. Nous constatons que nous avons annoncé notre bureau plus que les années passées et le résultat, malgré la dépression industrielle, est que nous avons augmenté nos opérations.

L'excellent travail de notre personnel sur qui nous pouvons toujours compter, mérite une mention spéciale, et pour beaucoup nous lui devons le succès de notre bureau de placement gratuit. Il me fait plaisir de faire cette déclaration.

Je vous prie, Monsieur le Surintendant général, d'agréer mes remerciements sincères pour l'honneur que l'on m'a conféré en me désignant comme l'un des représentants de notre Province à la Conférence des Employés des Bureaux de Placement de l'Amérique, tenue au mois de septembre dernier, à Buffalo, N. Y.

Je suis, Monsieur le Surintendant général,

Votre bien dévoué,

FRANCIS PAYETTE,

Surintendant.

MONTREAL

PLACEMENTS DEPUIS LE 1ER JUILLET 1921 AU 30 JUIN 1922

Département des Hommes.

Liste des différents métiers et occupations.

GROUPES	OCCUPATIONS	PLACÉS		
		Dans la province de Québec		Dans les autres provinces
		Zone de Montréal	Autres zones	
AS	Echantillonneurs grain	2		
"	Jardiniers	15		
"	Jardiniers aides	6		
"	Ouv. de Ferme	213		
BC	Agréeurs	4		
"	Briqueteurs	15		
"	Charpentiers	10		
"	contremaitres	5		
"	Cont.-Maitres Cais. Pneum.	7		
"	Ferblantiers	6		
"	Finisseurs en ciment	21		
"	Latteur	1		
"	Maçon	1		
"	Menuisiers	486		
"	Ouv. en béton	8		
"	Peintres	208		
"	" tapissier	1		
"	Plâtriers	18		
"	Plombiers	15		
"	Prép. aux Cais. Pneum.	38		
CM	Commis de bureau	1		
"	" boucher	1		
"	" épicier	1		
"	" de Mfre	1		
"	" vendeurs	2		
"	Solliciteurs	38		
DF	Chauffeurs de fournaise	4		
"	Domestiques	47		
"	Cuisiniers	46		
"	" aides	52		
"	Garçons de table	15		
"	Infirmiers	5		
"	Ouv.-d'hôtels	13		
"	Portiers	3		
LA	Journaliers	1814		
LU	Bûcherons	4		57
"	Ouv. de scierie	30		
MC	Ouv. en caoutchouc	1		
MF	Boulangers	3		
"	" apprentis	3		
"	Pâtissier	1		

GROUPES	OCCUPATIONS	PLACÉS		
		Dans la province de Québec		Dans les autres provinces
		Zone de Montréal	Autres zones	
ML	Cordonniers.....	2		
"	Talonneur à la main.....	1		
"	Trimmeurs de lisses.....	2		
MM	Ajusteur mécanicien.....	1		
"	Chauffeurs.....	6		
"	" chaudières à vapeur.....	17		
"	Electriciens.....	14		
"	Forgerons.....	3		
"	Ingénieurs.....	15		
"	Journaliers de mfre.....	169		
"	Machinistes.....	9		
"	Ouv. en métal.....	1		
"	Polisseurs de cuivre.....	2		
"	Tuyautiers.....	5		
MP	Lithographe.....	1		
"	Pressier fileur.....	1		
MT	Ouv. Buandier.....	1		
"	Presseurs d'habits.....	2		
MW	Menusiers d'établi.....	4		
"	Ouv. mach. à bois.....	3		
"	Polisseur de meubles.....	1		
"	Remboureurs.....	2		
PT	Cordonnier Instructeur.....	1		
"	Dessinateur.....	1		
"	Ingénieur civil.....	1		
QM	Carriers.....	43		
"	Foreurs.....	2		
SL	Débardeurs.....	23		
ZY	Charretiers.....	36		
"	Gardiens.....	11		
"	Hommes d'écurie.....	3		
"	" d'utilité gén.....	11		
"	Laveurs d'autos.....	3		
"	Messagers.....	307		
"	Porte Enseigne.....	1		
"	Travaux d'occasion.....	101		
	Total.....	3971		57
	Grand total.....	4,028		

MONTREAL

PLACEMENTS DEPUIS LE 1ER JUILLET 1921 AU 30 JUIN 1922.

Département des Femmes.

Liste des différents métiers et occupations.

GROUPES	OCCUPATIONS	PLACÉES		
		Dans la province de Québec		Dans les autres provinces
		Zone de Montreal	Autres zones	
CM	Agent vendeur	1		
"	Caissière	1		
"	Commis de bureau	13		
"	Ouv. de restaurant	3		
"	Sténographes	17		
DP	Bonnes d'enfants	62		
"	Domestiques	30		
"	Cuisinières	235		1
"	" aides	50		
"	Femmes de journée	14		
"	Femmes de ménage	357		
"	Filles de chambre	124		
"	Filles de table	102		
"	Gardes-malades	8		
"	Gouvernante	1		
"	Laveuses de planchers	3		
"	Laveuses de vaisselle	57		
"	Laveuses et repasseuses	11		
"	Ménagères	13		1
"	Servantes	1,378		1
MT	Brodeuse	1		
"	Couturières	10		
"	Ouv. de manufacture	52		
"	Travaux d'occasion	205		
	Total	2,748		3
	Grand total	2,751		

TABLEAU II

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE DEPUIS LE 1ER JUILLET 1921 AU 30 JUIN 1922.

	Hommes	Femmes	Total
Personnes inscrites durant l'année.	20,387	4,595	24,982
Vacances signalées par les patrons.	4,814	3,963	8,777
Situations offertes	4,536	3,128	7,664
Personnes placées	4,028	2,751	6,779

TABLEAU III

RAPPORT DES OPÉRATIONS DU 3 AVRIL 1911 AU 30 JUIN 1922.

	Hommes	Femmes	Total
Demandes enregistrées au bureau.	97,345	11,566	108,911
Vacances signalées par les patrons.	79,728	17,016	96,744
Situations offertes.	61,216	9,476	70,692
Personnes placées... ..	51,915	7,771	59,686

TABLEAU IV

PERCENTAGE DES PERSONNES PLACÉES DURANT L'ANNÉE

Hommes et garçons.	84%
Femmes et filles.	69%

FRANCIS PAYETTE,

Surintendant.

BUREAU DE SHERBROOKE

18, rue King.

Rapport des surintendants conjoints

Monsieur JOSEPH AIMEY,
Surintendant général
des Bureaux de Placement Provinciaux,
Montréal, P. Q.

Cher Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le dixième rapport annuel du bureau de placement de Sherbrooke, pour l'année commençant le 1er juillet 1921, et finissant le 30 juin 1922.

Comme vous le constaterez il y a diminution dans les demandes et offres d'emploi faites à ce bureau, comparativement à l'an dernier. Nous avons l'explication de cet état de choses dans la crise industrielle qui sévissait l'an dernier, et qui, loin d'avoir diminué, a augmenté d'intensité. L'industrie métallurgique, qui fait la richesse de Sherbrooke, est paralysée; la situation, quoique paraissant s'améliorer légèrement, est loin d'être encourageante. Il en est de même des autres industries à l'exception de l'industrie textile qui semble revenir à l'état normal.

La diminution dans les situations offertes s'explique par le fait que l'ouvrage étant rare, les patrons n'ont pas eu besoin de recourir au bureau, car les ouvriers s'offraient d'eux-mêmes et se faisaient embaucher sur les lieux par les patrons, ce qui ne se ferait pas si la situation était normale.

La diminution que l'on constate dans la demande d'emploi dans l'industrie forestière est due au fait que très peu d'entrepreneurs de bois ont fait des coupes. Quant aux journaliers, ce n'est que tard ce printemps qu'ils furent en demande, la Cité de Sherbrooke et le Gouvernement Provincial ayant entrepris des travaux de voirie considérables.

Vous constaterez aussi une diminution dans le département des femmes. Cela est dû, d'après nous, à ce que les personnes employant des femmes offraient des salaires si peu élevés que ces dernières ne se présentaient pas, ou préféraient ne pas travailler pour des salaires si minimes. Chez les agriculteurs, il n'y a pas de changements notables.

En terminant, permettez-nous de vous remercier bien sincèrement de vos bons offices, et des renseignements que vous avez eu l'obligeance de nous donner par le passé.

Le tout respectueusement soumis,

E. M. BIRON & O. BÉGIN,
Surintendants-conjoints

SHERBROOKE

PLACEMENTS DEPUIS LE 1ER JUILLET 1921 AU 30 JUIN 1922

Département des Hommes.

Liste de différents métiers et occupations,

GROUPES	OCCUPATION	PLACÉS		
		Dans la province de Québec		Dans les autres provinces
		Zone de Sherbrooke	Autres zones	
AS	Ouvriers de ferme	53		
BC	Briqueteurs	36		
"	Charpentiers	129		
"	Latteurs	15		
"	Maçons	8		
"	Peintres	27		
"	Plâtriers	3		
CM	Commis	4		
"	Employé de bureau	1		
"	Solliciteurs	13		
DP	Cuisiniers	2		
"	Domestiques	2		
LA	Occupations diverses	506		
LU	Bûcherons	208		
MB	Vérificateurs de bois	2		
ML	Fileurs sur coton	4		
MM	Boulangers	1		
"	Menuisier d'établi	1		
MP	Machinistes	2		
MT	Cordonnier	1		
"	Sténographe	1		
MW	Ouvriers sur boîtes de bois	4		
YZ	Charretiers	2		
	Total	1,025		

SHERBROOKE

PLACEMENTS DEPUIS LE 1ER JUILLET 1921 AU 30 JUIN 1922.

Département des Femmes

Liste des différents métiers et occupations.

GROUPES	OCCUPATIONS	PLACÉES		
		Dans la province de Québec		Dans les autres provinces
		Zone de Sherbrooke	Autres zones	
CM	Commis.....	2
DP	Filles de chambre.....	3
"	Cuisinières.....	2
"	Femmes de journée.....	2
"	Servantes.....	280
ML	Fileuses sur coton.....	2
MT	Ouvrières sur boîtes de carton.....	5
RC	Institutrice.....	1
	Total.....	297

TABLEAU No II

ABREGE GENERAL DES OPERATIONS: 1ER JUILLET 1921 AU 30 JUIN 1922.

	Hommes	Femmes	Total
Personnes inscrites durant l'année..	1,667	517	2,184
Vacances annoncées durant l'année..	1,194	374	1,568
Situations offertes durant l'année...	1,193	415	1,608
Personnes placées durant l'année ...	1,025	297	1,322

Le tout respectueusement soumis,

E. M. BIRON & O. BEGIN,

Surintendants-conjoints.

BUREAU DES TROIS-RIVIERES

23a, rue Des Forges

Rapport du Surintendant

Trois-Rivières, 30 juin 1922.

Monsieur JOSEPH AINEY

Surintendant général

Bureaux de Placement Provinciaux,

63 rue Notre-Dame Est, Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les opérations de notre bureau pour le terme se terminant le 30 juin 1922.

En faisant la comparaison de ce rapport avec celui de 1921, nous constatons une augmentation assez sensible dans le nombre des demandes, mais d'un autre côté le nombre de placements a passablement diminué dans le département des hommes.

Nous croyons pouvoir attribuer ce déclin dans nos placements au chômage qui sévit à l'état de crise dans notre localité et ses environs. Je crois, Monsieur le Surintendant général, que si nous pouvions faire la sollicitation directement chez les patrons, nos placements augmenteraient certainement; mais étant seul dans le bureau nous ne pouvons faire notre sollicitation qu'au moyen du téléphone, ce qui ne donne pas toujours les résultats désirés; c'est là une opinion que je vous sou mets bien humblement, mais que je vous prie de bien vouloir considérer.

Je profite de la présente pour vous témoigner ma reconnaissance pour votre empressement à nous donner tous les renseignements dont nous avons si souvent besoin, ainsi que pour votre bienveillance et votre délicatesse à notre égard.

Veuillez bien me croire, Monsieur,

Votre respectueux,

C. B. MORISSETTE,

Surintendant.

TROIS-RIVIERES

PLACEMENTS DEPUIS LE 1ER JUILLET 1921 AU 30 JUIN 1922.

Département des Hommes.

Liste des différents métiers et occupations.

GROUPES	OCCUPATIONS	PLACÉS		
		Dans la province de Québec		Dans les autres provinces
		Zone de Trois-Rivières	Autres zones	
BC	Menuisier	1		
"	Peintres	4		
CM	Agents d'assurance	29		
"	Agent manufacturier	1		
"	Agents solliciteurs	6		
"	Agents distributeurs	6		
"	Empaqueteur	1		
DP	Cuisiniers	3		
"	Portier		1	
LA	Journaliers	10		
MF	Boulangers	1		
MM	Electriciens	2		
ZY	Barbier	1		
	Total	65	1	

TROIS-RIVIERES

PLACEMENTS DEPUIS LE 1ER JUILLET 1921 AU 30 JUIN 1922

Département des Femmes

Liste des différents métiers et occupations.

GROUPES	OCCUPATIONS	PLACÉES		
		Dans la province de Québec		Dans les autres provinces
		Zone de Trois-Rivières	Autres zones	
CM	Sténographes.....	2		
DP	Cuisinières.....	2		
"	Femmes de journée.....	7		
"	Filles de salle.....	5	2	
"	Femmes de chambre.....		1	
"	Gardes-Malades.....	2		
"	Servantes.....	223		
MM	Couturières.....	2		
"	Modistes en chapeaux.....	2		
	Total	245	3	

ABREGE GENERAL DES OPERATIONS: 1ER JUILLET 1921 AU 30 JUIN 1922.

	Hommes	Femmes	Total
Personnes inscrites.	970	855	1,825
Vacances annoncées.	101	397	498
Personnes référées	112	555	667
Personnes placées	66	248	314

C. B. MORISSETTE,
Surintendant.

BUREAU DE HULL
191, rue Principale
Rapport du surintendant

Hull, 30 juin 1922.

Monsieur JOSEPH AINEY,
Surintendant Général
des Bureaux de Placement Provinciaux,
63, rue Notre-Dame Est, Montréal.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des opérations de notre bureau pour l'année finissant le 30 juin 1922.

Comme l'indique le tableau ci-annexé, le nombre des placements est satisfaisant, si l'on tient compte des conditions défavorables que nous avons eu à subir depuis un an.

Plusieurs de nos établissements ont réduit leur production au cours de l'année; il y a eu un certain nombre d'ouvriers sans emploi, ici, comme dans la plupart des centres industriels. Nos grandes compagnies forestières ont diminué leur production, et en dépit de cet état de choses, notre bureau a réussi tout de même à augmenter le chiffre de ses placements.

Dans le cours de l'année, nous avons visité un grand nombre de manufacturiers et entrepreneurs, avec le résultat que vous connaissez, et nous avons pris la résolution de continuer à faire de la sollicitation, croyant que c'est le meilleur moyen d'annoncer nos bureaux.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le besoin d'avoir un département pour les femmes. Je puis vous assurer qu'il y a ici un très beau champ d'action pour une personne active. Il y a de gros établissements de couture, où l'on emploie des centaines de femmes. Je vous répète ce que je vous disais l'an dernier qu'il est toujours gênant pour une personne du sexe de se présenter là où il n'y a pas d'employée féminin pour la recevoir.

Espérant que vous prendrez cette demande en considération, et vous remerciant pour tous les bons conseils que vous nous avez donnés durant l'année qui vient de s'écouler, je suis, Monsieur le Surintendant général,

Votre tout dévoué serviteur,

O. LATULIPPE,
Surintendant.

BUREAU DE HULL

PLACEMENTS DEPUIS LE 1ER JUILLET 1921 AU 30 JUIN 1922.

Département des Hommes.

Liste des différents métiers et occupations.

GROUPES	OCCUPATIONS	PLACÉS		
		Dans la province de Québec		Dans les autres provinces
		Zone de Hull	Autres zones	
AS	Fermiers	10		4
BC	Charpentiers	2		
"	Briqueleurs	8		
"	Finisseurs en ciment			3
"	Latteur	1		
"	Menuisiers	30		4
"	Electricien	1		
"	Poseur d'appareils à vapeur	1		
"	Peintres	8		
"	Plâtriers	7		
CM	Commis	8		
DP	Cuisiniers	14		4
"	Aides-Cuisiniers	13		7
LA	Journaliers	502		92
LU	Bûcherons	319		257
"	Charretiers	29		1
"	Flotteurs de billots	73		80
MP	Ouvriers en papier	2		
MM	Forgerons	4		
"	Chauffeur d'auto	1		
"	Machinistes	2		
ZY	Pileurs de bois	4		10
"	Abatteur d'angle			1
"	Solliciteurs	9		
"	Chargeurs de billots	15		2
"	Scieur			1
"	Gardien de dépôt			1
	Total	1,063		467

BUREAU DE HULL

PLACEMENTS DEPUIS LE 1ER JUILLET 1921 AU 30 JUIN 1922.

Département des Femmes

Liste des différents métiers et occupations.

GROUPES	OCCUPATIONS	PLACÉES		
		Dans la province de Québec		Dans les autres provinces
		Zone de Hull	Autres zones	
DP	Cuisinières.....	1	1
	Servantes.....	11
	Total	12	1

ABREGE GENERAL DES OPERATIONS DE L'ANNEE

	Hommes	Femmes	Total
Personnes inscrites.....	3,094	19	3,113
Vacances signalées.....	1,449	13	1,462
Situations offertes.....	4,356	27	4,383
Personnes placées.....	1,530	13	1,543

O. LATULIPPE,

Surintendant.

VII

LES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS

Loi concernant les Conseils de Conciliation et d'Arbitrage pour régler les différends industriels de la province de Québec

RAPPORT DU GREFFIER POUR L'ANNÉE 1921-1922

Québec, 1er juillet 1922.

A l'honorable ANTONIN GALIPEAULT,

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Québec.

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant pour l'année finissant le 30 juin 1922:

Je ne suis intervenu dans aucun différend industriel cette année, et pour cause, c'est qu'il n'y en a pas eu de bien sérieux, et aucune des parties à ces différends n'a voulu soumettre ses griefs à la Loi des différends ouvriers de Québec, préférant les faire régler par les comités d'arbitrage et de conciliation des unions ou syndicats en cause.

Les membres des associations ouvrières, en général, redoutent plus que jamais, l'institution des grèves comme moyen de règlement des différends ouvriers, et ils ont raison.

Durant l'année, il y a eu deux causes d'arbitrage, conformément à la loi des grèves et contre-grèves municipales. La première a été celle du différend entre le Syndicat des Policiers de Hull et la cité de Hull.

Le Conseil d'Arbitrage a tenu ses séances à l'Hôtel de Ville de la Cité de Hull, du 24 au 30 août 1921, inclusivement.

A la fin de ses délibérations, le conseil d'arbitrage a soumis un rapport dans lequel il recommande une gratification aux policiers et l'établissement d'une échelle de salaire. Les deux parties ont accepté ce rapport et se sont déclarées satisfaites de l'impartialité avec laquelle les arbitres ont conduit les procédures.

La deuxième cause est celle de l'Union Ouvrière Fédérale des Policiers No 62 et la Cité de Montréal.

La première séance du Conseil d'Arbitrage eut lieu le 15 mars 1922, mais à la demande du représentant de la cité de Montréal, les procédures

furent ajournées au 22 mars, afin de lui permettre de se procurer des copies des documents se rapportant à cette cause, et qui avaient été détruits lors de l'incendie de l'hôtel de ville.

Le Conseil d'Arbitrage s'est réuni de nouveau le 22 mars, afin de procéder à l'audition des témoins, mais à peine la séance était-elle déclarée ouverte que le représentant de la Cité fit objection à la juridiction du Conseil d'Arbitrage comme ayant été nommé illégalement, et il annonça qu'il allait demander un bref d'injonction pour l'empêcher de siéger. Le président du Conseil d'Arbitrage demanda au représentant de la Cité de bien vouloir mettre son objection par écrit, et il ajourna la séance au lendemain.

Le 23 mars, à 11 hrs A. M., j'ai reçu un avis de l'honorable juge Coderre m'informant que le bref demandé par la Cité de Montréal était accordé.

Dans un jugement, rendu le 28 avril, par l'honorable juge Bruneau, ce bref d'injonction fut rejeté avec dépens contre la cité de Montréal.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FÉLIX MAROIS,

Greffier des Conseils de Conciliation et d'Arbitrage.

VIII

CONSTRUCTION DES PONTS-ROUTES

Liste des ponts construits ou en construction par les municipalités et subventionnés par le gouvernement de la province de Québec, depuis 1908 à venir au 30 juin 1922.

PONTS CONSTRUITS

Comtés	Municipalités	Rivières
Argenteuil.	Grenville	King Gay Creek.
	"	Kingham.
	Arundel	Bavin's Creek.
	St. Jérusalem	Du Nord.
	Lachute	"
	Canton Harrington	Rouge.
	"	"
	"	Lake View Creek.
	Canton Chatham	McFaul.
	"	"
	"	Lepine.
	"	West (McGibbon).
	"	West (Dickson).
	St-André-Est	Pont-Rouge.
	Arthabaska.	St-Louis-de-Blandford
Arthabaska		Gosselin.
Arthabaska et St.Christophe		Nicolet.
Warwick, canton		Aux Pins.
" (Rue St-Louis)		"
St. Christophe		Houle.
Ste. Anne-du-Sault		Du Portage.
St-Paul-de-Chester		Nicolet.
Canton Stanfold		Blanche.
" Stanfold		Nicolet.
Chénier	Aux Pins.	
Bagot.	St-André-d'Acton (McDonald)	Blanche.
	"	"
	"	(Beurre-rie Prévost)...
	"	"
	"	Rasconi.
	"	(Pont Gauthier)..
	"	(4e rang)...
St-Pie, village	Moose.	
" (Fontaine)	"	
" (Grand Rang)	Senelle.	
" (Ch. de Lariv.)	"	

Comtés	Municipalités	Rivières
Bagot	St-Hugues, (4e rang)	Grand Ruisseau.
	“ (Picard)	“ “
	“ (Comtois)	Chibouette.
	“ (Carrelé)	“
	“ (Bazinet)	“
	“	Deslauriers.
	“	Simoneau.
	“	Décharge des 15.
	“	Décharge des 27.
	St-Ephrem-d’Upton	Blanche.
	Acton-Vale, (Près Acton Shoe)	Moose.
	“ (Rue Principale)	“
	Ste-Christine (Desmarais)	“
	“ (Nadeau)	“
	“ (Route Dufresne)	“
	“ (4e rang)	“
	St-Nazaire	Duncan.
	St-Théodore d’Acton	Moose.
	Ste-Hélène	Bras de Vie.
“ (Rang est)	Chibouette.	
“ (2e rang)	Chibouette.	
Ste-Rosalie, (4e rang)	De L’Orme.	
“ (5e rang)	“	
“ (2e rang)	“	
St-Liboire	Penelle.	
Beauce	St-François	Le Bras.
	Ste-Martine-de-Courcelle	Aux Bluets.
	St-Joseph	Chaudière.
	St-Georges	“
	St-Martin	“
	Beauceville	De Léry.
	St-Côme	Du Loup.
	Ste-Marie	Chaudière.
	“	Domaine.
	St-Frédéric	Louis Paré.
Beauharnois	Ste-Cécile	St-Louis.
	Beauharnois	“
	St-Louis-de-Gonzague, (village)	“
“ (Ant. Sauvé)	“	
Bellechasse	St-Cajetan-d’Armagh	Fourche du Pin, (Pont Turgeon).
	“ (Rangs est et Ouest)	“

Comtés	Municipalités	Rivières
Bellechasse	St-Charles	Boyer.
	"	"
	"	Bouchard.
	St-Gervais et Ladurantaie	Du-Bras.
	St-Michel	Beaumont.
	St-Raphaël	Le Bras.
	"	Du Gravier.
	Beaumont	Labrecque.
	"	2e Ruisseau.
	Armagh & Ste-Euphémie	Fourche du Pin.
	St-Camille	Daaquan.
	"	Daaquan.
	St-Philémon	Fourche du Pin.
	"	"
	"	"
	St-Valier	Blanche.
	N.-D. de Buckland	Des Pointes.
	"	"
	"	Eau Chaude.
	"	Route St Antonin.
Berthier	Lavaltrie	St-Jean.
	"	"
	"	Pointe du jour.
	"	"
	St-Cuthbert	Chicot.
	St-Barthélemi	Gd St-Jacques.
	"	"
	"	Ruisseau Noir.
	"	Gervais.
	Ste-Geneviève	Marais des Bois
Bonaventure	Matapédia & Restigouche	Restigouche.
	Matapédia	Matapédia.
	St-Bonaventure	St-Bonaventure.
	St-Alexis de Matapédia	Matapédia
Brôme	Canton Farnham	Yamaska.
	"	"
	"	(Hawley) Beaver Brook
	Brome Corner	Nadeau.
	East Brome	Rockwell Mill.
	Sutton (O'Brien)	Alder Brook.
	Farnham Est.	"

Comtés	Municipalités	Rivières
Brome.....	Canton Brome (Manville)...	Yamaska.
	“ “ (Jackson)....	“
	“ “ (Fulford)....	Lac Brôme.
	“ “	Brome Lake.
	“ “ (Mitchell)....	Yamaska.
	“ “	Harvey.
	Canton Sutton.....	Missisquoi.
	“ “ (Internation).	“
	“ “ (Abercorn)....	“
	“ “	Missisquoi.
	“ “ (Emerson)..	B. S. Yamaska.
	“ “	Yamaska.
	Village Sutton.....	“
	“ “ (Lafleur)....	“
	Canton Potton.....	“
	“ “ (Potton Spring)	“
	Adamsville.....	Yamaska.
	West Bolton (Snodgrass)....	Allen.
“ (Brock).....	Baker.	
Village Brome.....	Chemin.	
Chambly.....	St-Bruno.....	Massé.
	Boucherville.....	Sabrevois.
	Chambly & Richelieu.....	Richelieu.
	Longueuil.....	St-Antoine.
Champlain.....	Champlain.....	Champlain.
	St-Théophile du Lac.....	La Rouille.
	Ste-Anne-de-la-Pérade.....	Chenal St-Ignace.
	“	Charest.
	“	Gendron.
	St-Tite.....	Le Bourdais.
	“	Mékinac du Nord.
	“ (Arcand).....	“
	“ (Allaire).....	Des Envies
	“ (Prénovost).....	Le Bourdais.
	“	Des Prairies
	“	Delisle.
	“ (Lachapelle).....	Des Envies.
	Ste-Geneviève.....	A Veillette.
	“	Batiscan.
St-Narcisse.....	Des Chutes.	
St-Stanislas.....	Des Envies.	
St-Séverin.....	“	
St-Maurice.....	Aux Lards.	
St-Luc-de-Vincennes.....	Champlain.	

Comtés	Municipalités	Rivières
Champlain.....	St-Stanislas et Deux-Riv.....	Batiscan.
	Batiscan.....	Batiscan.
Charlevoix.....	La-Malbaie.....	La Comportée.
	St-Etienne-de-Malbaie.....	Malbaie.
Châteauguay.....	Très St-Sacrement.....	Châteauguay.
	St-Joachim.....	St-Jean..
	Ste-Martine.....	Esturgeon.
	“.....	Châteauguay.
	“.....	Des Fèves.
	“.....	“
	Ste-Clothilde.....	Norton Creek.
“.....	“	
Chicoutimi.....	Tr.St-Sacrement.....	Adams.
	St-Alphonse.....	A Mars.
	Chicoutimi.....	Aux Rats.
	“.....	Du Moulin.
	Chicoutimi.....	Chicoutimi.
	N.-D de Laterrière.....	“
	Canton Chicoutimi.....	Du Moulin.
	“.....	Desbiens.
	St-Alexis-de-Grande-Baie....	Des Ha! Ha!
	“.....	Barachois
Canton Tremblay.....	Vaseuse.	
St-Honoré.....	Caribou.	
“.....	Vaseuse.	
Compton.....	Newport.....	Du-Nord.
	“.....	“
	“.....	Island.
	“.....	Sherman.
	Lingwick.....	Moffett.
	St-Agnès.....	Chaudière
	Canton Compton.....	Moes.
	“.....	“
	Bury.....	Bowan.
	Clifton.....	Salmon.
	Compton.....	Coaticook.
	Scotstown.....	Salmon.
	East Angus.....	St-François.
Canton Eaton.....	Eaton.	
Deux-Montagnes.....	L'Annonciation.....	De la Baie.
	St-Augustin.....	Petit-Chicot.
	St-Benoît.....	Au Prince.
	St-Eustache.....	Duchêne.

Comtés	Municipalités	Rivières
Deux-Montagnes.....	St-Eustache.(Lauzon).....	Duchêne.
	“ (Barbeau).....	“
	“ (Godin).....	Chicot.
	“	“
Dorchester.....	“	Petit-Chicot.
	St-Anselme (Québec Central).	Etchemin.
	“ (Société).....	“
	Ste-Claire.....	“
	St-Isidore.....	Du Bras.
	“	Fourchette.
	“	Grande Ligne.
	“ (Parent).....	Le Bras.
	“	“
	• St-Maxime-de-Scott.....	Chaudière.
St-Malachie.....	“	
St-Léon-de-Standon.....	“	
Drummond.....	Ste-Rose-de-Watford.....	Famine.
	Grantham.....	Noire.
	N.-D.-du-Bon-Conseil.....	Du Nègre.
	“	Wendover.
	“	Simpson.
	“ (Mitchell).....	Nicolet.
	St-Cyrille-de-Wendover.....	Des Saults.
	“	Généreux.
	Canton Wendover.....	Salois.
	Cant. Wendover et Simpson.....	Chapdelaine.
	“	Fromagerie.
	“	Des Saults.
	“	“
	St-Lucien et Ste-Clothilde....	Nicolet.
	St-Germain-de-Grantham.....	Noire.
“	“	
Wickham-Ouest.....	Noire.	
Drummondville.....	St-François.	
Frontenac.....	Woburn.....	Arnold.
	Gaspé.....	Anse du Cap & Percé.....
Ste-Adélaïde-de-Pabos.....		Du Nord
Huntingdon.....	Huntingdon.....	Châteauguay.
	“	Fair Ground.
	“	Cowan.
	“	Châteauguay.
	Canton Dundee.....	Beaver Brook.
Dewetville.....	Châteauguay.	

Comtés	Municipalités	Rivières
Huntingdon	Godmanchester	Beaver.
	Hemmingford	"
Iberville	St-Athanase	Hazen.
	"	Hood.
	"	Barbotte.
	"	Hazen.
	St-George d'Henryville	Du Sud.
	St-Sébastien	"
	St-Grégoire	De la Montagne.
Jacques-Cartier	Ste-Anne-de-Sabrevois	Jones.
	Ile Bizard et Ste-Geneviève	Des Prairies.
Joliette	St-Ambroise-de-Kildare	Blanche.
	" (4e rang)	Gd Ruisseau.
	" (5e rang)	"
	Ste-Béatrice	Des Dalles.
	Ste-Mélanie	L'Assomption.
	Ste-Mélanie et Ste-Elizabeth	"
	St-Paul (Beaudoin)	"
	" (Riel)	Ouareau.
	" (Beaupré)	St-Pierre.
	" (Bonneman)	"
	" (Laurin)	Ouareau.
	"	Rouge.
	"	Gouger.
	" (Morin)	St-Pierre.
Kamouraska	St-Jean-de-Matha	Noire.
	St-Félix-de-Valois	Bayonne.
	Kamouraska	Kamouraska.
	St-Pacôme	Ouelle.
	St-Pascal	Kamouraska.
	"	Plate.
	St-André	Fouquet.
	St-Louis	L'Embarras.
	Ste-Anne-de-la-Pocatière	St-Jean.
	St-Germain	Du Goudron.
Labelle	St-André-Avelin	Petite-Nation.
	St-André et Ste-Angélique	"
	Ripon	"
	Mont-Laurier	Villemaire.
Lac St-Jean	St-Louis-Métabetchouan	Ouiatchouan.
	Roberval	Ouiatchouaniche.
	St-Joseph-d'Alma	Petite Décharge.
	St-Prime	Aux Iroquois.
"	"	

Comtés	Municipalités	Rivières
Lac St-Jean.....	St-Prime & St-Félicien.....	A l'Ours.
	St-Jérôme.....	Couchepeguéniche.
	St-Bruno.....	Bédard.
	“.....	“
	“ (8e rang).....	“
	“ (6e rang).....	“
	“ (4e rang).....	“
	N.-D.-de-la-Dorée.....	Aux Saumons.
	Hébertville Station.....	Bédard.
	St-Amédée Péribonka.....	Péribonka.
	St-Félicien.....	A Eusèbe.
	Normandin.....	Thiquapé.
	Hébertville village.....	Des Aulnaies.
	“ “.....	Belle.
	Hébertville.....	Des Aulnaies.
	St-Edwidge.....	Soucy.
	“.....	Ouiatchouaniche.
St-Jérôme & Chambord.....	Métabetchouan.	
St-Thomas-d'Aquin.....	Lac Bouchette.	
Laprairie.....	Laprairie.....	St-Jacques.
	St-Constant.....	“
	“.....	Delson.
	“ (Pinsonnault).....	St-Régis.
	“.....	La Tortue.
	“.....	Labranche.
	“.....	St-Pierre.
	“.....	Miron.
	St-Mathieu.....	Faille.
	“.....	La Tortue.
	St-Isidore.....	Perras.
“.....	Léonard.	
St-Philippe. (De l'Eglise).....	St-Jacques.	
“ (Dupuis).....	“	
L'Assomption.....	L'Assomption (Du Portage).....	L'Assomption.
	“ (Dorval).....	L'Achigan.
	“.....	L'Assomption.
	“.....	Pointe-du-Jour.
	St-Roch-Achigan.....	L'Achigan.
	“ “.....	Archambault.
	St-Lin.....	Petite-Rivière.
	St-Gérard-Magella.....	L'Assomption.
“.....	Vacher	
“.....	St-Georges.	
L'Epiphanie.....	St-Esprit.	

Comtés	Municipalités	Rivières	
L'Assomption.....	Laurentides.	Achigan.	
	St-Henri-de-Mascouche.....	St-Pierre.	
	“ Cabane Ronde.	
	“ Noire.	
	“ Beaugard.	
Laval.....	Charlemagne et Repentigny.	Assomption.	
	St-Vincent-de-Paul.....	Meunier.	
Lévis.....	St-Lambert.....	Chaudière.	
	St-Etienne-de-Lauzon.....	Beaurivage.	
	St-Nicolas et St-Romuald (Garneau).....	Chaudière.	
	St-Henri-de-Lauzon.....	Le Bras.	
	St-Romuald et Lévis.....	Etchemin.	
L'Islet.....	St-Télesphore.....	A la Scie.	
	St-Jean-Port-Joli.....	Port-Joli.	
	“	“	
	“	“	
	St-Louise.....	Ferrée.	
	St-Perpétue.....	Ouelle.	
	St-Eugène.....	Nicolas.	
	St-Pamphile.....	Noire.	
	St-Roch-des-Aulnaies.....	Ferrée.	
	Lotbinière.....	St-Jean-des-Chaillons.....	Duchêne.
		“	“
		St-Jean et St-Pierre.....	Boisclair.
		St-Antoine-de-Tilly.....	Bourré.
		“	“
		St-Louis.....	Gagné.
“		Du-Domaine.	
St-Philomène.....		Duchêne.	
“ (N. Paris)....		“	
“		Creuse.	
“		Aux Ormes.	
St-Croix.....		Barbin.	
“		Gaspard.	
Leclercville.....		Duchêne.	
St-Jacques.....		Aux-Ormes.	
St-Gilles.....	Beaurivage.		
St-Edouard & Ste-Emélie....	Duchêne.		
St-Agathe.....	Neal.		
“	Bernard.		
St-Patrice-de-Beaurivage....	Beaurivage.		
Maskinongé.....	St-Alexis-des-Monts.....	Du Loup.	
	Louiseville.....	“	
	St-Joseph.....	Larmière.	

Comtés	Municipalités	Rivières
Matane.....	St-Octave-de-Métis.....	Petit Métis.
	St-Ulric.....	Blanche.
	“.....	“
	“ & Sandy Bay.....	Tartigou.
	St-Jérôme.....	Matane.
	St-Moïse.....	Tartigou.
	“ (Ch. Matapédia).....	“
Mégantic.....	Somerset-Sud.....	Blanche.
	“ (Bellevues).....	“
	“ (8e rang).....	“
	“ (9e rang).....	“
	“.....	Blanche.
	“.....	Goulet.
	Thetford.....	Thetford.
	Ste-Anastasia-Nelson.....	Perdrix.
	“ de Lyster.....	Bécancourt.
	Laurierville.....	Noire.
	“.....	Ruisseau.
	Village d'Amiante.....	Thetford.
	Black Lake.....	“
	Halifax-Sud.....	Fortier.
	“.....	Pigeon.
	St-Antoine-de-Pontbriand... ..	St-Laurent.
	Ireland Nord.....	Ragged.
	Somerset Nord.....	Bécancourt.
	“.....	La Barbue.
	Ireland & Halifax-Sud.....	Thames.
	N.-D.-de-Lourdes (Smith) ..	Bécancourt.
	“.....	Noire.
	“.....	“
“.....	Blanche.	
Lower Ireland.....	Bullard.	
Ireland-Sud.....	Thames.	
Missisquoi.....	St-Ignace-de-Stanbridge.....	Perceton.
	N.-D.-de-Stanbridge.....	Desrivières.
	“.....	Morpion.
	Stanbridge Est.....	Riceburg.
	Farnham (Berwick).....	Morpion.
	St-Pierre-de-Véronne.....	Pike.
	“.....	“
“ (Ducharme).....	“	
Montcalm.....	Canton Dunham.....	Lampman.
	St-Liguori.....	Ouareau.
	St-Esprit.....	St-Esprit.

Comtés	Municipalités	Rivières
Montcalm.....	St-Esprit (Populus).....	St-Esprit.
	“	“
	St-Patrick-de-Rawdon.....	Ouareau.
	Rawdon.....	Burroughs.
	St-Julienne et St-Liguori. . . .	“
	St-Jacques-l'Achigan.....	St-Georges.
Montmagny.....	St-Alexis.....	Petite Ligne.
	St-François.....	Du Sud.
	“ (Tremblay).....	“
	“	Morigeaud.
	Montmagny.....	Du Sud.
	St-Euphémie.....	LaLoutre.
	St-Thomas.....	Des Prairies.
	“	Du Sud.
	“	La Caille.
	Cap St-Ignace.....	Vincelot.
	“ “	Des Perdrix.
	N.-D.-du-Rosaire.....	Fourche Alik.
Montmorency.....	St-Anne et St-Joachim.....	Grande Rivière.
	St-Jean, I.-O.	Lafleur.
	“	Bellefne.
	St-Laurent, I.-O.	Maheux.
	“	Trou St-Patrice.
	St-Brigitte.....	Gaudreau.
	St-Ferréol.....	Larose.
	“	Des Roches.
	Château-Richer.....	Aux Chiens.
	St-François, I.-O.....	Du Moulin.
“	Emond.	
Napierville.	St-Tite.....	Grande Décharge.
	St-Cyprien.....	Petite Riv., Montréal.
	“ (La Savanne)....	“ “
	Napierville.....	“ “
	St-Edouard.....	La Tortue.
	St-Rémi.....	Turgeon.
Nicolet.....	“	Noire.
	Gentilly.....	Gentilly.
	St-Samuel-de-Horton.....	Noire.
	St-Sophie-de-Lévrard.....	Aux-Orignaux.
	St-Grégoire-le-Grand.....	Marguerite.
	St-Léonard.....	Nicolet.
	St-Célestin.....	Blanche.
	St-Pierre-les-Becquets.....	La Coulée.
Nicolet.....	Nicolet.	

Comtés	Municipalités	Rivières
Nicolet.....	Nicolet.....	Fourche.
	Ste-Brigitte-des-Saults.....	Des Saults.
	“ “.....	Nicolet.
	Ste-Angèle et St-Grégoire....	Godfroy.
	St-Sylvère et St-Wenceslas...	Bécancour.
	Ste-Gertrude.....	Gentilly.
Ottawa.....	“ “.....	Petit-Bras.
	Bouchette & Cameron.....	Gatineau.
	Plaisance.....	Petite Nation.
	Gracefield.....	Pickanock.
	Hull & Gatineau.....	Gatineau.
	Ottawa & Hull.....	Chaudière.
	Canton Hull (A. Wrigt)....	Gatineau
Pontiac.....	Hull.....	Pond Creek.
	Waltham.....	Noire.
	Chapeau.....	Ottawa.
Portneuf.....	Témiscamingue.....	“
	N.-D.-des-Anges.....	Batiscan.
	St-Casimir.....	Blanche.
	“.....	“
	“.....	Nigaret.
	“ (Trottier).....	“
	“ -Est.....	Des Etangs.
	“ (Lefebvre).....	Ste-Anne,
	“.....	“
	Portneuf.....	Portneuf.
	Ste-Catherine.....	Jacques-Cartier.
	“.....	“
	Ste-Christine.....	Ste-Anne.
	“.....	“
	“.....	Jacquot.
	“.....	“
	Ste-Jeanne-de-Neuville.....	Jacques-Cartier.
	“ (Fossambault).....	Aux Pommés.
	“ (Guenard)....	“
	“ (Moulin).....	“
St-Thuribe.....	Blanche.	
“.....	Nigaret.	
Cap-Santé.....	Jacques-Cartier.	
St-Alban.....	Ste-Anne.	
“.....	Des Bertrand.	
“.....	Noire.	
N.-D.-de-Portneuf.....	Portneuf.	
“ (Noreau) ..	“	

Comtés	Municipalités	Rivières
Portneuf.....	Donnacona.....	Jacques-Cartier.
	St-Basile.....	Chaude.
	“ .. (Thibaudeau)....	“
Québec.....	Valcartier.....	Jacques-Cartier.
	“ .. (Thibaudeau)....	Mill Hill Brook.
	N.-D.-des-Laurentides.....	St-Charles.
	“ .. (Thibaudeau)....	Jaune.
	Ancienne-Lorette.....	Grand Désert.
	“ .. (Thibaudeau)....	“
	St-Gabriel-Ouest.....	Aux-Pins.
	St-Ambroise.....	St-Charles.
	St-Félix-du-Cap-Rouge.....	Cap-Rouge.
	Spencer Wood.....	Coulée.
	Québec, (Pont Scott).....	St-Charles.
	Stoneham (Dundas).....	Des Hurons.
	Beauport.....	Du Lac.
	Richelieu.....	St-Ours.....
“ .. (Comeau).....		“
“ .. (Comeau).....		“
“ .. (Comeau).....		Rhimbault.
“ .. (Comeau).....		Amyot.
St-Roch.....		Laprade.
St-Aimé.....		Leveillé.
“ .. (Comeau).....		Lavallée.
St-Robert.....		Plante.
St-Victoire.....		Vilandray.
“ .. (Paulhus).....		St-Joseph.
“ .. (Paulhus).....		“
Richmond.....		St-Pierre-de-Sorel.....
	Bromptonville.....	St-François.
	Melbourne.....	Horse Brook.
	Canton Shipton.....	Nicolet.
	“ .. (Belliveau) ..	Clark Creek.
	“ .. (Gibson) ..	“ “
	“ .. (Powerhouse) ..	Yale Brook.
	“ .. (Cleveland) ..	Mill Hill.
	“ .. (Brompton) ..	Key Brook.
	“ .. (Tremblay) ..	Key-Brook.
	“ .. (Windsor) ..	Watopekah.
	Windsor Mills.....	St-François.
Stoke Centre.....	Lac Stoke.	
Richmond & Melbourne . . .	St-François.	
Richmond (Rue Principale) . .	Cushing.	

Comtés	Municipalités	Rivières
Richmond	Richmond (Rue du College)	Cushing
Rimouski	Rimouski	Rimouski.
	"	Morissette.
	St-Fabien	St-Mathieu.
Rouville	Ange-Gardien	Yamaska.
	St-Hilaire	Bernard.
	"	Côte du Brûlé.
	"	Jeannotte.
	Marieville	Barrée.
	"	Rue du Pont.
	St-Césaire	La Barbué.
	" (Jackman)	"
	"	Sud-Ouest.
	Ste-Marie-Monnoir	Grande Décharge.
	" (Benoit)	St-Louis.
	"	Lussier.
	Ste-Angèle-de-Monnoir	Grande Décharge.
	St-Jean-Baptiste	Des Hurons.
Saguenay	Tadoussac	Ravin.
St-Hyacinthe	St-Charles	De l'Eglise.
	St-Damase	Yamaska.
	St-Jude	Salvail.
	St-Hyacinthe-le-Confesseur	Perreault.
	Ville St-Hyacinthe (Barsalou)	Yamaska.
	" " (Morrisson)	"
	" " (Société)	"
St-Jean	St-Jean & Iberville	Richelieu.
	Ste-Marguerite	Petite Riv., Montréal.
St-Maurice	St-Elie-de-Caxton	Yamachiche.
	Yamachiche	"
	"	Petite Yamachiche.
	Ville de Shawinigan	St-Maurice.
	St-Etienne & St-Barnabé	Yamachiche.
	Baie Shawinigan	Shawinigan.
	Ste-Flore (Beaupré)	" "
	Shawinigan & Ste-Flore	Shawinigan, (Drew).
	Yamachiche & St-Barnabé	Petite Yamachiche
Shefford	Ste-Cécile-de-Milton	Noire.
	Roxton-Falls	"
	"	"
	Ste-Pudentienne	Yamaska.
	Lawrenceville	Du Moulin.
	St-Valérien	Noire.
	"	Reynold.

Comtés	Municipalités	Rivières
Shefford.....	St-Valérien (Pont Paré).....	Noire.
	“ (Pont Egypte).....	Reynold.
	“	Noire.
	Valcourt.....	Noire.
	West Shefford.....	Lac Brôme.
	Waterloo.....	Yamaska.
	Canton Shefford.....	Foster.
Sherbrooke.....	“ d'Ely.....	Noire.
	Canton Ascot.....	Dorman.
	“ “	“
	“ “ & Compton.....	Saumon
	“ “	Bergeron.
Soulanges.....	“ “	Salmon.
	“ d'Orford.....	Cherry.
	Côteau-du-Lac.....	Le Ruisseau.
	“	Rouge.
	“	Delisle.
	Rivière Beaudette.....	Beaudette.
	St-Zotique.....	“
	St-Télesphore.....	“
Stanstead.....	St-Polycarpe.....	Delisle.
	St-Ignace.....	La Graisse.
	Coaticook.....	Coaticook.
	Magog.....	Magog.
	Barnston.....	Du Nègre.
	“	“
Témiscouata.....	“	Ladd's Mill.
	Rock Island.....	Tomifobia.
	Fraserville.....	Petite Riv. du Loup.
	St-Patrice.....	Anse au Persil.
	St-Jean-Baptiste.....	Verte.
Terrebonne.....	Terrebonne (Pincourt).....	Mille Isles.
	“	Ste-Marie.
	Ste-Anne-des-Plaines.....	La Corne.
	“	White.
Trois-Rivières.....	St-Janvier.....	Ste-Marie.
	Trois-Rivières.....	Millette.
	“	St-Maurice.
Vaudreuil.....	Ste-Marthe.....	La Raquette.
	“	“
	“	“
	“ (Campeau).....	“
	“ (Sabourin).....	“
	Ste-Madeleine.....	De Rigaud.

Comtés	Municipalités	Rivières
Vaudreuil.....	Ste-Madeleine.....	La Raquette.
	Très St-Rédempteur.....	Le Ruisseau.
	Village Vaudreuil.....	Quinchien.
	Ste-Justine-de-Newton.....	Delisle (Peveril).
	“ “ (6e rang) ..	“
Verchères.....	N.-D.-de-Varennes.....	Varennes.
	“	Picardie.
	“	Petite Prairie.
	“	Petit Bois.
	Verchères.....	Verchères.
	“	“
	“	“
	St-Antoine.....	Coulée.
	“	Coderre.
	Belœil.....	Haut des Trente.
	“	Bernard.
	St-Marc.....	Belœil.
	“	Joannotte.
“	Ducharme.	
Contreccœur.....	Desprairies.	
“ (Léveillé).....	DesAulnaies.	
“	“	
St-Julie.....	Du Cordon.	
“	Belle Rivière.	
“	“	
Wolfe.....	Wotton.....	Nicolet.
	“	“
	Dudswell.....	Bishop's Crossing.
	Ham-Nord.....	Nicolet.
Yamaska.....	Marbleton.....	Moulin Landry.
	St-Michel-d'Yamaska.....	Petit Chenal.
	“	St-Louis.
	“	Collet.
	St-Bonaventure-d'Upton.....	Aux Vaches.
	“ “ (3e rang) ..	“
	“	Lauzon.
	Baie-du-Febvre.....	Benoit.
	“	La Cavée.
	“	Janelle.
“	Colbert.	
“	Belisle.	
La Visitation.....	Nicolet.	
St-François-du-Lac.....	Pécasso.	
“	Des Gill.	

Comtés	Municipalités	Rivières
Yamaska.....	St-François-du-Lac.....	Aux Vaches.
	N.-D.-de-Pierreville.....	Tardif.
	St-Zéphirin.....	St-Zéphirin.
	St-Guillaume.....	Des Chênes.
	St-David et St-Michel.....	David.
	St-Guillaume et St-David.....	“
	St-David.....	Des Chênes.
	“.....	Latourelle.
	St-Pie-de-Guire.....	Noire.

PONTS EN CONSTRUCTION

Bagot.....	St-Hugues (pnt Rouge).....	Chibouette
	Ste-Hélène (2ème rang).....	“
	Ste-Rosalie (3ième rang).....	De l'Orme.
	“.....	Ferrée.
	St-Ephrem-d'Upton.....	Noire.
Berthier.....	Berthier (pont Ralston).....	Bayonne.
Brôme.....	Farnham-Est (pont Horner).....	Yamaska.
	Sutton et Brome (pont Hibbard).....	Willie.
	Village Sutton (pont Kempt).....	Missisquoi.
Beauce.....	Beauceville.....	Chaudière.
Bellechasse.....	Notre-Dame-de-Buckland.....	Aux-Orignaux.
Charlevoix.....	Baie-St-Paul.....	Des-Mares.
Champlain.....	St-Tite (pont Germain).....	Des Envies.
Châteauguay.....	St-Joachim.....	Châteauguay.
Chicoutimi.....	Rivière-du-Moulin.....	Rivière-du-Moulin.
	St-Honoré.....	Caribou.
	St-Dominique-de-Jonquières, (2ème rang).....	Jean Dechène.
	St-Dominique-de-Jonquières, (6ème rang).....	“ “
Compton.....	East-Angus.....	St-François.
	Bury.....	Grist Mill.
Dorchester.....	St-Malachie (pont Dion).....	Etchemin.
Joliette.....	St-Ambroise de Kildare (entre 7 et 8 ième rang).....	Blanche.
Kamouraska.....	St-Louis.....	L'Embarras.
Lévis.....	St-David.....	A la Scie.
L'Islet.....	St-Aubert.....	Trois-Saumons.
Lotbinière.....	St-Antoine-de-Tilly.....	Méthot.
	St-Apollinaire.....	Garneau.
	Ste-Philomène.....	B.N. Riv. aux Ormes.

Comtés	Municipalités	Rivières.
Montmagny	Berthier	D'en Haut.
Mégantic	St-Maurice de Thetford	Bécancour.
	Irlande-Nord	Blanche.
Montcalm	St-Liguori	Rouge.
Napierville	St-Edouard	La-Tortue.
Nicolet	Bécancour	Bécancour.
Portneuf	St-Alban (route Elie Savard)	Noire.
Québec	Ancienne-Lorette	Rg St-Jean-Baptiste.
	(pont Renaud)	
	Beauport	Beauport.
	Loretteville	St-Charles.
	St-Gabriel-Ouest	Mill Creek.
Richelieu	Ste-Victoire	Prescott.
Richmond	Canton Shipton	Gale Brook.
Rouville	Ste-Marie-de-Monnoir	Ruis. des Rapides.
Soulanges	St-Ignace-du-Lac	Rouge.
St-Hyacinthe	St-Denis	Amyot.
	La Présentation	Rouge.
Stanstead	Coaticook (rue Principale)	Coaticook.
	" (rue St-Jean-B)	"
Terrebonne	St-Louis (pont Valiquette)	Ste-Marie.
	Ste-Anne-des-Plaines	Mascouche.
Verchères	Ste-Théodosie	Coderre.
Wolfe	St-Raymond de Pennafort	Aux-Saumons.
	St-Joseph-de-Ham-Sud (pont Pinard)	Queens.

Département des Travaux publics et du Travail.

Québec, 30 juin 1922.

IVAN E. VALLÉE,

Ingénieur en chef.

IX

ABOLITION DES CHEMINS A BARRIERES ET DES PONTS DE PEAGES

CHEMINS ET PONTS DE PEAGES RACHETÉS JUSQU'AU 30 JUIN 1922

Pont Dorchester, sur la rivière Saint-Charles, entre la cité de Québec et l'ancienne municipalité de Limoilou. Rachat des débiteures au montant de \$100,000.00 Date de l'achat : 25 octobre 1910. (Voir Statut 1 Geo. V, chap. 3, 2e session, sanctionné le 24 mars 1911).

Pont Plessis, sur la rivière Etchemin, à St-Henri de Lauzon, comté de Lévis, 2 Geo. V, chap. 2, sanctionné le 3 avril 1912. Date de l'achat : 21 mai 1912. Prix \$11,500.00.

Pont Viau et Lachapelle et les chemins macadamisés de l'Île Jésus, qui relie l'Île Jésus à l'Île de Montréal. Date de l'achat : 24 janvier 1912. Prix : \$90,000.00 (Voir Statut 2 Geo. V, chap. 3, sanctionné le 3 avril 1912).

Ponts sur la rivière Yamaska, appelés ponts Barsalou, Morrison et de la Société de Passage du Pont Neuf de Saint-Hyacinthe. (Voir Statut 3 Geo. V, chap. 7, sanctionné le 21 décembre 1912).

Pont de St-Casimir, sur la rivière Ste-Anne, comté de Portneuf, 2 Geo. V, chap. 2. Date : 6 septembre 1912. Prix : \$6,000.00.

Pont Mackenzie, sur la rivière St-François, entre la ville de Richmond et le village de Melbourne, 2 Geo. V, chap. 2. Date de l'achat : 23 avril 1913. Prix : \$27,000.00.

Chemin à Barrière de la Savane de Ste-Brigide, comté d'Iberville, 2 Geo. V, chap. 2. Achat : 21 juin 1913. Prix : \$4,500.00.

Pont de Drummondville, sur la rivière St-François, 2 Geo. V, chap. 2, 10 mai 1913. Prix : \$16,500.00.

Pont du Gravier sur la Rivière du Sud, à St-Raphael, comté de Bellechasse, 4 août 1913, prix d'achat : \$800.00.

Ville de Dorval, 3.144 milles de chemin de péage rachetés de la Compagnie du Chemin de Péage de Dorval, \$9,432.00, 24 septembre 1913.

La Corporation de la Cité de Lachine, 0.905 mille racheté de la Compagnie du Chemin de Péage de Dorval, \$2,715.00, 24 septembre 1913.

Pont Roy, sur la rivière Etchemin, à Ste-Claire, comté de Dorchester, \$800.00, 15 octobre 1913.

Ville de la Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier, 4 milles de chemin rachetés de M. Wilfrid Schetagne, de la Pointe-Claire, \$3,859.59, 24 novembre 1913.

Pont Fontaine, sur la rivière Yamaska, à St-Pie, comté de Bagot, payé à M. Damase Fontaine pour l'abandon de ses droits à percevoir des péages, \$200.00, 24 février 1914.

Ville de la Pointe-aux-Trembles, depuis les limites est de la ville de Montréal-Est, jusqu'au bout de l'Ile, 4.795 milles \$14,385.00,—5 juin 1914.

Barrière de péage sur le chemin conduisant de St-Louis-de-Blandford à Ste-Marie de Blandford, comté de Nicolet, \$1,500.00 payées à M. Albert Lainesse en règlement de tous les droits qu'il pouvait avoir à maintenir ladite barrière, 12 juin 1914.

Pont de Windsor et Brompton, entre la ville de Windsor et St-François Xavier de Brompton, comté de Richmond, transféré aux Corporations de la ville de Windsor et de la paroisse de St-François-Xavier, contribution du gouvernement au prix d'acquisition : \$12,775.00, 24 juin 1914.

Chemin qui commence aux limites de la ville de Beauharnois et qui traverse les municipalités des paroisses de St-Clément, de St-Etienne et de St-Louis de Gonzague, dans le comté de Beauharnois, sur une longueur de sept milles, appartenant à la Compagnie des Chemins macadamisés du comté de Beauharnois et transféré aux municipalités ci-dessus nommées. Prix : \$7,200.00, Date : 28 décembre 1914.

Chemin conduisant de St-Hubert à Boucherville et appartenant à la compagnie du chemin à barrières de St-Hubert et de Boucherville, distance : 4 milles 6 arpens, racheté par les municipalités de St-Hubert et de Boucherville, le 19 mai 1915. Prix : \$3,428.44.

Pont Magenta, sur la rivière Yamaska, paroisse de l'Ange-Gardien, comté de Rouville, \$75.00 payées à M. Joseph Chabotte, de la ville de Farnham, en règlement de tous les droits qu'il pouvait avoir sur ledit pont.

Ponts de péage (deux) dans la cité des Trois-Rivières, sur la rivière St-Maurice. Abolition autorisée par la loi 5 Geo. V, ch. 10. Acte de conventions signé à cet effet le 26 juin 1915, par lequel le gouvernement s'engage à payer, à l'acquit de ladite cité, une somme annuelle égale aux deux tiers de l'intérêt et du fonds d'amortissement, lesquels intérêts et fonds d'amortissement sont de \$8,604.00 sur les débetures au montant de \$151,000.00 émises par la dite cité pour la construction de ces deux ponts et ce jusqu'à l'extinction finale et complète desdites débetures.

Ville de Lasalle, 4.84 milles de chemin de péage rachetés des Commissaires des chemins à barrières de Montréal, 5 août 1915. Prix : \$15,680.13.

"Pont Dion", sur la rivière Etchemin, dans la paroisse de St-Malachie, comté de Dorchester, 14 février 1916. Prix d'achat par la municipalité : \$500.00.

Chemin de Lachine, ville de Montréal Ouest et de St-Pierre, 0.953 mille, part contributoire du gouvernement : \$2,859 ; 8 avril 1916.

Chemins et barrières de péage contrôlés par les Compagnies Gati-neau Macadamized & Gravelled Road et By-Town & Aylmer Union-Turnpike Road, et abolis dans la ville de Hull, 3 mai 1916. Part contributoire du gouvernement : \$26,722.50, plus la proportion des inté-rêts et des frais d'expropriation, savoir : \$2,583.06, le tout tel que déter-miné par la compagnie des Services d'Utilité publique de Québec. Dis-tance : 3.58 milles.

Abolition des chemins et barrières de péage de la Rive Nord de Québec, 78 milles ; 15 mai 1916, \$97,200 au pair pour débetures pri-vilégiées et \$60,385.65 étant 20% de la valeur des débetures ordinaires s'élevant à \$301,928.00. (Voir Statut, 6 Geo. V, chap. 2.)

"Pont Larocque" érigé sur la rivière Nicolet, au village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, comté de Drummond, 1er juillet 1916. Prix : \$4,000.00.

Chemin Larocque, municipalité de Ste-Cécile, comté de Beauhar-nois, 4½ milles, 11 août 1916. Prix : \$13,500.00.

Chemin conduisant de St-Constant à Laprairie, distance d'environ 7 milles, 13 janvier 1917 : \$14,437.50.

Deux ponts, l'un en fer sur la branche nord-est de la rivière Nicolet ; l'autre en bois sur la branche sud-ouest de la même rivière, à Ste-Clo-thilde de Horton, comté d'Arthabaska, 19 juin 1917. Prix : \$5,000.00.

Chemin s'étendant de St-Vincent-de-Paul jusqu'au pont de Terre-bonne, et traversant une partie de la municipalité de St-Vincent-de-Paul et celle de St-François de Sales, et ayant une longueur approxi-mative de six milles, 23 juin 1917. Contribution du gouvernement : \$11,250.00.

"Pont Morissette", sur la rivière Chaudière, entre le village de Ste-Marie et la paroisse de Ste-Marie, 12 juillet 1917. Prix : \$8,000.00.

Chemin conduisant de Longueuil à Boucherville, distance : six milles, 19 juillet 1917. Prix : \$5,440.00.

Chemin de péage, comté de Jacques-Cartier, appartenant aux Syn-dics des Chemins à Barrières de Montréal, transféré aux municipalités suivantes : Ville de Mont-Royal, Ville St-Laurent et Paroisse de St-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, distance 4.197 milles, 23 août 1917. Prix : \$12,591.00.

Pont sur la rivière Bécancour, dans la municipalité de la paroisse de Bécancour, comté de Nicolet, pont communément appelé "Pont d'en Bas", 13 septembre 1917. Prix : \$12,000.00.

Pont sur la rivière Batiscan, dit "Pont de Narcisse-Pierre Massi-cotte", dans la paroisse de Ste-Geneviève de Batiscan, comté de Cham-plain, 14 février 1918. Prix : \$8,280.00.

Chemin à barrières de la Rive Sud de Québec, 20 milles, 1er mai 1918. (Voir Statut 8 Geo. V, ch. 7.) L'article 16 de ce statut autorise l'échange des débentures dites privilégiées s'élevant à la somme de \$41,384.00 pour des débentures de la province, de la même dénomination, portant un intérêt annuel de cinq pour cent à compter de leur émission et remboursables dans une période n'excédant pas quarante ans.

"Pont Mitchell", paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, comté de Drummond, 20 mai 1918. Prix : \$5,000.00.

Abolition des barrières et des taux de péage sur une partie de chemin dans la paroisse de Saint-Laurent, et sur une partie de chemin dans la cité de Montréal, 8 juin 1918. Distance : 1.999 mille. Prix : \$6,942.00.

Deux chemins situés dans les limites de la Cité de Verdun, appartenant aux Syndics des chemins à barrières de Montréal et connus, le premier, sous le nom de "Lower Lachine Road", le deuxième, sous celui de "Chemin de la Côte St-Paul", ou "Chemin du Pavillon". Longueur totale : 3.893 milles. Prix : \$11,679.00.

Pont Milot, construit sur la branche nord-est de la rivière Nicolet, dans la paroisse de Ste-Monique, comté de Nicolet. Date, 13 novembre 1919. Prix : \$25,000., payable \$5,000. par année.

Pont de péage construit sur la rivière Batiscan, entre la paroisse de St-Stanislas et le village des Deux-Rivières, dans le comté de Champlain, appartenant à M. Philippe Trottier, racheté le 25 mai 1920. Prix : \$4,000.00.

Chemin de péage "The By-Town and Aylmer Union Turnpike Road", conduisant des limites de la cité de Hull à la rue Principale de Hull et à la ville d'Aylmer, et appartenant à la "By-Town and Turnpike Road Company". 24 janvier 1921. Prix : \$20,000.00. Longueur : cinq milles.

Pont du Village de St-Adelphe, sur la rivière Batiscan, comté de Champlain. Payé : \$2,000.00 à la Corporation de la paroisse de St. Adelphe, qui s'est engagée à mettre ledit chemin en bon état, à l'entretenir à l'avenir et à le tenir libre et exempt de tout droit de péage. Date: 12 mai 1921.

Chemin Corneau, près de Saint-Hyacinthe, traversant les municipalités de Saint-Dominique, de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur et de Saint-Joseph, comté de Saint-Hyacinthe, tel que décrit dans 11 Geo. V, chap. 10. Prix : \$15,000.00. Date : 2 mai 1921. Longueur : environ cinq milles.

IVAN E. VALLÉE,

Directeur et ingénieur consultant

Service des ponts et chemins de péages.

Département des travaux publics et du travail.

Québec, 15 septembre 1922.

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES INCENDIES

QUEBEC, le 1er juillet 1922.

A l'honorable ANTONIN GALIPEAULT, C. R.

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Québec.

Monsieur le Ministre,

Les opérations de la Commission des Incendies, au cours de sa neuvième année d'existence, ont été, je m'empresse de le dire, des plus actives.

24 municipalités de village et 6 municipalités de ville, auxquelles une somme globale de \$97,005.00 a été promise, ont, en effet, manifesté le désir de s'assurer une protection efficace contre l'incendie, alors que le montant affecté à ce service a été distribué comme suit, déduction faite, naturellement, des dépenses d'administration:

Village d'Amos	\$ 3,000.24
Ville de Courville	1,120.00
Village de Cowansville.....	1,500.00
Village du Lac au Saumon.....	2,000.00
Village de St-Casimir.....	600.00
Village de Ste-Anne-de-Beaupré.....	1,200.00
Ville de Bedford	1,500.00
Ville de Montréal-Ouest.....	3,465.00
Village de Mont Joli.....	2,250.00
Village de St-Jérôme de Matane..	3,000.00
Village de St-Cœur de Marie ..	2,000.00
Village de Vaudreuil	750.00
Village de St-Félicien.....	700.00
Total.....	\$ 23,085.24

Si j'ajoute que certaines municipalités, à raison de la complète distribution des fonds, n'ont pu, avant le 1er juillet courant, profiter de la prime à elles dues, il va sans dire que le gouvernement, anxieux qu'il est d'aider un aussi grand nombre de municipalités que possible, était parfaitement justifiable, l'an dernier, de porter à \$40,000.00 le budget de \$25,000.00 depuis quelques années à notre disposition

Je ne serais même pas surpris que, dans un avenir qui n'est peut-être pas très éloigné, ce montant de \$40,000.00 ne fût plus suffisant, car les Conseils municipaux, témoins des pertes irréparables dont certaines localités sont victimes, comprennent mieux les responsabilités qui leur incombent. On veut une protection efficace, et le commissaire, la plupart du temps, n'a qu'à déterminer quels sont les meilleurs moyens à prendre.

On a qualifié de calamité nationale, et avec raison, la destruction de nos monuments religieux ou publics. Ces malheurs intermittents souvent se suivent à des intervalles assez rapprochés, comme l'incendie de l'hôtel-de-ville de Montréal, de l'église du Sacré-Cœur de Montréal, de l'église d'Hochelaga et de la basilique de Ste-Anne de Beaupré. Et, pour ce qui concerne nos villages plus spécialement, n'est-ce pas qu'une conflagration comme celle de Laurierville, entr'autre, où 22 maisons ont été détruites, entraînant une perte matérielle de \$150,000.00, est de nature à faire réfléchir une quantité de nos municipalités où tout système de protection, si simple soit-il, manque encore absolument? Un événement non moins attristant est celui de la perte du sanctuaire de Ste-Anne de Beaupré, où les pertes matérielles ne sont cependant rien comparativement à la disparition des inestimables trésors qu'y avaient entassés la piété et la générosité des pèlerins.

Effet du hasard nous dira-t-on souvent le lendemain d'un incendie en s'apitoyant sur le sort des sinistrés..... Si l'on réfléchit quelque peu aux données du rapport de M. Groves Smith, commissaire des incendies pour le Dominion, où il est démontré que les pertes par le feu, en 1921, ont coûté \$4.64 à chaque citoyen de la province de Québec, alors qu'il en a coûté \$0.90 par tête en Angleterre, on est certainement porté à se demander s'il n'y a pas parfois d'autres causes à ajouter à celles du hasard.

Une leçon se dégage, suivant moi, de tous ces désastres dont nous sommes si souvent témoins; c'est que, à la ville comme à la campagne, on construit trop peu à l'épreuve du feu. On manque de prudence et de prévoyance, puis on ne fait pas assez l'éducation des enfants, auxquels, à la

maison comme à l'école, on devrait montrer le danger de la manipulation de toutes les matières inflammables.

Il n'y a aucun doute aussi que certaines installations électriques, faites dans le passé par des gens n'ayant pas toujours les connaissances voulues en la matière, ont été la cause de bien des incendies. Le gouvernement, constatant les dangers continuels de ces travaux défectueux, a fait adopter, l'an dernier, une loi qui, j'en suis sûr, aura le meilleur effet

Aujourd'hui, toute installation électrique dans un édifice public de la province, pour la transmission de la lumière, de la force motrice ou de la chaleur, ne peut être faite ou modifiée que par une personne ou sous la surveillance d'une personne dûment autorisée et porteur d'une licence à cet effet. Le gouvernement a, en plus, nommé des inspecteurs, dûment qualifiés, dont la fonction consistera à visiter les édifices publics, faire connaître la loi et constater si réellement on s'y conforme.

Voir chaque municipalité de village et de ville munie d'un système de protection, réussir à convaincre tous les conseils municipaux d'adopter des règlements de prévention très rigoureux, leur faire étudier les meilleurs systèmes de prévention, et de ne pas laisser construire à la légère des édifices qui seront une menace constance pour les citoyens, voilà mon ambition.

La satisfaction bien légitime d'avoir déjà réussi dans plusieurs cas ne fait que stimuler mon ardeur dans la poursuite de mon but.

Humblement soumis,

P.-J. JOBIN,

Commissaire.

XI

INSPECTION DES HOTELS

RAPPORT DE M. WM-C. MURRAY

MONTRÉAL, 30 juin 1922.

A l'honorable A. GALIPEAULT, C. R.,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'inspection des hôtels et des restaurants, et sur l'application de la loi concernant l'observance du dimanche, 8 Geo. V, ch. 53.

Depuis quelques années, je n'ai eu qu'à exprimer mon entière satisfaction des améliorations auxquelles ont bien voulu se prêter les hôteliers, tant de celles qu'ils avaient eux-mêmes suggérées que de celles qui venaient de moi.

Cette année j'ai encore à rapporter de nouveaux progrès dans la tenue et la condition des hôtels de ma division d'inspection; mais je trouve, comme en toute autre chose, si l'on veut suivre l'évolution du progrès, qu'il faut relever la condition normale des hôtels qui, il y a deux ou trois ans, auraient été considérés de première classe, et ne répondraient plus aujourd'hui aux besoins des voyageurs et du grand nombre de touristes qui visitent notre province.

Un signe encourageant que l'on remarque dans l'esprit des hôteliers consiste dans le fait qu'ils comptent sur l'avenir et s'attendent à une augmentation du trafic. Je vous donnerai, comme exemple, qu'à un endroit où le Gouvernement construit de bons chemins dans le nord, l'on érige un hôtel du genre moderne, 50 chambres avec l'eau chaude et l'eau froide dans chaque chambre, et 25 d'entre elles seront munies de bains. Cet hôtel est situé dans une ville où, il y a trois ans, je n'avais pas trop à me féliciter du confort que l'on offrait au public.

Jusqu'ici je n'ai pas cru devoir vous demander de rendre plus sévères les règlements concernant l'inspection des hôtels. Les hôteliers aujourd'hui semblent avoir assez de confiance en votre inspecteur pour se soumettre à toutes ses recommandations.

J'ai reçu bien peu de plaintes de la part de l'Association des Voyageurs durant l'année. Il y a quelques jours à peine, le 10 juin, je recevais du secrétaire de l'Association des voyageurs du commerce canadien, une lettre écrite au nom du bureau des directeurs, dans laquelle on me félicitait du travail que je faisais et des résultats obtenus dans l'administration des hôtels.

Je n'ai pas fait cette année autant d'inspections que l'année précédente bien que le nombre en soit encore considérable, soit 1158, tandis que l'année dernière j'en ai fait 1300, en donnant des ordres pour faire faire des améliorations dans sept pour cent des cas; cette année, vu que nous avons quelque peu relevé le niveau normal des hôtels, j'ai eu à ordonner des améliorations dans huit et demi pour cent des cas. Cela ne veut pas dire cependant que la tenue des hôtels ait aucunement baissé, mais plutôt que l'on exige un état de choses supérieur. Et il faudra continuer d'année en année à relever la condition des hôtels.

Il m'a fallu refuser un plus grand nombre de certificats cette année que dans toute autre année précédente, par suite du changement que l'on a fait à la loi des liqueurs abolissant les établissements où l'on vendait de la bière; presque tous ceux qui avaient une licence pour vendre de la bière, les années précédentes, ont eu l'idée de convertir leur maison privée en ce qu'ils appellent un hôtel, et en conséquence j'ai été obligé de refuser un plus grand nombre de certificats.

Je poursuis mon œuvre d'éducation et je me tiens parfaitement au courant de ce qui a rapport aux hôtels dans tout le pays. Je suis en position de pouvoir faire des suggestions nouvelles aux hôteliers à chacune de mes visites.

Permettez-moi d'ajouter, honorable monsieur, au sujet des restaurants de la cité de Montréal, que j'ai reçu beaucoup d'aide de la part du département de la police. Le chef Bélanger me donne, chaque printemps, ce qu'il appelle une liste noire, et tant que ces gens n'ont pas reçu une lettre du chef, je refuse les certificats. De cette manière, nous avons pu fermer plusieurs de ces établissements sans être à la peine de vous demander la permission de poursuivre en justice.

LE REPOS HEDOMADAIRE

Il me fait plaisir de pouvoir déclarer que durant toute l'année je n'ai reçu qu'une plainte au sujet de l'observance du repos hebdomadaire. Sur enquête faite, j'ai pu constater que la plainte était bien fondée, et je n'ai eu qu'à enjoindre au restaurateur d'obéir à la loi, ce qu'il a promis de faire, et plus tard j'ai constaté qu'il s'était rendu à ma demande.

En vous priant de croire à l'intérêt constant que je porte à notre œuvre, et à l'accomplissement de mes devoirs au meilleur de mes aptitudes,

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

WM. C. MURRAY,
INSPECTEUR.

RAPPORT DE M. P.-J. JOBIN.

QUÉBEC, 30 juin 1922.

L'honorable ANTONIN GALIPEAULT, C. R.,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon troisième rapport annuel sur l'inspection des hôtels, restaurants et maisons de logement dans la partie du district de Québec que vous m'avez confiée.

Les voyageurs de commerce paraissant satisfaits des améliorations obtenues dans ce service de votre département, semblent vouloir faciliter notre tâche d'inspection en nous faisant part de ce qu'ils ont remarqué de défectueux dans la tenue des divers hôtels et maisons de pension après avoir passé quelques jours au même endroit, ce qui nous permet d'atteindre plus facilement celui qui n'observe pas bien les règlements.

J'ai fait près de 300 inspections durant le cours de l'année, et cela où le besoin se faisait le plus sentir. Malheureusement, mon district étant très étendu, je n'ai pu le parcourir en entier. Sur demandes de propriétaires d'hôtels et même de citoyens de quelques localités ayant à se plaindre de certains hôteliers, je me suis vu forcé de faire une deuxième et même une troisième visite. Les propriétaires en général comprennent la nécessité de tenir leurs établissements en bon ordre et se soumettent assez volontiers aux exigences de la loi.

Une amélioration qui s'impose et que je me fais un devoir d'appuyer fortement dans mes inspections, c'est l'hygiène dans les chambres à coucher et spécialement dans les cuisines. J'ai menacé plusieurs fois de refuser un certificat parce qu'il aurait été dangereux, pour les voyageurs, de laisser subsister un pareil état de choses; mais on a fini par comprendre et on a pris les moyens de remédier sans délai aux conditions défectueuses de l'hygiène dans les pièces ci-dessus mentionnées. Dans plusieurs cas, les gens pèchent plutôt par ignorance et il faut les instruire sur leurs devoirs.

J'ai émis 241 certificats, tant de restaurants et cafés, que d'hôtels. J'ai dû refuser plusieurs nouvelles demandes, parce que les propriétaires n'étaient pas qualifiés pour exercer ce genre d'affaires, et d'autres dont les maisons ne pouvaient être convenablement aménagées.

Quelques plaintes verbales m'ont été faites, principalement dans la ville de Québec, au sujet de l'observance du jour du repos hebdomadaire. J'ai rencontré les patrons, qui se sont rendus volontiers au désir des employés, qui semblent satisfaits de cette loi.

Respectueusement soumis,

P.-J. JOBIN,

Inspecteur.

RAPPORT DE M. S. DESROCHERS

QUEBEC, 30 juin 1922.

L'honorable ANTONIN GALIPEAULT,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

MONSIEUR LE MINISTRE

J'ai l'honneur de signaler, dans mon troisième rapport annuel, les progrès continuels de l'inspection des hôtels, restaurants, etc., dans la partie du district de Québec dont je suis chargé.

INSPECTION

J'ai fait durant le cours de l'année 340 inspections, dont un bon nombre sur demande spéciale. Il m'a fait plaisir de constater que tous ceux à qui j'avais recommandé des améliorations lors de mon inspection précédente, s'étaient en général rendus de bonne grâce à ma demande.

HYGIENE DANS LES CUISINES

Le paragraphe des règlements qui concerne l'hygiène dans les cuisines des hôtels et des restaurants est, dans mon opinion, le plus difficile à faire observer; mais il y a toutefois à noter un grand changement. J'attache à cette partie de l'inspection une attention aussi suivie que celle qui a trait à la sécurité des voyageurs. Il est étonnant de constater que beaucoup de gens, même dans les villes, méconnaissent les principales règles de l'hygiène. Tout en faisant notre devoir pour ne pas accorder de certificat à ces personnes, il arrive d'être trompé, car la visite de l'inspecteur est souvent annoncée d'une paroisse à l'autre à l'avance par des individus qui ont intérêt à remettre un peu d'ordre dans leurs établissements, afin de ne pas se voir refuser le certificat.

EMISSION DES CERTIFICATS

Durant l'année 1921-22, j'ai émis 262 certificats, dont 46 pour restaurants et cafés. Un bon nombre de nouvelles demandes m'ont été faites. Parmi ces nouvelles demandes, j'ai accordé 15 certificats, et je l'ai refusé aux autres qui ne voulaient ou ne pouvaient pas se conformer aux exigences de la loi.

REPOS HEBDOMADAIRE POUR LES EMPLOYÉS

La loi qui régit le Jour du Repos Hebdomadaire pour les employés d'hôtels, etc., est généralement bien observée dans mon district. Je n'ai reçu que quelques plaintes, et elles ont été réglées facilement après entrevues avec les patrons.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

S. DESROCHERS

INSPECTEUR.

DIVISION DES CANTONS DE L'EST

RAPPORT DE M. R. H. GOOLEY

COATICOOK, Québec, 30 juin 1921

A l'honorable ANTONIN GALIPEAULT, C. R.,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'inspection des hôtels des Cantons de l'Est pour l'année finissant le 30 juin 1922.

Si je comprends bien la portée de la loi, l'inspecteur des hôtels a pour objectif de chercher à améliorer les conditions de l'hôtellerie pour le public voyageur, et je crois que là où les hôteliers ne peuvent compter sur une concurrence honnête, il est presque impossible de maintenir leurs hôtels sur un pied réglementaire. Voilà pourquoi j'ai essayé, cette année, d'empêcher que des certificats d'hôtels et de restaurants ne fussent accordés dans ces endroits si ce n'est à ceux qui tiennent de vrais hôtels et de vrais restaurants, et aux endroits où le besoin s'en fait sentir.

La loi que vous et vos collègues avez insérée dans nos statuts et qui empêche l'octroi d'une licence de taverne dans nos campagnes, à moins que celle-ci ne se rattache à un hôtel convenablement emmenagé, a aussi été populaire comme je l'ai dit les années passées. Les vrais hôteliers ne demandent pas mieux que de pouvoir améliorer l'installation de leur hôtellerie à l'aide des profits de leurs tavernes. On en trouve bien la preuve dans ce fait que là où il y a hôtel et taverne, l'hôtellerie est sur un bien meilleur pied que dans les villes soumises à la loi Scott où ne s'applique pas la loi sous le contrôle de la commission des liqueurs.

L'année dernière, j'ai reçu plusieurs plaintes de la part de touristes sur la condition des hôtels, surtout sur la route de Sherbrooke à Québec. J'ai pris pour habitude de faire enquête sur toutes ces plaintes quand

elles sont bien présentées et signées, et, dans la plupart des cas, les plaintes se sont trouvées bien fondées. Cette année, j'ai reçu des lettres de différents gens qui avaient fait des plaintes l'année dernière, disant qu'ils avaient passé par la même section de notre province, cette année, et qu'ils avaient trouvé un bien meilleur état de choses. Nous n'avons donc pas travaillé en vain. J'ai émis, à venir au 24 août, quatre-vingt-quatorze certificats d'hôtels et dix-huit certificats de restaurants.

En terminant, je me permets de dire qu'à mon avis nous devrions ajouter à la réglementation de l'inspection des hôtels; par exemple, si nous émettons, comme inspecteur, un certificat en faveur d'un propriétaire d'hôtel ou de restaurant et si ce propriétaire ne tient pas son établissement comme il le faut, je comprends que nous n'avons aucun recours ou occasion d'annuler ce certificat avant l'année suivante.

En vous remerciant, monsieur, ainsi que les fonctionnaires de votre département, pour l'aide obligeante que j'ai reçue dans l'inspection des hôtels des Cantons de l'Est,

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

P.-H. GOOLEY,

Inspecteur.

XII

EXAMINATEURS DES INGENIEURS STATIONNAIRES

RAPPORT DE MM. EPHREM VALIQUET ET R. MARCHAND

Montréal, 30 juin 1922.

À l'honorable ANTONIN GA IPEAULT,

Ministre des Travaux Publics et du Travail,

Québec.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre septième rapport annuel sur les opérations du bureau des examinateurs du district de Montréal.

Nous avons constaté avec satisfaction l'intérêt que les ingénieurs portent aux règlements. Tous, à quelques exceptions près, se conforment à l'esprit du règlement et se font scrupule de l'observer.

Nous devons, en même temps, porter à votre connaissance l'appui que les inspecteurs de chaudières et les inspecteurs des établissements industriels apportent à notre cause. Leur surveillance active contribue puissamment à faire observer le règlement aux intéressés, sans que nous ayons lieu de sévir.

Durant l'année qui s'est écoulée, nous avons eu 1003 demandes pour examens; sur ce nombre, 14 ont failli à la tâche, ce qui représente 989 qui ont obtenu le nombre de points suffisants pour l'obtention de leur diplôme.

Le nombre d'examens réussis se divise comme suit:—

Ingénieurs de 1ère classe	12
“ 2ème classe	21
“ 3ème classe	124
“ 4ème classe	325
Chauffeurs	507
Total	989

Nous avons renouvelé les licences de 3283 ingénieurs et chauffeurs, divisés comme suit :

Ingénieurs de 1ère classe	83
“ 2ème classe	166
“ 3ème classe	588
“ 4ème classe	1139
Chauffeurs	1307
Total	3283

Ajoutons à cela les nouveaux diplômés et nous obtenons le total de 4272.

Veillez nous croire,

Monsieur le Ministre,

Vos bien dévoués,

R. MARCHAND,

E. VALIQUET,

Examineurs.

BUREAU DES EXAMINATEURS

RAPPORT DE M. ALPHONSE GUILLEMETTE

Québec, 30 juin 1922.

A l'honorable A. GALIPEAULT,

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le septième rapport annuel couvrant les opérations du Bureau des Examineurs des Ingénieurs stationnaires, division de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1922.

Pendant l'année fiscale qui vient de se terminer, le nombre de certificats ci-dessous mentionné a été émis :

CERTIFICATS

Ingénieurs de 1ère classe	2
“ 2ème classe	5
“ 3ème classe	36
“ 4ème classe	114
Chauffeurs	33
	190

GRADATIONS

Ingénieurs de 1ère classe	1
“ 2ème classe	8
“ 3ème classe	20
“ 4ème classe	8
	37

RENOUVELLEMENTS

Ingénieurs de 1ère classe.....	23
“ 2ème classe.....	101
“ 3ème classe.....	284
“ 4ème classe.....	689
Chauffeurs.....	211
	1308

Je constate avec satisfaction que la Loi des Ingénieurs stationnaires est généralement bien respectée, concurremment avec l'aide généreuse que me donnent les inspecteurs de chaudières à vapeur et les inspecteurs des établissements industriels. Malgré notre bonne volonté à vouloir atteindre tous les ingénieurs récalcitrants, il en reste encore qui n'observent pas la loi, et ce au détriment du public et des ouvriers travaillant dans les usines, qui doivent être protégés, et je crois qu'un exemple serait salutaire à certains employeurs qui font fi de la loi.

Permettez-moi aussi d'attirer votre bienveillante attention sur le fait qu'il y a un bon nombre d'ingénieurs travaillant sur des machines à vapeur qui devraient posséder un certificat de 3ème classe, et ainsi de suite jusqu'à la première classe, et qui cependant n'ont qu'un certificat de quatrième classe. Cette lacune provient de ce que les employeurs négligent de lire les certificats ou que les ingénieurs négligent d'afficher leurs certificats, tel que requis. Il s'ensuit que les ingénieurs, pour une bonne partie, négligent de prendre des certificats plus élevés.

Pendant l'année qui vient de se terminer, j'ai visité les comtés de Dorchester, Montmorency, Mégantic, l'Islet, Charlevoix, Portneuf et un grand nombre de localités qui se trouvent sur le parcours de la route que j'ai à suivre comme inspecteur de chaudières à vapeur et appareils de chauffage.

Espérant que ce rapport sera trouvé satisfaisant,

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

ALPHONSE GUILLEMETTE,

Examineur.

XIII

PONT DE BATISCAN SUR ROUTE QUEBEC-MONTREAL

QUEBEC, le 18 septembre 1922.

A l'honorable ANTONIN GALIPEAULT, C. R.,

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Québec.

Monsieur le Ministre,

Le pont de Batiscan, qui a été ouvert régulièrement au trafic le 1er novembre 1921, quoiqu'il restât alors certains travaux de détail à parachever, est maintenant entièrement terminé. Vous trouverez, ci-jointe, une photographie de cette construction prise au printemps 1922.

Tel qu'autorisé par la Législature, un tarif de péage a été approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil le 10 mars 1922. Ce tarif a été mis en vigueur au pont le 10 avril 1922. Depuis cette date jusqu'au 16 septembre 1922 inclusivement, nous avons le tableau suivant de la circulation sur ce pont; dans ces statistiques, toutefois, ne sont pas compris les véhicules-moteurs, voitures, etc., des résidents de Batiscan qui sont, d'après la loi, exempts de péage:

Automobiles ayant traversé le pont	25,881
Nombre de péages perçus sur automobiles	21,971
Automobiles ayant bénéficié du retour gratuit	3,910
Voitures doubles	202
Voitures simples	1,859
Motocyclettes avec panier	392
Motocyclettes sans panier	200
Animaux	46

Les machines portant des licences autres que celles de la province de Québec, c'est-à-dire les machines étrangères, représentent une grande proportion du nombre d'automobiles pour lesquelles des péages ont été perçus.

Les recettes globales du 10 août au 16 septembre ont été de	\$ 11,292.90
\$11,292.90.....	\$ 11,292.90
et les dépenses pour cette même période	2,040.06
	<hr/>
Recettes nettes	\$ 9,252.84

Ce pont étant sur une rivière navigable comporte une travée mobile du système "Strauss". L'opération de cette travée se fait au moyen d'un moteur à gazoline ou par une manivelle actionnée à la main. Les préposés à la perception des péages sur le pont sont aussi chargés de la manœuvre de la travée mobile, et nous avons comme statistiques de l'opération du pont pour les fins de navigation le tableau suivant :

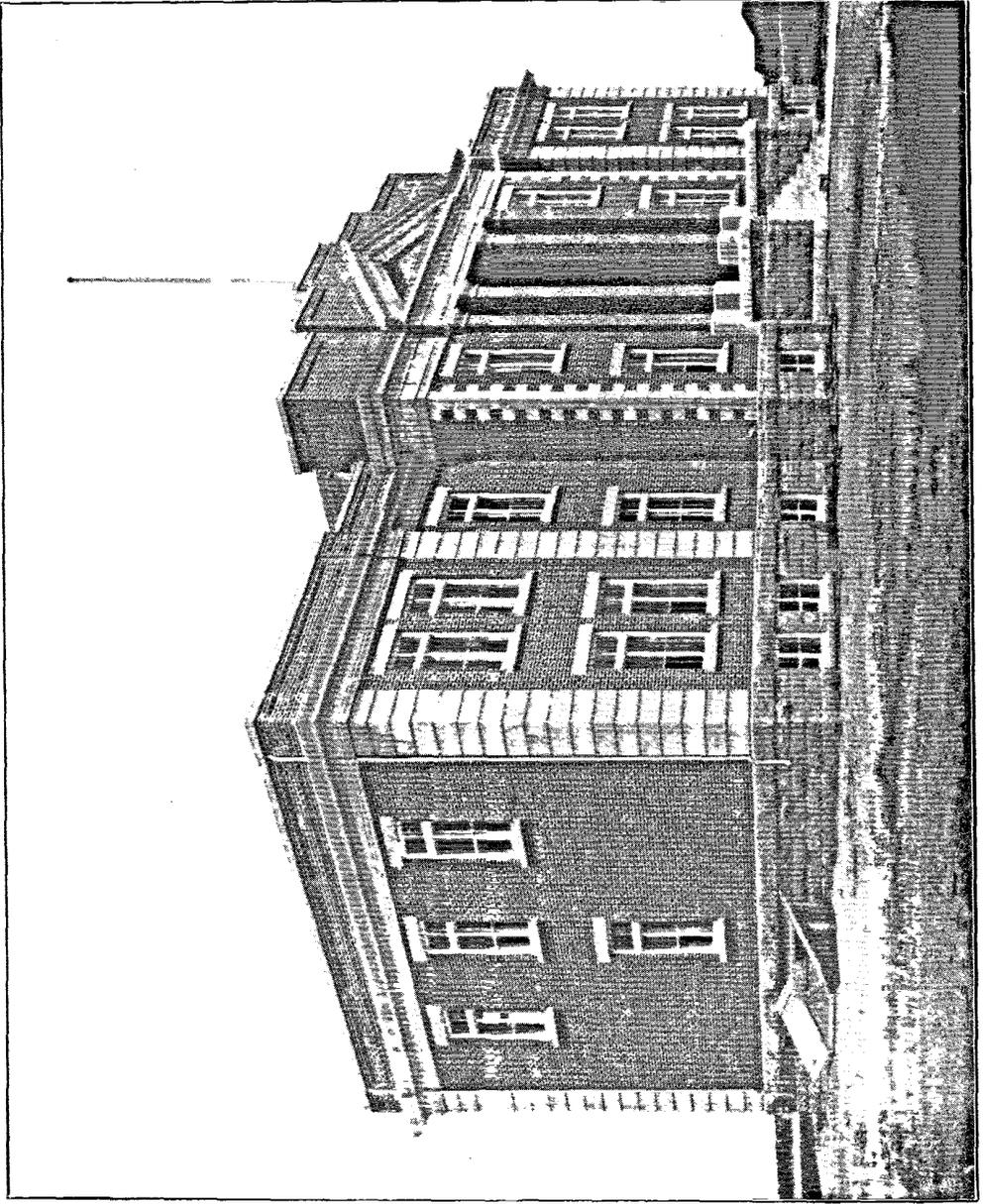
Nombre de fois que la travée mobile a été ouverte pour le passage des bateaux, du 10 avril 1922 au 16 septembre 1922 :

Jour—7 A. M. à 7 P. M.....	183
Nuit—7 P. M. à 7 A. M.....	50

Humblement soumis,

IVAN E. VALLÉE,

Directeur des ponts et chemins de péages.



PALAIS DE JUSTICE ET PRISON D'AMOS, ABITIBI

APPENDICE NO 1

PALAIS DE JUSTICE D'AMOS

La loi 11 George V, chapitre 13, sanctionnée le 19 mars 1921, créait, pour les fins de l'administration de la justice, un nouveau district sous le nom de "district d'Abitibi", avec chef-lieu à Amos.

L'article 3 de cette loi autorisait le lieutenant-gouverneur en conseil à faire construire un palais de justice et une prison convenables pour le district d'Abitibi au village d'Amos, sur le site qu'il choisirait, ce palais de justice devant contenir toutes les pièces suffisantes pour les fins de l'administration de la justice et pour les bureaux publics qui y seront nécessaires, et devant être construit sous la direction du ministre des Travaux publics et du Travail, conformément à des plans et devis préparés à cette fin par l'architecte du département.

Dès le mois de juillet de la même année, 1921, plusieurs entrepreneurs furent invités à présenter des soumissions pour la construction de cet édifice. Ces soumissions furent ouvertes le 21 du même mois, et celle de C.-Emile Morrissette Limitée, entrepreneurs généraux, de Québec, au montant de \$98,000, la plus basse, ayant été acceptée, un arrêté ministériel, adopté le 27 juillet, autorisait le ministre des Travaux publics et du Travail à signer avec la maison C.-Emile Morrissette le contrat nécessaire pour la construction de la bâtisse projetée, destinée à servir de bureau d'enregistrement, de Cour de Circuit, de Cour de Magistrat, de Cour Supérieure, de salle de comté, de prison, etc. Ce contrat, qui fut signé le même jour, pourvoit à la construction d'un palais de justice à Amos, Abitibi, savoir: excavations, maçonnerie, crépi, charpenterie et menuiserie, peinture et vitrage, couverture, ouvrages en fer, forge, acier; plomberie, chauffage, électricité en tuyaux de fer, suivant les règlements des Assurances, etc., le tout fait conformément aux plans et devis préparés à cette fin par l'architecte du département des Travaux publics et du Travail. Ce marché a été signé moyennant la somme de \$98,000, les travaux devant être commencés sans retard et terminés le ou avant le premier octobre 1922.

Les entrepreneurs étaient tenus à fournir tous les matériaux requis pour la construction de l'édifice, la main-d'œuvre, les outils, les échafauds et tous autres gréments et ustensiles nécessaires pour la bonne exécution des travaux.

Ce palais de justice est un édifice à deux étages, avec soubassement,

et mesure 104 pieds de front sur 42 de profondeur, avec annexe de 42 pieds par 32 pour la prison.

Cette construction est érigée sur un terrain dont la municipalité d'Amos était propriétaire et qui a été cédé au gouvernement en vertu du statut sanctionné le 8 mars 1922, amendant la loi 11 George V, chap. 13, relative à cette construction.

Par cet amendement, la corporation municipale du village d'Amos est autorisée à céder gratuitement au gouvernement la propriété dudit terrain, immeuble désigné comme étant "la moitié ouest du bloc (lot) numéro 21 du village d'Amos", et cela par simple résolution de son conseil, autorisant le maire et le secrétaire-trésorier de la municipalité à passer, en son nom, un contrat à cet effet avec le ministre des travaux publics et du travail, représentant le gouvernement de cette province.

Le palais de justice d'Amos est maintenant terminé, ayant été achevé même plusieurs mois avant la date déterminée par le contrat. Il est meublé, en vertu d'un autre contrat accordé le 23 janvier 1922, au même entrepreneur, C.-Emile Morrissette, au prix de \$9,700.00.

APPENDICE NO 2

ANNEXE AU PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL

Le 14 février 1920, la Législature de cette province adoptait une loi, 10 George V, chapitre 4, qui autorisait la construction d'une annexe au palais de justice de Montréal.

L'article 1 de cette loi décrète qu'il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de faire construire une annexe au palais de justice de Montréal, à un coût, y compris l'acquisition des terrains nécessaires, n'excédant pas deux millions de piastres.

L'article 2 dit que dans le but de se procurer les terrains requis pour la construction de cet édifice, le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à acquérir, à l'amiable ou par expropriation, les immeubles compris entre les rues Notre-Dame-Est, Saint-Vincent, Sainte-Thérèse et Saint-Gabriel et tous droits immobiliers, charges, baux à loyer ou baux emphytéotiques, rentes constituées, et autres droits quelconques affectant ces immeubles.

Le 28 février 1920, le ministre des Travaux publics et du Travail a été autorisé, par arrêté ministériel approuvé le même jour, à signer les contrats et à payer les sommes d'argent nécessaires requises pour

l'acquisition des terrains en question, conformément et en vertu de la loi ci-dessus ainsi adoptée à la dernière session de la Législature.

L'arrêté ministériel auquel il est fait allusion à l'article 2 de cette loi, a été adopté le 16 avril 1920. Il spécifie que le gouvernement de cette province est autorisé à acquérir, en tout ou en partie, à l'amiable, aux conditions que le ministre des Travaux publics et du Travail estimera justes, ou par expropriation, les immeubles en question, et que le ministre des Travaux publics et du Travail soit autorisé à signer tous les avis, actes et documents nécessaires à ces fins, ainsi qu'à se constituer des procureurs et autres dont il aura besoin pour faire les expropriations.

L'honorable Ministre des Travaux publics et du Travail, ainsi autorisé par les arrêtés et la loi ci-dessus mentionnés, a procédé, dans le cours des années 1920 et 1921, à l'acquisition des propriétés suivantes:

Propriétaires	Superficie du terrain	Prix d'achat
Pontiac Financial Co. Ltd., 50-56 Notre-Dame-Est.....	4,492 pieds	\$ 84,000. 00
Alex. Desmarteau, 51-62 Notre-Dame-Est....	5,539 "	87,500. 00
Pontiac Financial Co. Ltd., 64-48 Notre-Dame-Est	2,064 "	30,000. 00
Pontiac Financial Co. Ltd., 42-46 St-Vincent..	6,670 "	40,000. 00
C.-G. de Tonnancour, 28-38 St-Vincent et Victor Guertin, 1, 3, 5 Ste-Thérèse.....	16,900 "	101,400. 00
J.-G. Mousseau, 25 St-Gabriel.....	3,000 "	18,000. 00
Pontiac Financial Co. Ltd., 33-37 St-Gabriel..	5,043 "	46,000. 00
Pontiac Financial Co. Ltd., 39-43 St-Gabriel..	9,960 "	80,000. 00
Louis Ouimet, St-Gabriel.....	3,406 "	23,501. 60
Cie d'Assurance La Sauvegarde, coin des rues Notre-Dame et St-Vincent.....	6,432 "	126,500. 00
Formant une somme totale de.....		\$ 636,901. 60
Et une étendue en superficie de.....	63,506 pieds.	

Ces propriétés acquises, le gouvernement procéda à l'exécution des travaux préliminaires en vue de cette construction, et signa à cet effet avec la "Foundation Company Limited" de Montréal, le 29 novembre 1921, un contrat, aux conditions y mentionnées, pour les travaux d'excavation et pour les fondations. Ces ouvrages sont actuellement en cours d'exécution.

APPENDICE NO 3

Achat du Sanatorium du Lac Edouard

L'AN MIL NEUF CENT VINGT ET UN, le vingt-troisième jour du mois de juin,

Devant HILAIRE PAYEUR, notaire public pour la province de Québec, Canada, résidant et pratiquant en la cité de Québec, soussigné.

Ont comparu: "The Lake Edward Sanatorium Association", association charitable formée le dix-neuf février mil neuf cent cinq, conformément aux articles 3096 et suivants des Statuts refondus de la province de Québec, 1888, ayant son principal siège d'affaires en la cité de Québec, et représentée aux présentes par Monsieur William Molson Dobell, de la cité de Québec, marchand, président de la dite association, et dûment autorisé à signer les présentes par une résolution du bureau des directeurs de la dite association, adoptée à une séance tenue à Québec, le vingt-huitième jour d'avril dernier (1921). Laquelle résolution est demeurée annexée aux présentes, après avoir été reconnue véritable par les parties au dit acte, signée par elles et le notaire soussigné, partie de la première part.

Et le gouvernement de la province de Québec, dûment représenté aux présentes par l'honorable Antonin Galipeault, ministre des Travaux publics et du Travail, par un arrêté en Conseil en date du dix-sept mai dernier, approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le lendemain, lequel arrêté en Conseil a été reconnu véritable par les parties au présent acte, signé par elles et le notaire soussigné, et est demeuré annexé aux présentes pour en faire partie.

Et par Monsieur Alphonse Gagnon, secrétaire du département des Travaux publics et du Travail et dûment autorisé à signer ledit acte en vertu de l'article 2359 des Statuts refondus, 1909, parties de la seconde part.

Lesquelles parties ont préliminairement exposé ce qui suit:

Atrendu qu'au cours de la dernière session de la législature, il a été passé un acte intitulé "Loi autorisant l'achat du Sanatorium du Lac Edouard", que le dit acte a été sanctionné par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le dix-neuvième jour de mars 1921, tel que démontré par les Statuts de Québec 11 Georges V, chapitre VI;

Attendu que le gouvernement de cette province désire donner suite au dit acte et voulant l'exécuter:

Les parties ont convenu ce qui suit:

La partie de la première part vend avec garantie de tous troubles quelconques et hypothèques, franc et quitte au dit gouvernement de cette province représenté comme susdit, à ce présent et acceptant:

1. Le Bloc B, canton Gendron, dans le comté de Québec, borné vers le nord-est par le bloc A, du dit canton Gendron, vers le sud par le Lac Edouard, vers le nord par une ligne de 86 chaînes et 7 chaînons, plus ou moins, de longueur, tirée depuis le coin ouest du bloc A, sur un azimut astronomique de S. 77 ouest; vers l'ouest par une autre ligne de 14 chaînes et soixante chaînons, plus ou moins, tirée dans la direction du nord astronomique depuis le point le plus à l'ouest d'une baie du Lac Edouard, voisine de la Baie William, au nord, jusqu'au petit Lac, le tout d'après le plan d'arpentage de J.-E. Girard, arpenteur-géomètre, en date du 8 mai 1905, contenant deux cent cinquante acres en superficie.

2. La partie nord-ouest du lot numéro (17) dix-sept du canton Laure, comté de Québec, contenant quarante acres, bornée au nord-ouest et au sud-ouest par le Lac Edouard; au sud-est par un petit lac attenant à la Rivière Batiscan.

3. La partie centre du dit lot dix-sept du dit canton Laure, contenant quinze acres en superficie, limitée au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est respectivement par le susdit Petit Lac, par la rivière Batiscan, et par le terrain du chemin de fer Québec & Lac St-Jean.

4. La partie du lot numéro (18) dix-huit, du canton Laure, située au nord-ouest du chemin de fer Québec & Lac St-Jean, bornée au nord ouest par le Lac Edouard, au sud-est par le dit chemin de fer Québec & Lac St-Jean, au sud-ouest par le lot numéro dix-sept, et au nord-est par le lot numéro dix-neuf, contenant trente-six acres en superficie.

5. La partie du lot numéro (19) dix-neuf du dit canton Laure, située au nord-ouest du dit chemin de fer Québec & Lac St-Jean; bornée au nord-ouest par le Lac Edouard, au sud-est par le dit chemin de fer, au sud-ouest par le lot numéro dix-huit, ci-haut décrit, et au nord-est par le lot numéro vingt, contenant vingt-cinq acres en superficie.

6. La partie du lot numéro (20) vingt du dit canton Laure, située au nord-ouest du dit chemin de fer, bornée au nord-ouest par le Lac Edouard, au sud-est par le dit chemin de fer, au sud-ouest par la partie du lot numéro dix-neuf ci-dessus décrite, et au nord-est par le lot numéro vingt et un, contenant neuf acres en superficie.

Tous ces lots se trouvent situés dans le rang de la Batiscan.

7. Le lot numéro un (1) dans le rang du Lac, canton Trudel, borné au nord-ouest par le Lac Edouard, au sud-est par le rang de la Batiscan, au sud-ouest par le lot numéro deux, et au nord-est par la rivière Batiscan, contenant en superficie cent trente-sept acres.

A distraire toutefois du dit lot numéro (1) un, la partie occupée par le chemin de fer de Québec & Lac St-Jean, qui n'est pas comprise dans les cent trente-sept acres ci-dessus mentionnés.

Tous ces lots sont décrits dans les spécifications fournies par le

Département des Terres et Forêts, Branche des Arpenteurs, et sont reconnues véritables par les parties au dit acte, signées par elles et le notaire soussigné, *ne varietur*, et sont demeurées annexées au présent acte pour en faire partie.

Lesdits lots sont aussi désignés par un liséré jaune sur un plan fourni par le dit Département, lequel plan est demeuré annexé aux présentes, après avoir été reconnu véritable par les parties au dit acte, signé par elles et le notaire soussigné, *ne varietur*.

Plus tout l'ameublement et effets mobiliers mentionnés dans un inventaire signé par L. Evans et M. Turner, sauf et à distraire du dit inventaire la quatrième partie, comprenant certains effets vendus à "The Military Hospitals Commission", lequel inventaire est demeuré annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable par les parties, signé par elles et le notaire soussigné.

Tel que le tout est actuellement et dont l'acquéreur se déclare content et satisfait, déclarant le bien connaître.

Ces immeubles appartiennent au vendeur pour les avoir acquis par lettres patentes émises par le gouvernement de cette province le vingt-huit de juin mil neuf cent cinq.

Cette vente est faite garantie quitte d'arrérages, de toutes taxes municipales et scolaires, et de toutes autres redevances ou contributions publiques auxquelles les dits lots peuvent être assujettis.

Enfin, cette vente est faite pour le prix de soixante mille piastres (\$60,000.00) que le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acquéreur, à son entière satisfaction, dont quittance.

Le vendeur reconnaît de plus avoir été remboursé des assurances qu'il a payées sur la dite propriété depuis le dix-huit mai dernier 1921, s'élevant à la somme de treize cent vingt-cinq piastres et quatre-vingts centins, de même que l'intérêt sur ladite somme de soixante mille piastres à six pour cent depuis le 18 mai 1921, s'élevant à la somme de trois cent cinquante-cinq piastres et deux centins.

DONT ACTE A QUÉBEC, étude de Hilaire Payeur, notaire soussigné, sous le numéro mille quatre-vingt-un de ses minutes.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé avec le dit notaire après lecture faite.

(Signé) ANTONIN GALIPEAULT,
W. M. DOBELL,
ALPH. GAGNON,
HILAIRE PAYEUR, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

(Signature du notaire) HILAIRE PAYEUR, N. P.

On sait que le gouvernement de la province de Québec, après avoir restauré et aménagé le sanatorium du Lac Edouard, en a confié l'administration à l'Hôpital Laval. La loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement et l'Hôpital Laval relativement à l'administration de cette institution, 12 Geo. V, chap. 9, a été sanctionnée le 8 mars 1922, et se lit comme suit:

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et l'Hôpital Laval, le 20 octobre 1921, devant Charles Delagrave, notaire, sous le numéro 4740 de ses minutes, et reproduit comme annexe à la présente loi, est ratifié.

2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

ANNEXE

L'AN MIL NEUF CENT VINGT ET UN, le vingt octobre,

DEVANT CHARLES DELAGRAVE, notaire pour la province de Québec, résidant et pratiquant à Québec,

COMPARAISSENT :

SA MAJESTÉ LE ROI GEORGES V, ici représenté et agissant par l'honorable LOUIS-ATHANASE DAVID, agissant ici en sa qualité de secrétaire de la province de Québec, autorisé aux fins des présentes suivant arrêté ministériel en date à Québec du vingt septembre dernier (1921) et approuvé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur le vingt-quatre suivant,

Partie de première part ;

ci-après appelée "LE GOUVERNEMENT" et

L'HOPITAL LAVAL, corps politique et incorporé ayant sa principale place d'affaires en la cité de Québec, ici représenté et agissant par

M. J.-ARTHUR LARUE, de Québec, comptable public, son trésorier dûment autorisé,

Partie de seconde part ;

ci-après appelée "L'HOPITAL LAVAL",

LESQUELLES dites parties, attendu que le gouvernement de la province a acquis la propriété du Sanatorium du Lac Edouard et désire en confier l'administration à l'Hôpital Laval, arrêtent entre elles ce qui suit:

1. Le gouvernement s'engage à restaurer et aménager les immeubles et bâtisses formant le Sanatorium du Lac Edouard, de façon à ce que le local soit prêt à recevoir au besoin soixante-quinze malades tuberculeux.

2. L'Hôpital Laval s'engage:

a. A recevoir audit sanatorium des malades tuberculeux jusqu'à concurrence de soixante-quinze (75) et à leur procurer les soins requis, en se faisant payer la valeur de la pension par ceux de ces malades qui seront en position, en tout ou en partie, de le faire;

b. Pourvoir à tous les frais d'administration dudit sanatorium, y compris les honoraires des médecins, gardes-malades et autres et aura seul le contrôle de la direction du sanatorium; mais le gouvernement aura le droit par son ou ses inspecteurs de s'assurer des conditions dans lesquelles le sanatorium sera tenu;

c. Tenir, pour tout ce qui concerne le Sanatorium du Lac Edouard, comptabilité distincte, et faire rapport au gouvernement de l'état des recettes et déboursés se rapportant au maintien dudit sanatorium.

PRIX

3. Pour aider à subvenir aux frais requis pour soins à donner aux malades indigents, le gouvernement paiera à l'Hôpital Laval la somme de QUINZE CENTS PIASTRES (\$1,500.00) par mois, d'avance, à partir du jour où l'Hôpital prendra charge dudit sanatorium.

4. Aucun loyer ne sera réclamé par le gouvernement pour l'usage et l'occupation par l'Hôpital Laval des meubles et immeubles servant actuellement ou qui serviront à l'avenir audit sanatorium.

TERME

5. Le présent contrat est fait pour un an à compter du premier septembre écoulé (1921) et sera renouvelé d'année en année, à moins que l'une des parties, quatre mois avant le premier août, ne donne avis écrit à l'autre partie, qu'elle entend y mettre fin à l'expiration de l'année alors courante.

DONT ACTE A QUÉBEC, étude du notaire soussigné, sous le numéro quatre mille sept cent quarante de ses minutes.

LECTURE FAITE les parties signent avec moi, notaire.

(Signé)	ATHANASE DAVID,
“	J. A. LARUE, trésorier,
“	CHARLES DELAGRAVE, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

CHARLES DELAGRAVE N. P.

COPIE DU RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif en date du 20 septembre 1921, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 24 septembre 1921.

Concernant un contrat à intervenir entre le gouvernement de cette province et l'Hôpital Laval.

1853.

L'honorable secrétaire de la province, dans un mémoire en date du 20 septembre (1921), recommande qu'il lui soit permis de signer, pour et au nom du gouvernement de la province de Québec, un contrat à intervenir entre le gouvernement de la province de Québec et l'Hôpital Laval, fixant les conditions du maintien de l'hôpital des tuberculeux du Lac Edouard, dont copie est annexée au mémoire susdit.

Certifié,

A. MORISSET,
Greffier du Conseil exécutif.

APPENDICE No 4

Liste des propriétés achetées par le gouvernement, sur la rue Ste-Julie.

Pour faire suite à la liste déjà publiée dans les rapports de 1917, 1918 et 1919.

De M. James Cathcart, un lot de terrain situé sur le côté sud de la rue Ste-Julie, mesurant quarante-pieds de front par 70 de profondeur avec maison dessus construite, le tout connu et désigné sous le lot numéro 4206 du cadastre officiel pour le quartier Montcalm, dans la cité de Québec.

APPENDICE No 5

ETAT DES PONTS-ROUTES AU 30 JUIN 1922

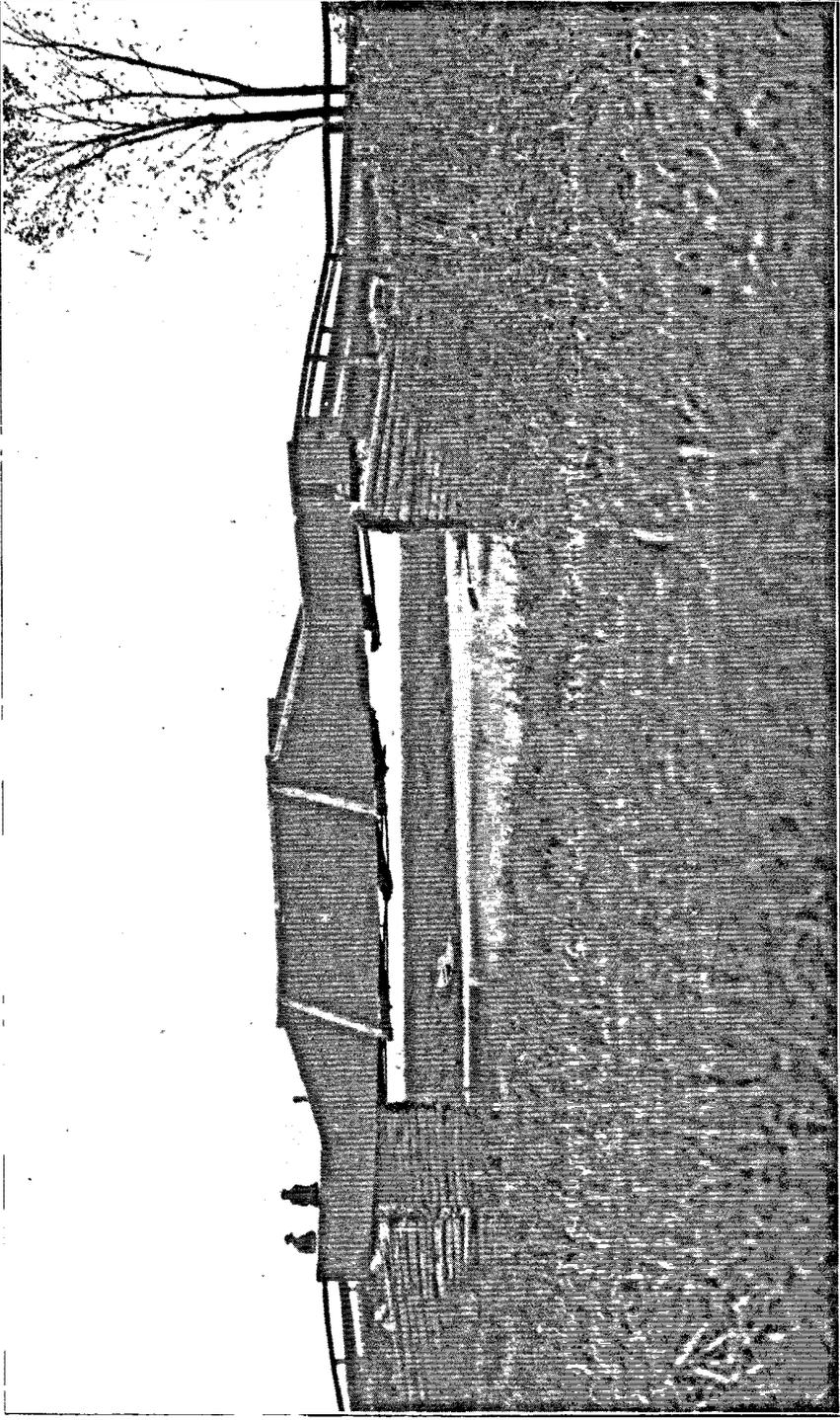
Nombre de ponts construits depuis le 1er juillet 1908 au 30 juin 1922	693
Coût des ponts construits	\$6,217,974.36
Longueur totale de superstructure des ponts construits.	69,094 pds
Subvention du Gouvernement pour ponts construits.....	\$3,687,696.27
Nombre de ponts construits depuis le 1er juillet 1921 au 30 juin 1922	61
Nombre de ponts en construction	53
Coût des ponts en construction	\$ 768,324.10
Longueur totale de superstructure des ponts en construc- tion	4594 pds

IVAN-E. VALLÉE,

Ingénieur en chef.

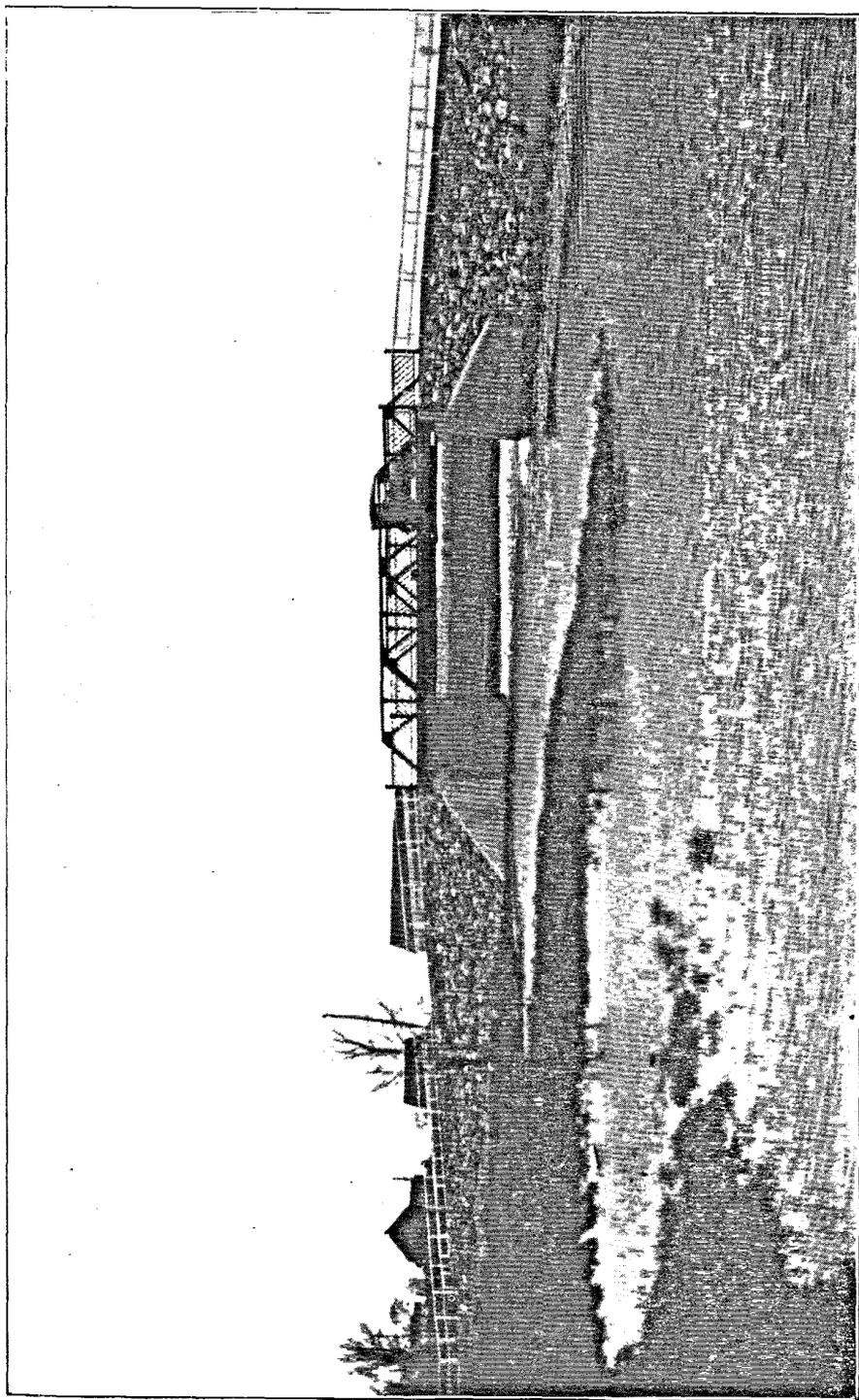
TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Lettre du ministre des Travaux publics et du Travail à son Honneur le lieutenant-gouverneur	III
I— <i>Edifices publics</i> —Rapport de l'architecte-directeur des travaux publics	1
II— <i>Recettes et dépenses</i> —Rapport du comptable du département	6
III— <i>Assurances</i> du gouvernement contre les incendies. Divisions de Québec, Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke	9
IV— <i>Chemins de fer</i> —Rapport de l'ingénieur-directeur des chemins de fer	13
V— <i>Inspection des établissements industriels et des édifices publics</i> — <i>Organisation</i>	72
Rapport de M. Guyon	73
Rapport de M. Robert	83
Rapport de M. P.-J. Jobin	87
Rapport de M. Jos. Guillaume	90
Rapport de M. Gooley	91
VI— <i>Bureaux de placement provinciaux</i>	95
VII— <i>Les différends industriels</i> —Rapport du greffier du Conseil de conciliation et d'arbitrage (Québec)	118
VIII— <i>Construction des ponts métalliques</i>	120
IX— <i>Abolition des chemins à barrières et des ponts de péage</i>	138



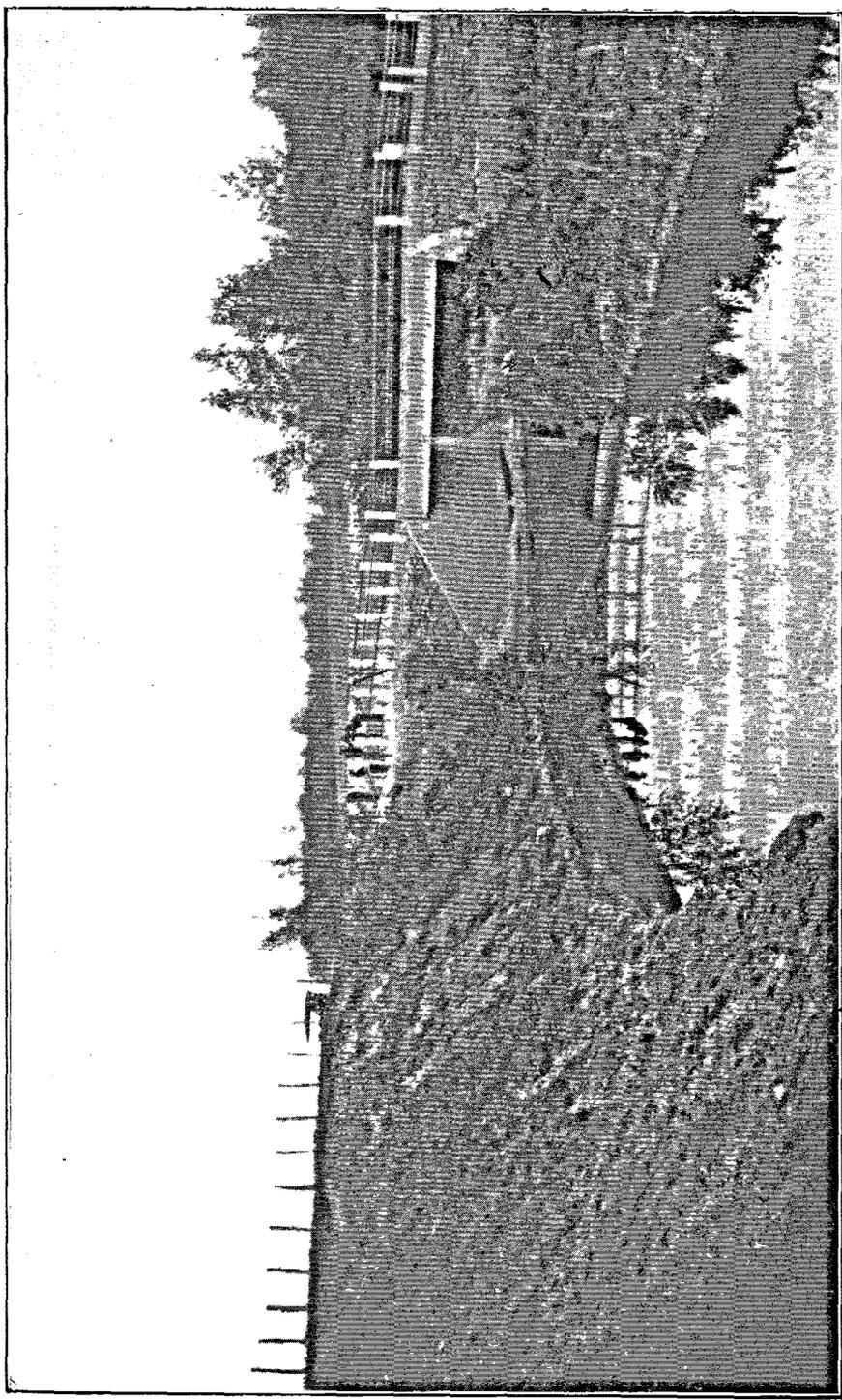
PONT SUR LA RIVIERE NOIRE DANS LE 7^{ème} RANG DE ST-GERMAIN, COMTE DE DRUMMOND.

Ancien pont de bois remplacé par la construction montrée sur la vignette ci-contre.



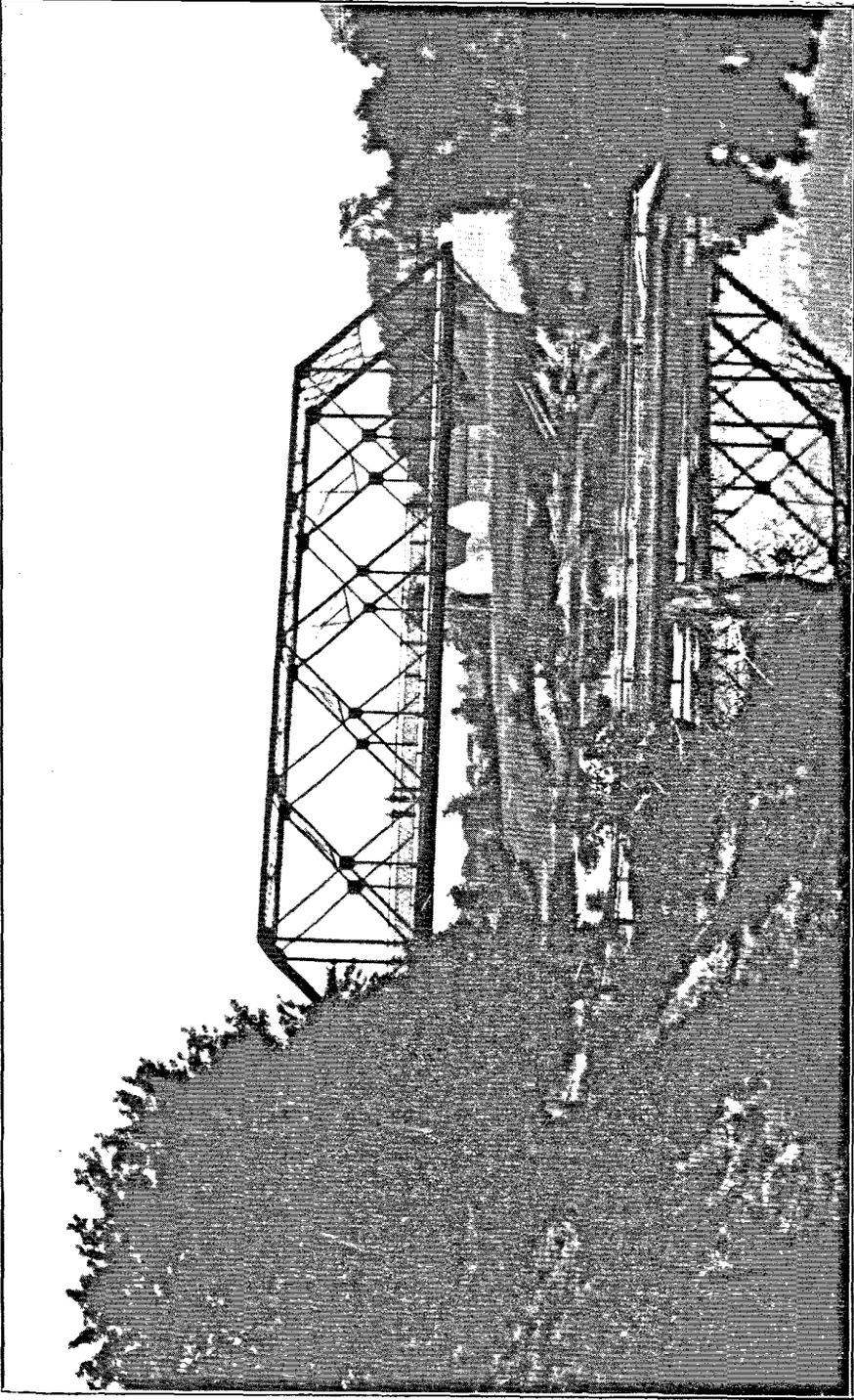
PONT SUR LA RIVIERE NOIRE DANS LE 7^{ème} RANG DE ST-GERMAIN, COMTE DE DRUMMOND.

Pont à superstructure métallique avec tablier en béton armé.—Travée libre de 55 pieds.—Largeur libre de voie charretière 18 pds.
Terminé en 1921.—(La vignette ci-contre montre l'ancien pont en bois que cette construction remplace.)



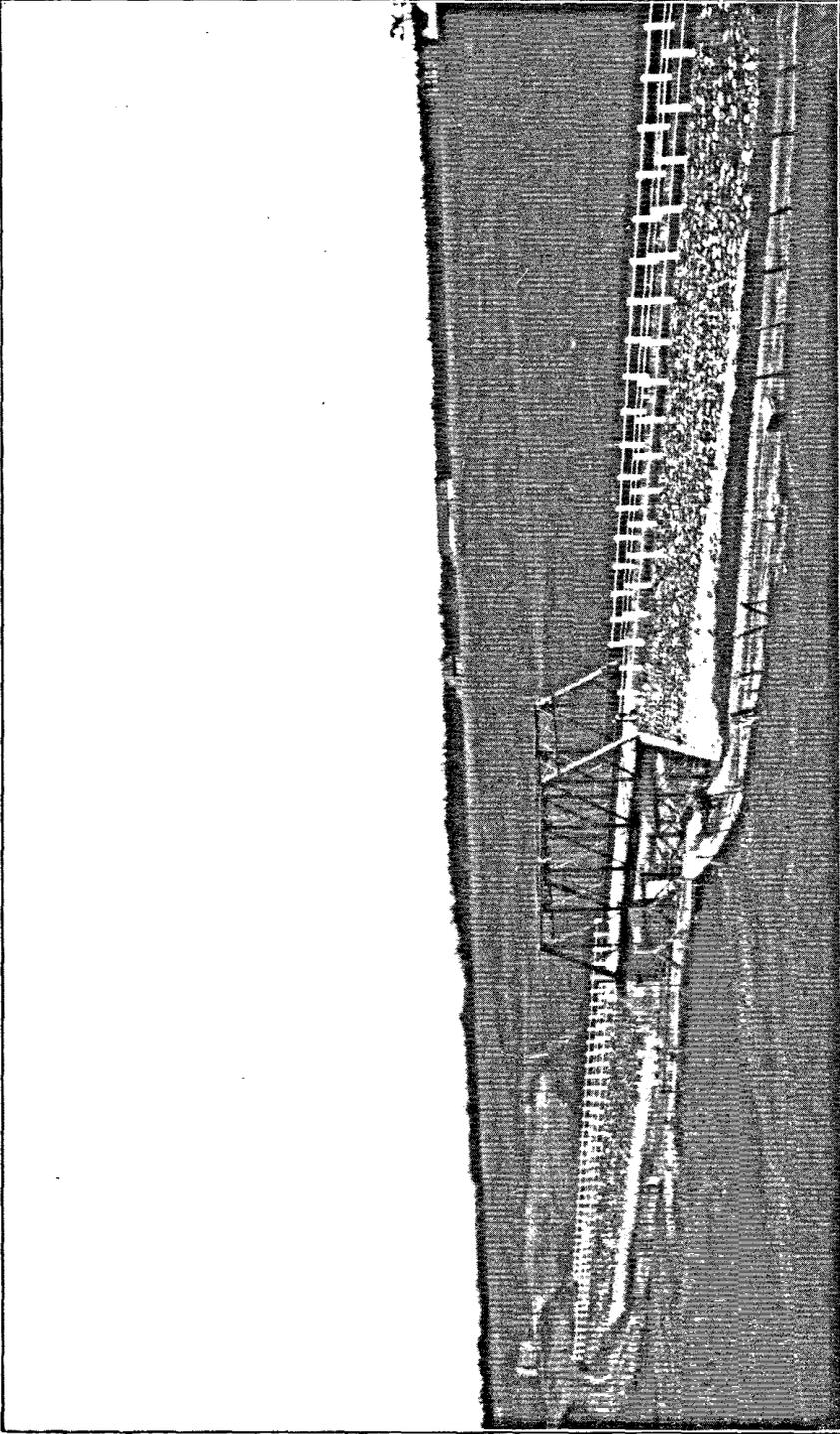
PONT CHARLAND SUR LA RIVIERE AUX ORMES ENTRE STE-PHILOMENE DE FORTIERVILLE ET ST-JACQUES DE PARISVILLE, COMTE DE LOTBINIERE.

Dalle en béton armé sur poutres métalliques entourées de béton reposant sur deux culées en béton.—Travée libre de 33 pieds.—
Largeur libre de voie charretière de 16 pieds.—Terminé en 1921.



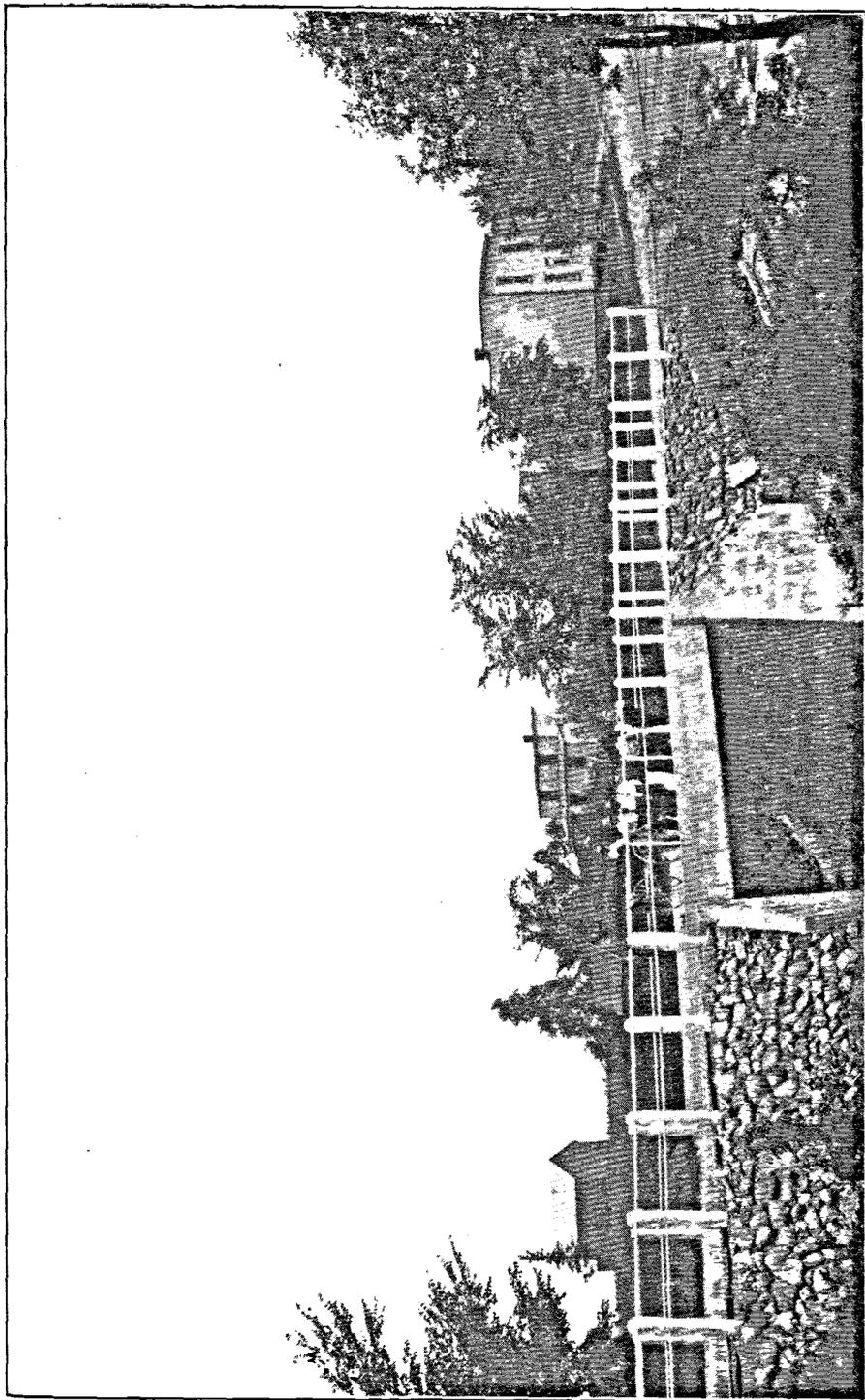
PONT SUR LA RIVIERE NICOLET A STE-BRIGITTE DES SAULTS, COMTE DE NICOLET.
(Ancien pont de Peage O'Grady).

Pont à superstructure métallique avec dalle en béton armé.—Travée libre de 160 pds.—Largeur libre de voie charretière 16 pds.
Terminé en 1921.



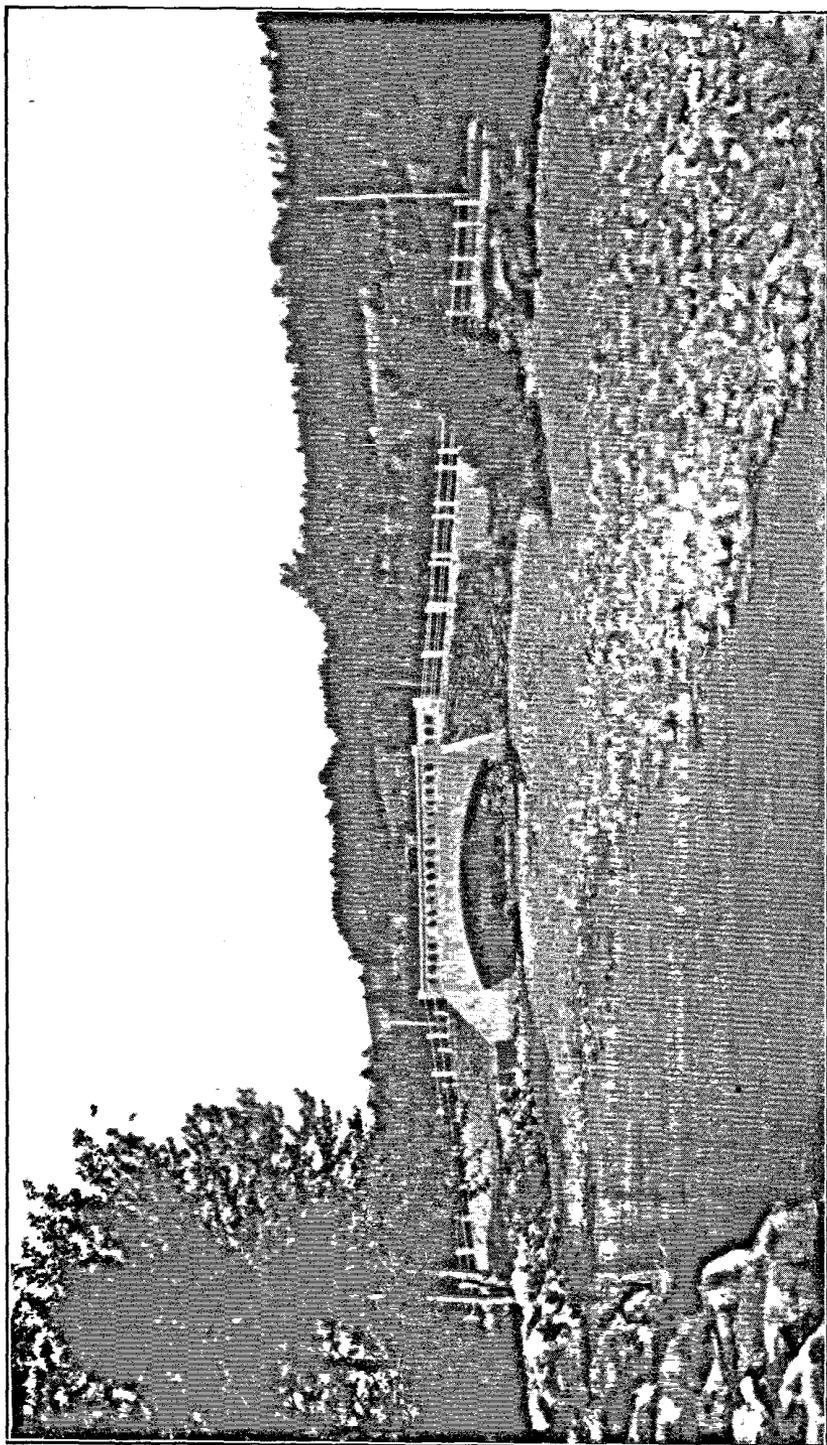
PONT SUR LA PETITE RIVIERE CHAMPLAIN A ST-LUC DE VINCENNES, COMTE DE CHAMPLAIN.

Pont à superstructure métallique avec tablier en béton armé.—Travée libre de 105 pds — Largeur libre de voie charretière 16 pds.
Terminé en 1921.



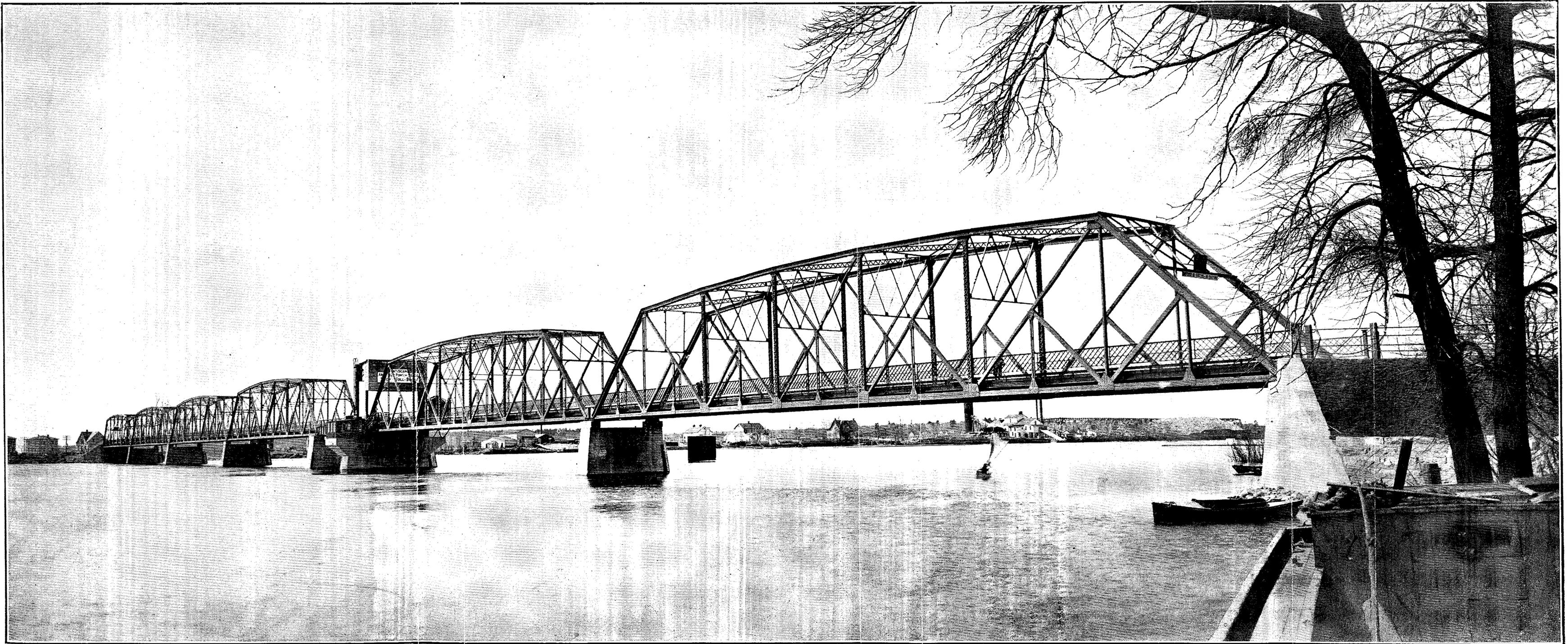
PONT SUR LA RIVIERE ST-JACQUES A ST-PHILIPPE ,COMTE DE LAPRAIRIE.
(Site près de l'Eglise)

Dalle en béton armé sur poutres métalliques entourées de béton reposant sur deux culées en béton. Travée libre de 34 pieds et largeur libre de voie charretière de 16 pieds.—Terminé en 1921.



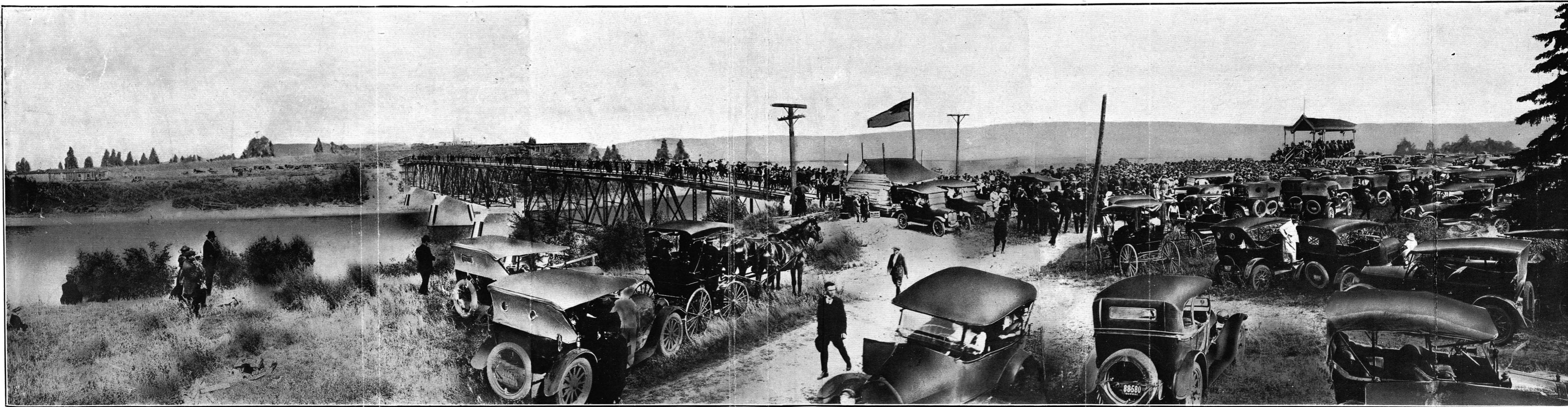
**PONT DANS LE CHEMIN TACHE SUR LA RIVIERE DES POINTES A NOTRE-DAME DE BUCKLAND,
COMTE DE BELLECHASSE.**

Pont en arche en béton armé d'une travée libre aux naissances de 44 pds et d'une largeur libre de voie charretière de 16 pds.
Terminé en 1920.



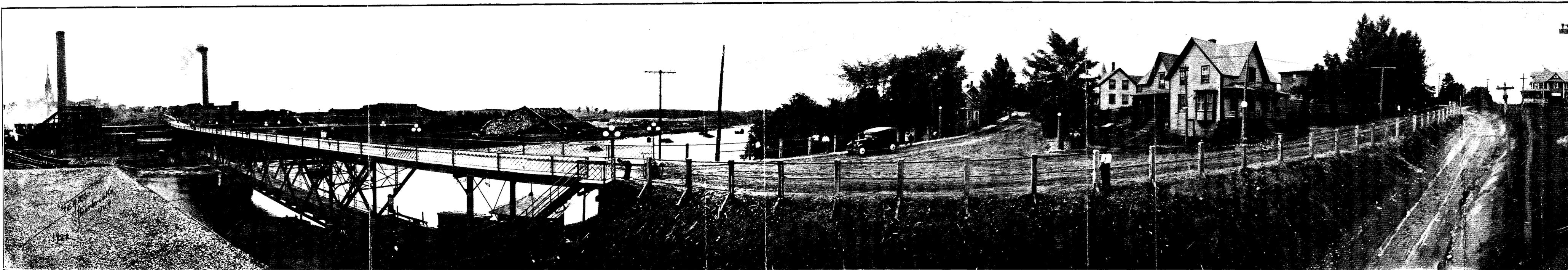
PONT TRAVERSANT LA RIVIERE BATISCAN, SUR LA ROUTE QUEBEC-MONTREAL, A BATISCAN, Comté de Champlain.

Ce pont, construit en 1921 et 1922, se compose de six travées fixes de 189 pieds et d'une travée bascule de 65 pieds.—La longueur totale entre les appuis extrêmes est de 1211 pieds.—Le plancher est en béton armé (sauf sur la travée bascule) et la voie charretière a 18 pieds de largeur.



PONT SUR LA RIVIERE METABETCHOUAN, entre St-Jérôme et Chambord, comté du Lac St-Jean.

Cette photographie a été prise lors de la bénédiction de ce pont, qui a eu lieu le 24 juillet 1921.—Construit en 1921, il se compose de 4 grandes travées métalliques et de deux viaducs approches formant une longueur totale de 658 pieds, entre les appuis extrêmes.—Le plancher est en béton armé et se trouve à 40 pieds au-dessus de l'eau.



PONT SUR LA RIVIERE ST-FRANCOIS, A EAST ANGUS, COMTE DE COMPTON.—(Près des Moulins de la Brompton Pulp & Paper Co.)

Pont à superstructure métallique avec double tablier et deux viaducs-approches.—Longueur totale du pont 815 pieds.—Largeur de la voie charretière supérieure en béton 25 pieds avec en plus deux trottoirs en béton de 5 pieds—Largeur de la voie charretière inférieure aussi en béton armé de 18 pieds sans trottoir.—(Cette voie est utilisée par la Brompton Pulp & Paper Co.)—Terminé en 1922.